

Rapport final  
Accompagnement de la mise en œuvre du cadre de collaboration -  
Norme constitutionnelle FO18

**Blaya Catherine (dir.), Iman Ben Lakhdhar, Omara Sansegundo Moreno**

Mars 2021

## Table des matières

RAPPORT FINAL .....	1
ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE COLLABORATION - NORME CONSTITUTIONNELLE FO18 .....	1
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>2</b>
LISTE DES ANNEXES .....	6
LISTE DES TABLEAUX .....	6
GLOSSAIRE .....	7
PREAMBULE.....	9
CONTEXTE ET MANDAT.....	10
PREMIERE PHASE : LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES MINEURS BENEFICIAIRES DE LA NORME CONSTITUTIONNELLE FO18.....	14
DEMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'EVALUATION - APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	15
Le cadre de collaboration.....	17
Le travail en réunion .....	19
Les visites et entretiens individuels.....	21
RESULTATS.....	23
Les freins à la collaboration.....	23
Les leviers de la collaboration .....	28
Suggestions d'amélioration du cadre de collaboration .....	29
Suggestion 1 : La reconnaissance officielle des dispositifs de la norme FO18 .....	29
Suggestion 2 : le groupe de conseillers pour situations complexes .....	29
Suggestion 3 : la cartographie.....	30
Suggestion 4 : la plateforme interactive.....	30
Suggestion 5 : l'entretien du réseau.....	30
Suggestion 6 : le système institutionnel de suivi des jeunes .....	31
Suggestion 7 : les TSHM comme interlocuteurs à privilégier .....	31
Suggestion 8 : le salon-forum .....	31
La prise en compte des suggestions d'amélioration par le DIP .....	32

BILAN .....	34
Les points susceptibles d'être améliorés .....	34
Les points forts .....	36
VARIA .....	37
Les difficultés émergentes dans la prise en charge des jeunes .....	37
Le rôle des familles .....	38
Accessibilité .....	39
 SECONDE PHASE : LES JEUNES MINEURS BENEFICIAIRES DE LA NORME CONSTITUTIONNELLE FO18 ET LEURS REPRESENTANTS LEGAUX.....	40
 <b>APPROCHE METHODOLOGIQUE – ENTRETIENS.....</b>	<b>41</b>
La prise de contact .....	41
Le profil des enquêtés .....	42
Le guide d'entretien .....	43
La réalisation des entretiens .....	44
 <b>RÉSULTATS.....</b>	<b>46</b>
Le parcours scolaire des jeunes .....	46
La transition vers les mesures offertes par la norme constitutionnelle FO18 .....	47
Le cadre de collaboration .....	49
Le cadre de concertation entre les jeunes et le dispositif interinstitutionnel CAP Formations.....	49
Le cadre de concertation entre les jeunes et les mesures de la norme FO18 .....	52
Les modules FO18.....	52
Les classes pré-professionnelles duales.....	58
Le Programme de Retour en Formation (PRF).....	60
Les stages par rotation.....	62
Le travail collaboratif entre les jeunes et les structures externes au DIP .....	65
La collaboration entre les dispositifs interinstitutionnels et les structures externes au DIP .....	68
 VARIA.....	71
Les conséquences de la pandémie sur la collaboration et l'engagement des jeunes .....	71
L'accessibilité aux structures et dispositifs .....	74
Une stigmatisation de certaines offres FO18 .....	77
La prise en charge des jeunes proches de la majorité .....	78

L'investissement des représentants légaux dans le projet professionnel des jeunes.....	79
<b>L'EXPERIENCE DES JEUNES AVEC LA NORME CONSTITUTIONNELLE FO1881</b>	
Les points forts repérés.....	81
Les points susceptibles d'être améliorés .....	83
La prise en compte des points susceptibles d'être améliorés.....	86
<b>LA PERCEPTION DES REPRESENTANTS LEGAUX DE LA NORME CONSTITUTIONNELLE FO18.....</b>	
L'investissement des représentants légaux dans la scolarité et la formation des jeunes.....	91
La prise en charge des jeunes mineurs par les dispositifs institutionnels et les structures externes au DIP ....	94
La collaboration entre les dispositifs FO18 et les représentants légaux .....	100
Les points forts .....	100
Les difficultés .....	101
La gestion de la proche majorité par les représentants légaux .....	103
<b>BILAN FINAL DE LA COLLABORATION DANS LA PHASE PILOTE DE LA NORME CONSTITUTIONNELLE FO18 .....</b>	
L'accueil et l'accompagnement avec les jeunes et les familles.....	105
Les pratiques professionnelles .....	106
La collaboration avec les structures internes et externes au DIP.....	107
L'expérience de CAP Formations .....	108
L'expériences du SEL .....	109
Les difficultés perceptibles dans la mise en œuvre de la norme constitutionnelle FO18 .....	111
La participation des structures externes dans la phase expérimentale de la mise en œuvre de la norme constitutionnelle FO18.....	113
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>114</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>116</b>
<b>ANNEXE 1 : TABLEAU DE PARTICIPATION AUX REUNIONS AVEC LE GROUPE DE PILOTAGE EQIP FO18 ET LES STRUCTURES EXTERNES AU DIP .....</b>	
	<b>124</b>
<b>ANNEXE 2 : TABLEAU DES RENCONTRES INDIVIDUELLES AVEC LES STRUCTURES INTERNES ET EXTERNES AU DIP .....</b>	
	<b>125</b>

<b>ANNEXE 3 : GUIDE D'ENTRETIEN A DESTINATION DES STRUCTURES EXTERNES AU DIP ET CAP FORMATIONS (PHASE I) .....</b>	<b>126</b>
<b>ANNEXE 4 : GUIDE D'ENTRETIEN A DESTINATION DES STRUCTURES INTERNES ET EXTERNES AU DIP (PHASE III).....</b>	<b>127</b>
<b>ANNEXE 5 : AUTORISATION PARENTALE .....</b>	<b>128</b>
<b>ANNEXE 6 : GUIDE D'ENTRETIEN A DESTINATION DES JEUNES BENEFICIAIRES DE LA NORME CONSTITUTIONNELLE FO18.....</b>	<b>129</b>
<b>ANNEXE 7 : GUIDE D'ENTRETIEN A DESTINATION DES REPRESENTANTS LEGAUX.....</b>	<b>131</b>
<b>ANNEXE 8 : TABLEAU SYNOPTIQUE DES JEUNES BENEFICIAIRES DE LA NORME CONSTITUTIONNELLE FO18 .....</b>	<b>133</b>
<b>ANNEXE 9 : TABLEAU SYNOPTIQUE DES REPRESENTANTS LEGAUX.....</b>	<b>134</b>
<b>ANNEXE 10 : SYNTHESSES DES REUNIONS AVEC LE GROUPE DE PILOTAGE .....</b>	<b>135</b>

## Liste des annexes

**Annexe 1** : Tableau des réunions avec le groupe EQIP FO18 et les structures externes au DIP

**Annexe 2** : Tableau des rencontres individuelles avec les structures externes au DIP et CAP Formations

**Annexe 3** : Guide d'entretien à destination des structures externes au DIP et CAP Formations

**Annexe 4** : Guide d'entretien à destination des structures internes et externes au DIP

**Annexe 5** : Autorisation parentale

**Annexe 6** : Guide d'entretien à destination des jeunes bénéficiaires de la norme constitutionnelle FO18

**Annexe 7** : Guide d'entretien à destination des représentants légaux

**Annexe 8** : Tableau synoptique des jeunes bénéficiaires de la norme constitutionnelle FO18

**Annexe 9** : Tableau synoptique des représentants légaux

**Annexe 10** : Synthèses des réunions avec le groupe de pilotage EQIP FO18

## Liste des tableaux

**Tableau 1** : Synthèse des entretiens menés dans les dispositifs FO18

**Tableau 2** : Répartition des jeunes et des représentants légaux par structure

## Glossaire

AFP : Attestation Fédérale de Formation Professionnelle

AGOER : Association Genevoise des Organismes d'Éducation, et de Réinsertion

AI : Assurance Invalidité

ASE : Assistant Socio-Éducatif

CFC : Certificat Fédéral de Capacité

CFP : Centre de Formation Professionnelle

CFPP : Centre de Formation Pré-Professionnelle

CO : Cycle d'orientation

CPTP : Classes Préparatoires de Transition Professionnelle

CO : Cycle d'Orientation

CT : Communication et Technologie

CTJ : Centre Thérapeutique de Jour

CTP : Centre de la Transition Professionnelle

CV : Curriculum Vitae

DGESII : Directeur général de l'enseignement secondaire II

DIP : Département de l'Instruction Publique, de la formation et de la jeunesse

ECG : École de Culture Générale

EQIP : Groupe pour l'encouragement à la Qualification et à l'Insertion Professionnelle

ESII : Enseignement Secondaire II

FO18 : Formation Obligatoire jusqu'à 18 ans

FOJ : Fondation Officielle de la Jeunesse

HEP : Haute École Pédagogique

IOSP : Information et l'Orientation Scolaires et Professionnelles

LASALE : Laboratoire Accrochage Scolaire et Alliances Éducatives

LIP : Loi sur l'Instruction Publique

OCE : Office Cantonal de l'Emploi

OFPC : Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue

OMP : Office Médico-Pédagogique

OSEO : Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière

PRF : Programme de Retour en Formation

R1 : Regroupement 1

SEL : Service « Suivi de l'Élève »

SEMO : Semestre de Motivation

SPMI : Service de Protection des Mineurs

SRED : Service de la Recherche en EDucation

SSEJ : Service de Santé de l'Enfance et de la Jeunesse

TAF : Tests d'Attentes Fondamentales

TSHM : Travailleurs Sociaux Hors Murs

URMIS : Unité de Recherche Migration et Sociétés



## Préambule

**Ce rapport intermédiaire n'engage que ses auteurs. Le contenu ne reflète pas nécessairement la position ou l'opinion du Département de l'Instruction Publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et il ne saurait être considéré comme constituant une prise de position officielle.**

Nous présentons dans ce rapport, le travail réalisé dans le cadre de l'accompagnement de la mise en œuvre du cadre de collaboration entre les différentes structures impliquées dans la phase expérimentale de la Formation Obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18). Il est le fruit du travail commun avec les équipes et a fait l'objet d'une discussion avec les représentants de l'ensemble des dispositifs. Il s'inscrit pleinement dans la démarche de construction commune du cadre de collaboration. Il présente une synthèse des échanges lors des groupes de réunion ainsi que des entretiens menés pendant les visites des structures externes et internes au DIP. Son objet n'est pas d'émettre un jugement sur ce qui est fait ou non mais d'alimenter la réflexion en vue d'une facilitation de la collaboration entre les différentes entités impliquées dans la prise en charge des jeunes en rupture scolaire et sans formation.

### **La norme FO18**

La scolarisation des élèves jusqu'à l'âge de 18 ans est une priorité politique du canton de Genève. Elle est obligatoire depuis 2018 (article 194 de la constitution genevoise). Transcrite dans la Loi sur l'Instruction Publique (LIP) du 17 septembre 2015, cette norme concerne tous les jeunes âgés de 15 à 18 ans et propose un suivi renforcé de tous les élèves mineurs de sorte à ce qu'ils ne soient pas sans projet ou solution. La formation du secondaire II peut être qualifiante ou pré-qualifiante. La norme propose une nouvelle offre de formation pré-qualifiante afin de préparer les jeunes à entrer ensuite dans une filière de formation professionnelle qualifiante. En effet, l'article 194, prévoit au sujet de la formation qu' « après la scolarité obligatoire, elle peut avoir lieu sous forme d'enseignement ou en milieu professionnel ».

Cette formation peut être pré-qualifiante et doit mener à une formation certifiante telle qu'une Attestation Fédérale de Formation Professionnelle (AFP) ou un Certificat Fédéral de Capacité (CFC). Elle comprend le renforcement des compétences fondamentales ainsi que l'apprentissage des gestes métiers et la formation dans le cadre de stages par rotation.

CAP Formations a vu son rôle élargi et joue un rôle de guichet unique pour les jeunes en rupture de formation en collaboration avec les partenaires du DIP. L'accompagnement est renforcé en termes d'orientation et d'insertion en formation et le Centre de la Transition Professionnelle (CTP) est devenu un Centre de Formation Pré-Professionnelle (CFPP).

## Contexte et mandat

Dans le canton de Genève, environ 85% des jeunes obtiennent un premier diplôme. Une minorité d'entre eux sont en décrochage scolaire, dont certains sont mineurs.

L'Obligation de Formation jusqu'à l'âge de 18 ans est entrée en vigueur fin août 2018, non seulement pour assurer la scolarisation obligatoire de tout jeune mineur du canton de Genève, mais aussi afin de lutter contre le décrochage et de permettre le retour en formation de ces jeunes « décrocheurs ». Il s'agit de faciliter l'obtention d'un premier diplôme afin que chaque jeune, y compris les plus vulnérables, envisage une insertion professionnelle et une intégration sociale réussies. Ainsi, la formation obligatoire se met en place mais sa mise en œuvre nécessite la prise en compte d'un certain nombre de difficultés relatives au retour en formation de jeunes qui ont un parcours scolaire et parfois biographique chaotiques et qui cumulent des difficultés dans une combinaison complexe de problèmes personnels, familiaux et scolaires mais aussi en termes de collaboration entre les différentes structures impliquées dans leur accompagnement et de la construction d'une vision commune de la prise en charge de ces jeunes s'appuyant sur une culture inter-métiers à construire dans le cadre de la mesure.

Suite à l'introduction de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans pour les mineurs domiciliés sur le canton de Genève (Article 194 de la constitution genevoise et Articles 37 et 38 de la loi sur l'instruction publique) et à une formation assurée le 7 novembre 2018 sur le décrochage scolaire, le Laboratoire Accrochage Scolaire et Alliances Éducatives (LASALE) et en particulier sa responsable, Catherine Blaya, a été contactée par Madame Aurore Duteil dans la lignée des travaux du groupe de concertation Groupe pour l'encouragement à la Qualification et à l'Insertion Professionnelle (EQIP) FO18, afin que cette dernière assure un accompagnement et une évaluation du cadre de collaboration entre les dispositifs genevois de prise en charge de jeunes en rupture de formation. La mission confiée à Catherine Blaya et à son équipe est de mener une évaluation qui s'inscrit dans une démarche d'accompagnement dans la mise en place du cadre de collaboration entre les différents acteurs de la norme FO18 afin de les appuyer dans la mise en œuvre de la phase pilote ainsi que d'une analyse de la collaboration tout au long de cette phase. Au printemps 2019, douze structures communales et/ou associatives ont été sélectionnées par le groupe EQIP FO18 afin de participer à la phase expérimentale de la mise en œuvre de la mesure.

Différents points font l'objet de l'analyse demandée, notamment (a) les pratiques de collaboration, (b) leur évolution (c) les freins et les facilitateurs de la mise en œuvre de la mesure et (d) l'élaboration de recommandations pour une amélioration du cadre de collaboration. Il s'agit ainsi d'apporter un regard extérieur afin d'améliorer le cadre de collaboration de manière continue et itérative à partir des pratiques, difficultés, réussites des acteurs impliqués. Les rôles attendus de l'équipe du LASALE, tels que définis par le mandat de collaboration entre le DIP représenté par Sylvain Rudaz, Directeur général de l'enseignement secondaire II (DGESII) et le Laboratoire, représenté par Catherine Blaya, Directrice scientifique sont les suivants :

- Un rôle de *challenger* est attendu de la Haute École Pédagogique (HEP) Vaud / LASALE pour confronter positivement les acteurs dans leurs demandes ou leurs expressions en termes d'analyse, de réalisation et d'identification des besoins et ajustements.
- La fonction attendue de *back stopper* (soutien et challenger) a pour but de favoriser un travail collectif centré sur le besoin des jeunes, de permettre l'émergence de solutions aux problématiques rencontrées et les ajustements du cadre de collaboration, en s'appuyant sur l'expertise des acteurs parties prenantes.

L'accompagnement comprend notamment les tâches suivantes :

1. Rencontre avec chaque dispositif de manière bilatérale une à deux fois au cours de la phase pilote pour analyser de manière plus spécifique la question de la collaboration avec CAP Formations et le DIP notamment.
2. Encadrement du groupe terrain de manière critique et constructive : préparation et animation des séances dans une approche d'accompagnement des acteurs, production d'une documentation systématique de cet encadrement, dont les séances de travail.
3. Transmission des éléments relevés dans l'encadrement du groupe terrain auprès du groupe de concertation EQIP FO18 et inversement. Il est attendu en particulier une synthèse des éléments ayant émergé au sein du groupe terrain ou suite aux observations de l'évaluateur.
4. Identification des perceptions, besoins et demandes des jeunes et de leurs représentants légaux.
5. Élaboration de propositions à l'attention des acteurs concernés et documentation des mesures correctrices ou d'ajustements mises en œuvre durant la phase pilote.

Quant à la dimension évaluative, nous nous appuyons sur Garrabé (1992) pour qui son rôle « *ex ante est de concourir à la prise de décision en proposant un ou plusieurs indicateurs, et en mesurant les conséquences d'un projet au plan de la création nette de ressources collectives.* » (p. 210). Notre mission ne consiste donc pas à nous prononcer sur l'adéquation et/ou la viabilité du projet par rapport à son environnement.

Cette double fonction d'accompagnement et d'évaluation soulève directement la question de son impact sur l'autonomie et la liberté d'autrui et fait indubitablement émerger la question centrale de l'éthique qui se traduit par la capacité critique et réflexive de l'accompagnant-évaluateur à interroger son propre positionnement dans la démarche qu'il conduit et à le faire évoluer. « *Le travail sur soi avec ce que cela suppose de réflexion portée, non seulement sur le rapport au pouvoir, mais aussi sur le rapport à la responsabilité* » est ainsi mis en avant dans les travaux de recherche menés par Ricoeur (1990) et Jorro (2000).

Quand les jeunes n'ont pas trouvé leur voie ou sont en situation de décrochage, le domaine du pré-qualifiant, au cœur de l'articulation entre l'État et le privé (non lucratif) peut les accompagner vers un projet d'orientation ou de formation. C'est dans ce champ que nous nous situons.

#### Remarques :

Dans le présent rapport, le générique masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. En outre, les éventuelles fautes d'expression apparaissant dans les extraits sélectionnés ont été volontairement conservées en l'état afin de restituer fidèlement les propos des jeunes et de leurs représentants légaux.



Première phase : Les structures d'accueil et  
d'accompagnement des jeunes mineurs  
bénéficiaires de la norme constitutionnelle  
FO18

## Démarche d'accompagnement et d'évaluation - approche méthodologique

La démarche d'accompagnement et d'évaluation se veut intentionnelle et volontariste : il faut d'abord « *vouloir accompagner et évaluer* » avant de pouvoir ou de savoir le faire (Bedin, 2007). Au vu de la demande du DIP, initiée par Aurore Duteil, puis reprise par Gilles Thorel, il s'agissait pour nous en termes d'accompagnement de la mise en œuvre du cadre de collaboration mais aussi de son évaluation dans une perspective de freins et de facilitateurs, de nous appuyer sur le vécu des acteurs impliqués (les structures dans un premier temps) et à partir des questions soulevées de faire émerger l'intelligence collective pour une compréhension des problèmes rencontrés plus complète grâce à une réflexion commune où chacun peut réfléchir à une meilleure appréhension des difficultés et *in fine* procéder à une remédiation des pratiques lorsque cela est nécessaire. Comme mentionné par Aurore Duteil, notre propos est de « *donner aux acteurs la possibilité de prendre conscience de leur expertise avec un accompagnant externe qui les challenge pour qu'ils construisent EUX, le cadre de collaboration* ». L'évaluation doit pour sa part « *assumer une fonction d'éclairage des pratiques et d'aide à la décision* » pour éviter de n'être que « *pure spéculation* » (Triby, 2001).

L'équipe du LASALE est composée comme suit :

1. Iman Ben Lakhdhar, doctorante, assistante de recherche à la HEP du canton de Vaud.
2. Omara Sansegundo Moreno, doctorante, assistante de recherche à la HEP du canton de Vaud.
3. Blaya Catherine, Professeur des universités – Chercheur à l'Unité de Recherche Migration et Sociétés (URMIS) – Université Nice Côte d'Azur. Responsable scientifique du LASALE (jusqu'au 31 août 2020), HEP du canton de Vaud.

Le rapport concernant la phase 1, présente les différentes questions qui ont émergé quant au cadre de collaboration pour la mise en œuvre de la norme constitutionnelle FO18. Il rapporte aussi un certain nombre de propositions et suggestions en termes d'amélioration. Il est basé sur une synthèse et une analyse des entretiens menés auprès des différents acteurs impliqués concernant leur expérience de la mise en œuvre de la norme constitutionnelle FO18.

Notre objectif est de nourrir les réflexions du comité de pilotage rassemblant les différents décideurs impliqués dans la prévention du décrochage et la remédiation des situations d'abandon dans le canton de Genève, le groupe EQIP. Comme l'avance Pierre Lévy (1997), « *le projet de l'intelligence collective consiste précisément à valoriser toute la diversité des connaissances, des compétences et des idées qui se trouvent dans une collectivité, et à organiser cette diversité en un dialogue créatif et productif* » (p. 41).

Notre démarche lors de cette première phase de notre travail a été de travailler à la fois avec le groupe des représentants des dispositifs engagés dans la phase pilote, dans une perspective d'émergence d'intelligence collective ainsi que de rencontrer et de nous entretenir avec des représentants de chaque structure externes et internes au DIP impliquée dans la prise en charge des jeunes dans le cadre de leur formation pré-qualifiante. Nous avons donc travaillé dans le cadre de réunions de groupe et d'entretiens individuels de type semi-directif. Dans un premier temps, il nous semble important de clarifier ce que nous entendons par cadre de collaboration en nous appuyant sur les différents de travaux de recherche menés sur le sujet.



## Le cadre de collaboration

Le groupe de concertation EQIP FO18 (2018) définit le cadre de collaboration entre les différentes structures ainsi : « *La définition de la collaboration entre les dispositifs de prise en charge des jeunes en rupture de formation d'une part et le DIP ainsi que CAP Formations d'autre part dans le cadre de FO18. L'objectif est de sécuriser la prise en charge des jeunes gens concernés dans leur parcours à travers la définition des rôles et responsabilités respectifs, la traduction de la complémentarité des différents dispositifs ainsi que la mutualisation des éventuelles ressources* » (p. 13). Or, la collaboration ne se décrète pas, elle se construit. Elle requiert de la part des entités participantes, des capacités importantes d'adaptation et de réactivité qui sont des facteurs clés de succès des projets en cours. Bouzguenda (2006) propose différents niveaux de maturité collaborative :

- 1/ Collaboration communicante : ce niveau correspond à un simple échange de données entre les organisations et il est par conséquent important que les organisations disposent d'interfaces de communication élémentaires.
- 2/ Collaboration ouverte : capacité à partager des fonctionnalités et services, partage et coordination des tâches. Les organisations réalisent des tâches dont dépendent leurs partenaires et réciproquement. Elles doivent pouvoir ouvrir leurs compétences vers leurs partenaires et accéder aux fonctionnalités externes mises à leur disposition.
- 3/ Collaboration fédérée : capacité à travailler selon un comportement collectif. Les organisations poursuivent un objectif commun et chaque organisation doit pouvoir s'intégrer au processus collaboratif.
- 4/ Collaboration interopérable : capacité d'appartenance transparente à une même entité. Elle correspond à une aptitude à s'immerger au sein d'une entité plus vaste et à en devenir un composant actif. L'interopérabilité est définie comme « *la capacité pour un système d'échanger de l'information et des services dans un environnement technologique et organisationnel hétérogène* » (IEEE, 1990).

Ces niveaux de maturité collaborative permettent de caractériser le niveau d'adaptation des organisations au sein d'une collaboration. Il nous semble que le niveau 3 correspond aux besoins et donc au niveau vers lequel tendre dans le cadre de la norme FO18.

Comme souligné par D'Amour, Sicotte et Lévy (1999) dans leurs travaux sur la conception de la collaboration interprofessionnelle, les conceptions de cette collaboration varient d'un professionnel à l'autre, y compris dans un même champ d'action car les intérêts peuvent être différents, voire divergents. Cela peut générer des tensions, des dilemmes, voire des résistances lorsqu'ils sont mis en danger. Ces dilemmes, comme définit par Clot (2006), peuvent être le produit de choix inhérents à l'activité elle-même. Les tensions peuvent aussi résulter de la rencontre ou de la confrontation entre les règles, l'éthique, la professionnalité de chaque métier (Thomazet et Mérini, 2014) dans une double logique qui est celle de la prise en compte des besoins institutionnels et de l'identité professionnelle individuelle et la nécessité de fonctionner en collectif afin de répondre aux besoins de l'action commune. Si les professionnels engagés dans la phase expérimentale de la mise en œuvre de la norme FO18 œuvrent théoriquement en direction d'un même projet, les représentations et la compréhension du projet sont influencées par des perceptions, une socialisation professionnelle et des constructions sociales diverses. Dès que les champs de pratiques se chevauchent, la question de savoir « *qui fait quoi* » s'impose de sorte à mieux comprendre comment vont se répartir les tâches et les actions partagées ainsi que les processus de mise en œuvre communs (Akiki et Frangieh, 2018). Ainsi émergent des dynamiques de négociation et d'ajustement des rôles (Maisonneuve, 1973) comme nous le verrons dans ce rapport intermédiaire. De plus, dès qu'il y a un chevauchement des champs de pratiques, les questions « *qui fait quoi* » ou « *qui demande quoi, à qui* » peuvent se poser, pour convenir de ce qui va se faire ensemble, ou se répartir entre acteurs concernés.

La démarche d'accompagnement de la mise en œuvre du cadre de collaboration a reposé sur l'analyse des processus en jeu dans les interrelations et la collaboration entre les groupes institutionnels impliqués et la compréhension des difficultés d'organisation ainsi que de celles relatives aux différentes structures et cultures professionnelles susceptibles de représenter un frein à la mise en œuvre du projet commun : l'offre de formation pré-qualifiante à des jeunes décrocheurs jusqu'à leur majorité. Il s'agissait ici de jouer un rôle de facilitateur à l'interface des organisations impliquées dans la mise en œuvre et du comité de pilotage EQIP FO18. En effet, dans le cadre de la norme FO18, différents types d'acteurs sont amenés à collaborer : des structures communales et associatives accueillant de jeunes en situation de décrochage scolaire et/ou en difficulté d'insertion, le DIP dont le Service « Suivi de l'élève » (SEL), CAP Formations. Cette multiplicité d'acteurs amène ce que Engeström et Sannino (2010) définissent comme un *knotworking* des activités à l'interface entre systèmes différents. Notre travail s'est appuyé sur le principe que ce qui dans un premier temps peut paraître être un frein à la

collaboration, peut contribuer à la transformation de l'activité dans le cadre d'un travail de négociation pour l'abord de la complexité et l'évolution des pratiques (Barbier, 2013).

## **Le travail en réunion**

*« Quand vous demandez aux gens ce que « faire partie d'une super équipe signifie pour eux, ce qui ressort le plus est la charge de sens que comporte cette expérience. Les personnes évoquent le fait de faire partie de quelque chose de plus grand qu'eux-mêmes, d'être connectés, d'être créatifs » (Senge, 2017).*

Des chercheurs de Carnegie Mellon au Massachusetts Institute of Technology (Woolley, Chabris, Pentland & Hashmi, 2010) ont étudié le fonctionnement des petits groupes (deux études incluant 699 personnes divisées en groupes de deux à cinq individus invités à réaliser des activités de négociation, de *brainstorming* ou encore des jeux ou des résolutions de tâches complexes) et ont montré que la plupart du temps, l'intelligence collective était supérieure à la somme des intelligences individuelles, la capacité cognitive du groupe étant supérieure à celle de chaque individu. En effet, selon les chercheurs, 30 à 40% de la variation dans la performance était expliquée par la réflexion collective. Cette efficacité repose sur la capacité du groupe à travailler ensemble. D'autant plus que les chercheurs ont évalué l'intelligence individuelle en proposant les mêmes activités individuellement. Leur conclusion est que l'intelligence individuelle ne prédit pas de façon significative la performance des groupes. Ceci nous amène à aborder le concept de synergie dont la définition précise que *« la synergie reflète communément un phénomène par lequel plusieurs acteurs, facteurs ou influences agissant ensemble créent un effet plus grand que la somme des effets attendus s'ils avaient opéré indépendamment, ou créent un effet que chacun d'entre eux n'aurait pas pu obtenir en agissant isolément »*. On multiplie ainsi le potentiel des intelligence singulières. Le travail en réunion permet aussi de créer pour les interlocuteurs des connivences et un partage de codes qui ne sont pas toujours instaurés au préalable. En ce sens, la complicité entre certains partenaires et pas d'autres peut être préjudiciable et créer des asymétries, mais aussi contrecarrer d'autres formes d'asymétries institutionnellement ou historiquement construites par exemple (Thomazet et Mérini, 2018). Ainsi, ces réunions permettent-elles aussi de créer une compréhension et une culture commune des enjeux de la norme FO18 au niveau des institutions elles-mêmes mais aussi au niveau collectif dans l'optique d'une co-construction de sens et d'action partagée (Thomazet et Mérini, 2018). Il s'agit de passer d'une approche centrée autour des territoires

(logique de la professionnalisation et des prés carrés) vers une approche centrée sur la clientèle (les jeunes et l'objectif commun) dans une logique de collaboration interinstitutionnelle et interprofessionnelle), (D'Amour et *al.*, 1999).

L'objet qui nous a rassemblé dans le cadre de ce travail, ce que Lévy (1994) appelle « l'objet-lien », est le cadre de collaboration pour la prise en charge de jeunes décrocheurs en formation qualifiante. Nous avons donc réuni le groupe des représentants de chaque structure externe au DIP à trois reprises suite à la réunion de lancement du projet, le 3 avril 2019 dernier (annexe 1). Ces séances avaient pour objectif de faire émerger les difficultés rencontrées et de réfléchir collectivement aux moyens d'y remédier ainsi que de pointer les « bonnes pratiques » facilitatrices de la démarche de collaboration. Chaque réunion était animée par Catherine Blaya et une prise de note était effectuée soit par Omara Sansegundo Moreno soit par Iman Ben Lakhdhar, soit les deux. Les notes ont fait l'objet d'une synthèse adressée à Gilles Thorel ainsi qu'au groupe et ont alimenté la réflexion lors des rencontres du groupe de pilotage EQIP FO18 (annexe 1). Catherine Blaya a assisté aux réunions du groupe EQIP FO18. Lors de ces rencontres, elle a informé le groupe des questions clés qui étaient posées lors des rencontres avec les structures participantes externes au DIP de sorte à permettre une prise en compte rapide du groupe de pilotage des difficultés ou besoins éventuels. Ces réunions ont aussi permis une vision globale de la démarche et de la mise en œuvre de la mesure, facilitant une meilleure compréhension de l'ensemble du processus.

Une plate-forme collective sur Google drive a dans un premier temps été créée par Omara Sansegundo Moreno afin de déposer les documents relatifs au travail commun (synthèses de réunion), alimenter le trombinoscope et diffuser les informations relatives au fonctionnement du groupe (dépôt d'ordres du jour, dates de réunions, etc.). Cette plate-forme n'étant pas accessible par l'ensemble des partenaires pour des raisons institutionnelles, une deuxième plate-forme a été mise en place sur Slack. Toutefois, nous nous sommes heurtées aux mêmes difficultés et nous avons poursuivi un double travail d'information par le dépôt des documents sur la plate-forme et leur envoi par mails.

## Les visites et entretiens individuels

Nous avons mené des entretiens directifs lors de visites dans chaque structure externe au DIP de la phase expérimentale de la norme FO18 (annexe 1). Pour ce faire, nous avons opté pour une démarche d'entretiens semi-directifs. Il s'agissait dans le cadre de la visite *in situ* de mieux comprendre le contexte de travail des collaborateurs du projet et d'un point de vue des entretiens semi-directifs d'adopter une démarche sociologique compréhensive et empirique (Kaufmann, 2011 ; Paillé et Mucchielli, 2012 ; Van Campenhoudt et Quivy, 2011).

Nous cherchions à mieux comprendre a) L'origine de l'implication de la structure dans l'expérimentation de la norme FO18 ; b) La prise en charge des jeunes concernés ; c) Le travail de collaboration mis en œuvre et la perception de la qualité des relations avec les partenaires. Pour ce faire, nous avons élaboré un guide d'entretien (annexe 3) que nous avons testé avec la première structure et pérennisé tel quel avec les autres organismes.

Concernant le protocole d'analyse appliqué à notre verbatim, c'est-à-dire nos données brutes issues de la retranscription de l'intégralité de nos entretiens, nous nous inscrivons dans le courant traditionnel de l'analyse qualitative qui se veut partisan de la rigueur et l'étude minutieuse des éléments recueillis afin d'en extraire le contenu et les idées (Pellemans, 1999 ; Vernet et Gianelloni, 2001). Nous avons procédé à une analyse thématique en regroupant les items par catégories au fil du discours afin de faire émerger la logique interne (Mucchielli, 2006) Il s'agissait pour nous d'objectiver le sens donné à l'expérience du dispositif de formation par les acteurs. Les premiers entretiens ont été analysés à partir d'une première grille d'analyse par deux des chercheurs. Une fois celle-ci harmonisée et validée, les contenus ont été analysés par un seul des deux chercheurs impliqués dans le processus. Cette méthode de traitement des données qualitatives a permis de préserver l'objectivité et la fiabilité des propos des interviewés (Blanchet & Gotman, 1992).

Tel que stipulé dans le « Document référence de la phase pilote » établi par le groupe de concertation FO18 (2019, p.3), « *La phase pilote est ouverte aux entités à but non lucratif soit les fondations de droit public ou privé, associations, entités communales ou intercommunales. Les dispositifs sont libres d'adhérer au cadre de collaboration et/ou de manifester leur intérêt pour la phase pilote.* »

Nous avons rencontré les douze structures externes au DIP ayant accepté de participer aux réunions d'équipe dans le cadre du dispositif FO18. Une rencontre a également eu lieu avec CAP Formations en sa qualité de cellule d'accueil et de *Case Manager* des jeunes concernés par la norme constitutionnelle FO18. Nous avons synthétisé ces rencontres dans le tableau ci-dessous en y faisant apparaître le nom de la structure, l'interlocuteur de référence ainsi que la date et l'heure auxquelles les entretiens ont eu lieu.

**Tableau 1 : Synthèse des entretiens menés dans les dispositifs FO18**

<b>Structures</b>	<b>Interlocuteurs</b>	<b>Dates</b>
<b>La Barje</b>	Julie Peradotto	Lundi 16 Septembre 2019 à 14H30
<b>CapEmploi</b>	Magali Di Peri	Vendredi 27 Septembre 2019 à 10H
<b>PEJ - Ville de Carouge</b>	Katia Meyer Mazzocut	Vendredi 27 Septembre 2019 à 14H
<b>Centre de Chevrens</b>	Sandra Garcia	Mardi 1 <sup>er</sup> Octobre 2019 à 10H
<b>Croix-Rouge (Inserres)</b>	Sandrine Ferrier	Vendredi 4 Octobre 2019 à 10H
<b>FASE (TSHM*)</b>	Franck Jaffré	Lundi 7 Octobre 2019 à 11H
<b>SEMO** (OSEO***)</b>	Magali Di Berardino	Mardi 8 Octobre 2019 à 10H30
<b>Les Ateliers de la FOJ****</b>	Véronique Corthay	Mardi 8 Octobre 2019 à 14H
<b>Ateliers ABX (Astural)</b>	Luc Bon	Mercredi 30 Octobre 2019 à 14H
<b>SEMO (Croix-Rouge)</b>	Jacques Keller	Lundi 11 Novembre 2019 à 13H
<b>BAB VIA</b>	Christophe Matthey	Mercredi 13 Novembre 2019 à 10h30
<b>Ass. Pacifique</b>	Tamara Bommarito	Mardi 15 Octobre 2019 à 10H
<b>CAP Formations</b>	Karim Mouzoune	Mercredi 20 Novembre 2019 à 13H

\* TSHM : Travailleurs Sociaux Hors Murs  
 \*\* SEMO : Semestre de Motivation  
 \*\*\* OSEO : Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière  
 \*\*\*\* FOJ : Fondation Officielle de la Jeunesse

Les entretiens se sont déroulés dans un empan temporel de deux mois ce qui traduit une réactivité et une volonté de collaborer de l'ensemble des partenaires. Chaque rendez-vous, d'une durée approximative de 2 heures, a débuté par une présentation de la structure par l'interlocuteur de référence, un temps d'échanges prenant appui sur les questions contenues dans le guide d'entretien et s'est soldé par une visite des locaux. Afin de pouvoir procéder à la retranscription intégrale et fidèle de chaque rencontre, nous avons utilisé un dictaphone en prenant soin de recueillir au préalable, le consentement de nos interlocuteurs.

Les résultats obtenus sont présentés de forme globale et non individuelle dans un souci d'efficacité mais aussi pour préserver l'anonymat des propos rapportés.

## Résultats

L'intérêt du cadre de collaboration est de construire une intelligence collective qui favorise le travail en équipe, les échanges et l'interconnaissance dans la prise en charge des jeunes mineurs par le biais d'une réflexion générale et commune de ce qui est considéré comme indispensable dans le processus d'apprentissage. Une représentation précise et complète des différentes structures partenaires de la norme FO18 permet un accompagnement plus cohérent des jeunes en les orientant vers celles qui offrent des prestations adaptées à leurs besoins, l'état d'avancement de leur projet professionnel et en fonction de leur situation personnelle. Chaque structure en propose des différentes, d'où l'intérêt de voir quelles sont celles qui correspondent le mieux aux particularités de chaque demande. La finalité est donc de créer une synergie entre les différents dispositifs de la norme FO18 qui se répercutera positivement sur l'orientation des jeunes. Dans cette section, nous avons mis en exergue les freins et les leviers au cadre de collaboration entre les structures partenaires de la norme FO18 et le DIP par l'entremise de CAP Formations et le SEL de l'Enseignement Secondaire II (ESII) à partir des entretiens menés lors des visites dans les structures et des réunions réalisées avec l'ensemble des dispositifs.

### **Les freins à la collaboration**

L'ensemble des dispositifs a réfléchi de façon opérationnelle aux aspects pouvant être contraignants à la mise en œuvre du cadre de collaboration. Plusieurs remarques et suggestions ont été émises au cours des rencontres. Par exemple, le terme « référents FO18 » prête à confusion. Leur rôle a dû être précisé à nouveau ainsi que l'ensemble du processus de prise en charge des jeunes et des démarches à suivre en cas d'interruption de contrat. Il s'avère indispensable de communiquer plus clairement sur ce processus et de s'assurer que l'ensemble des partenaires a la même compréhension. D'autant plus que certains jeunes bénéficient d'une prise en charge contrainte, notamment ceux qui relèvent d'une assistance personnelle en milieu ouvert (article 13 du droit pénal des mineurs) et dont l'approche est d'abord éducative avant un retour en formation et ceux qui sont placés en foyer par le Service de Protection des Mineurs (SPMI) pour des questions de protection des jeunes mineurs.

La transmission des informations, au vu des rencontres, nécessitait encore d'être fluidifiée et renforcée au moment de ce travail afin que le maillage institutionnel permettant le suivi des jeunes soit plus efficace.

L'un des obstacles dans la mise en œuvre de ce cadre collaboratif était la façon dont les jeunes arrivent ou sont dirigés dans l'une des structures partenaires. La norme FO18 prévoit qu'ils soient dirigés dans un premier temps vers CAP Formations, guichet unique afin qu'ils puissent être inscrits et être orientés vers la structure adéquate à leur projet défini lors de leurs différentes rencontres avec l'un des deux conseillers à leur disposition. Néanmoins, les réponses apportées par les professionnels (Figure 3) tout comme les commentaires qui ont émergé lors du travail de groupe ont révélé que ce n'était pas toujours le cas et que certains jeunes ou leurs familles s'adressaient en premier lieu au dispositif. Ce point a fait l'objet d'un éclaircissement de la part de CAP Formations lors de la réunion du 24 septembre 2019.

Une pluralité d'acteurs entre en jeu dans l'orientation des jeunes vers les structures externes au DIP alors que ce rôle devrait être exclusivement détenu par CAP Formations. Le bouche-à-oreille entre pairs a pour effet de donner de la visibilité à certaines structures qui constatent qu'une part importante de ces jeunes les contactent voire même se présentent directement à elles sans passer au préalable par CAP Formations. En effet, ceux ayant eu une expérience positive au sein d'un établissement n'hésitent pas à relayer l'information à leurs pairs. La richesse de la littérature portant sur les groupes de pairs montre leur importance dans le développement personnel, social, émotionnel et cognitif des adolescents. (Bukowski, Brendgen et Vitaro, 2007 ; Berndt, 2002). Le cercle amical serait la catégorie la plus importante parmi les personnes significatives pour les adolescents (Blyth, Hill et Thiel, 1982). Il arrive également que certains parents fassent la démarche de solliciter les structures pour recueillir des informations sur les modalités d'admission. De même que le réseau qui, lorsqu'il est existant, peut guider les jeunes vers un dispositif. C'est le cas par exemple de ceux en foyer qui suivent les conseils prodigués par leurs éducateurs en matière d'orientation. Pour l'une des structures participant à la phase pilote, les jeunes qu'elle accueille sont presque tous exclusivement adressés par les professionnels des écoles (les doyens, la direction, les enseignants spécialisés...) voire par des enseignants du Cycle d'Orientation (CO) pour des jeunes en dessous de 15 ans ne trouvant plus sens à leur parcours scolaire. S'il y a adéquation entre la demande et l'offre et que tous les partenaires ont donné leur accord, il y a admission du jeune dans la structure avec un statut « long stage » tout en gardant un lien avec le CO. Dans les cas de placements, le SPMI peut être amené à prendre contact directement avec les structures



principalement celles proposant un hébergement. L'Office Cantonal de l'Emploi (OCE) a aussi été mentionné comme source d'orientation.

Les structures communales et associatives s'interrogent sur la convergence entre les attentes des jeunes actuellement accueillis et ce qui leur est proposé. En effet, nos interlocuteurs ont souligné que les jeunes n'étaient pas en attente de retourner à l'école ou dans une structure leur proposant un mode de fonctionnement similaire, indépendamment de la durée des cours, mais d'obtenir une formation pré-qualifiante/certifiante afin de pouvoir s'insérer rapidement dans la vie professionnelle.

Des difficultés à avoir une communication suivie entre certaines structures externes au DIP et CAP Formations ont par ailleurs été relevées en début de mise en œuvre de la norme FO18 quant à la prise en charge des jeunes et qui se traduit par :

- Une absence de définition de leur complémentarité,
- Des difficultés à entrer en contact avec les conseillers de CAP Formations,
- Des échanges existants mais peu nombreux au sujet du parcours des jeunes et de leur évolution dans la structure,
- Une variation de la collaboration en fonction de la personne avec laquelle s'établissait le contact : la relation au niveau de la collaboration professionnelle et l'implication des conseillers ne serait donc pas toujours la même.

Par contre, il a été souligné que lorsque le contact était établi, celui-ci relevait d'une bonne pratique et permettait une prise en charge rapide, efficace et tout à fait satisfaisante. On retrouve un ressenti similaire en ce qui concerne le DIP : « *On n'a pas l'impression d'avoir un dialogue avec le DIP* ». Les structures associatives et communales manifestent un besoin avéré de connaître les aspirations du DIP, leurs fonctions et les offres qu'ils proposent concrètement aux jeunes bénéficiant de la norme FO18 ce qu'exprime clairement ce professionnel « *ça m'intéresserait bien d'aller visiter ces modules, de pouvoir bien connaître ce qu'ils font.* ». De même, certaines structures aimeraient que des représentants du DIP visitent leurs locaux afin d'avoir une vision effective des actions menées avec et pour les jeunes. Dans les deux cas, il a été préconisé de renforcer les échanges et (r)établir les bonnes pratiques.

Si l'objectif commun à toutes les structures externes au DIP est l'intérêt du jeune, celui-ci semble se perdre dans la mise en œuvre effective : il a été noté que depuis l'introduction de la

norme FO18, le fait qu'en principe ces structures ne peuvent plus accueillir les jeunes sans l'accord préalable de CAP Formations, chose qu'elles faisaient auparavant, nuit à une prise en charge rapide. Le sentiment exprimé est que cette procédure centralisatrice fait perdre en réactivité et peut ralentir ou bloquer le processus d'entrée des jeunes dans leur dispositif. De même, le temps mis pour organiser une rencontre entre le jeune, la structure d'accueil et CAP Formations afin de faire un bilan de ses acquis et ses besoins peut donner l'impression d'une stagnation de la situation. Pour sa part, CAP Formations souligne l'importance d'être informé lors de l'accueil de jeunes qui ne sont pas passés au préalable par leurs services.

Bien qu'elle soit perçue comme un véritable atout pour le territoire genevois, certains professionnels rencontrés ne parviennent pas totalement à saisir les tenants et les aboutissants de la norme FO18 et expriment un sentiment de « flou ». Ils se sentent « perdus » et éprouvent un besoin réel de clarifications quant à la population cible : « qui est concerné ? à quel moment déclencher la prise en charge ? quelle est la procédure ? comment savoir si un jeune bénéficie déjà d'une mesure ? qui contacter (réfèrent FO18) » ? Le souhait des professionnels d'en apprendre davantage sur le contenu même du dispositif a été exprimé suite au constat que certains jeunes disent ne pas en avoir tiré de bénéfices, de plus-value, ne remarquent pas de différences notables entre leur situation avant et après avoir suivi l'un des modules prévus par la norme FO18. Malgré une prise de conscience qu'une période de transition est nécessaire pour s'adapter à cette nouvelle norme, des réponses précises sont attendues pour une meilleure maîtrise de la norme et par conséquent une prise en charge plus active des jeunes.

La nécessité de mieux connaître le parcours du jeune à son arrivée dans la structure d'accueil a fait l'objet de longues discussions. Les représentants des structures externes au DIP ont notamment mentionné qu'un accès aux données retraçant le parcours scolaire des bénéficiaires de la norme FO18 permettrait non seulement une prise en charge plus adéquate et que cela éviterait en outre de forcer le jeune à raconter son histoire à plusieurs reprises ce qui d'un commun accord est une source de stress voire de souffrance, les jeunes accueillis étant en situation de vulnérabilité. Les éléments devant être connus pour le bon déroulement du stage peuvent être toutefois transmis par le réfèrent externe lors du 1<sup>er</sup> entretien, sous réserve que le jeune donne son accord au préalable. Ces discussions ont mis en exergue la difficulté des collaborations entre organisations professionnelles dont les cultures en termes d'éthique et de confidentialité peuvent différer et qui sont soumises à des réglementations externes.

Il semble également essentiel d'intervenir sur la transition entre deux mesures afin de réduire la période d'attente et ainsi éviter une éventuelle démobilité des jeunes. L'une des façons d'y parvenir est de travailler à l'interface entre les services. Il est important d'avoir une vision globale de ce qui va se faire par l'identification, la description et le partage des processus en cours pour que l'information soit comprise de la même façon par tous. Une « mutation » du cadre de collaboration est suggérée par les structures afin de prendre en considération les spécificités de chaque organisation, qui sont certes différentes mais complémentaires et nécessaires dans la mise en œuvre du projet du jeune. Chaque étape passée par le jeune pourrait faire l'objet d'une validation et d'une valorisation se matérialisant par exemple sous la forme d'une attestation pour reconnaître/évaluer son implication, ses efforts, son évolution, ses compétences qu'il pourra faire valoir tout au long de son parcours.

Bon nombre de structures externes au DIP ont observé une diminution du nombre de jeunes pris en charge. Ce constat est d'une part, la conséquence de l'instauration de la norme constitutionnelle FO18 qui « aspirerait » une partie des jeunes via ses Modules ou les Stages en rotation du CFPP. D'autre part, depuis la mise en œuvre de cette norme constitutionnelle, les écoles ont un devoir de suivi qui va jusqu'à 18 ans. Auparavant, lorsqu'un jeune était inscrit à l'ESII, cela était considéré comme une inscription dans le post-obligatoire. Par conséquent, lorsqu'il commençait à s'absenter, l'école pouvait procéder à sa désinscription de l'établissement. Cela n'est plus possible désormais. De fait, les élèves sont davantage retenus au sein des filières qui déploient depuis d'autres stratégies d'accompagnement et de suivi. Or, plusieurs structures ont un financement dépendant en partie du taux d'occupation. Cette baisse du taux d'occupation est préoccupante pour le devenir de certaines structures puisqu'elle peut impacter négativement leurs subventions. Cela pourrait avoir des conséquences sur leur implication future dans le cadre de la mise en œuvre de la norme FO18 et par conséquent impliquer un nouveau travail de réflexion en termes de cadre de collaboration.

## **Les leviers de la collaboration**

Les différents membres de chaque structure externe au DIP ont participé à une réflexion autour de la norme constitutionnelle FO18. En l'état actuel du projet, nous avons constaté que qu'elle permet de mieux connaître les autres structures qui accueillent les jeunes en situation de vulnérabilité ainsi que le travail qu'elles réalisent en termes d'accompagnement.

La phase pilote de la norme constitutionnelle FO18 représente à elle seule un atout permettant de consolider la cadre de collaboration par les fréquentes réunions organisées qui permettent à des structures ayant un fonctionnement qui leur est propre, d'abandonner une partie de leurs pratiques pour permettre l'émergence d'une culture de groupe.

La communication avec CAP Formations a souvent été qualifiée de « compliquée » mais quand le contact avec les conseillers est établi, il est généralement apprécié. Le travail collaboratif avec les réseaux de proximité est quant à lui bien plus plébiscité par les professionnels en raison de sa fluidité et de la réactivité des interlocuteurs. Nous avons d'ailleurs relevé une volonté et un désir accru de collaborer collectivement ainsi qu'une capacité d'ajustement entre les modules et les professionnels.

Enfin, la diversité des offres proposées aux jeunes ainsi que le « sur-mesure » opéré par les professionnels permettent de leur venir en aide efficacement.

## **Suggestions d'amélioration du cadre de collaboration**

Cette partie a pour finalité de faire des suggestions permettant une meilleure collaboration entre les partenaires :

*« L'évaluation a pour but d'éprouver le cadre de collaboration proposé (selon des dimensions et critères à préciser avec l'évaluateur), de formuler des recommandations quant à la suite (en particulier sa généralisation avec les risques et opportunités), de permettre une progressivité dans la mise en œuvre de ce cadre de collaboration et de FO18. » (p.12)*

Elles sont le fruit d'une réflexion collective ayant émergé lors des réunions entre les différentes structures externes au DIP qui ont été forces de propositions.

### **Suggestion 1 : La reconnaissance officielle des dispositifs de la norme FO18**

Il est nécessaire de clarifier et de valoriser le statut des prestataires et d'éprouver la collaboration dans le cadre de la norme FO18 durant la phase pilote. Lors d'une réunion réunissant l'ensemble des structures engagés dans la phase pilote du projet, il a été clairement énoncé que *« toutes les structures qui interviennent dans la phase pilote de la norme FO18 sont considérées comme pré-qualifiants tant qu'il n'y ait pas le référentiel de qualité terminé et qui reconnaîtra la qualification FO18 »*. Toutefois, cette information paraît encore peu comprise notamment pour les établissements scolaires qui n'envoient pas leurs élèves pour ce manque de compréhension mais aussi pour certains membres du SEL. Une connaissance plus claire des partenaires favoriserait la collaboration déjà existante et offrirait aux jeunes une vision plus élargie de l'ensemble des possibilités offertes par la norme FO18.

### **Suggestion 2 : le groupe de conseillers pour situations complexes**

Ce groupe - dont la composition, le profil ainsi que les missions devront être discutés - serait composé de conseillers spécialisés dans la prise en charge des jeunes en situation « complexe » et pour qui un retour en situation de formation est difficile. Ces conseillers auraient un niveau de connaissances élevé de l'ensemble des structures pour pouvoir actionner d'autres dispositifs si nécessaire afin de faciliter et promouvoir l'engagement des jeunes. L'objectif premier serait de les (r)« accrocher » à un retour en formation en leur proposant des activités diverses qui les motiveraient. Pour le rendre opérationnel, il est proposé que les conseillers contactent la structure d'accueil afin de discuter de la situation du jeune et de réfléchir ensemble à une prise en charge pertinente dans l'intérêt du jeune et en fonction de son niveau de démobilisation et

des difficultés (hospitalisation, incarcération, phobie scolaire...). Il est suggéré que les membres de ce sous-groupe pourraient se réunir une fois par an pour faire le lien avec l'ensemble des structures externes au DIP impliquées dans la norme FO18.

### **Suggestion 3 : la cartographie**

La réalisation d'une cartographie aurait pour objectif de répondre au besoin d'une culture de l'interconnaissance entre les membres partenaires de la norme FO18 et de permettre aux autres structures, institutions, établissements scolaires, jeunes et leurs familles de connaître les dispositifs existants. L'ensemble des partenaires pourrait avoir accès aux caractéristiques de chaque structure et ainsi déterminer l'accompagnement le plus adéquat au regard des particularités de chaque jeune. CAP Formations dispose d'un catalogue répertoriant les différents établissements genevois offrant une prise en charge des jeunes jusqu'à 18 ans, les structures partenaires de la norme FO18 peuvent, sur demande, en prendre connaissance et ajouter d'éventuelles modifications. Une cartographie, en cours de réalisation, a été récemment réalisée et présentée en réunion EQIP par Monsieur Ramirez et devrait être effective dans le courant du 2<sup>nd</sup> trimestre 2020.

### **Suggestion 4 : la plateforme interactive**

La création d'une plateforme interactive (en parallèle de la cartographie des structures) permettrait aux organisations participantes d'annoncer le nombre de places disponibles de sorte que les établissements ayant des listes d'attente puissent diriger les jeunes vers ceux étant en capacité de les recevoir. L'intérêt de cette plateforme serait de donner une visibilité globale et immédiate des places disponibles à toutes les structures. Par ailleurs, le descriptif de chaque dispositif pourrait y figurer. Dans un souci d'efficacité, il serait intéressant que la plateforme et la cartographie puissent évoluer en même temps de façon à réduire le temps d'attente tant au niveau des structures qu'au niveau des jeunes qui seraient à la recherche d'une place pour pouvoir suivre une formation ou s'inscrire dans un projet. En attendant son éventuelle mise en place, Madame Chezeau a invité les structures à informer CAP Formations des places vacantes en leur sein. Ce procédé devrait permettre une meilleure fluidité en termes d'orientation des jeunes vers les structures.

### **Suggestion 5 : l'entretien du réseau**

Les assistantes sociales de l'Hospice Général présentes au sein de CAP Formations de même que le Service Social au niveau communal, dont les interventions portent leurs fruits, pourraient être sollicités pour les difficultés d'ordre social susceptibles de freiner la construction du projet

du jeune. Pour autant, le maintien du réseau avec les partenaires internes et externes est un moyen permettant de favoriser les échanges entre l'ensemble des acteurs concernés, de partager les informations pertinentes et de permettre un meilleur accompagnement des jeunes sans nécessairement transiter par les assistantes sociales.

#### **Suggestion 6 : le système institutionnel de suivi des jeunes**

Prenant appui sur des « fiches de signalement », cet outil permettrait un repérage plus rapide et efficace des jeunes en situation de décrochage. Le mot « signalement » semble toutefois ne pas faire l'unanimité en raison de sa connotation péjorative et sa non compatibilité avec les dispositifs fonctionnant sur la libre adhésion des jeunes. Il semble par conséquent nécessaire de définir en amont un protocole dans lequel seront entre autres établis les critères définissant les situations de décrochage scolaire, le moment où doit être effectué le signalement, la manière dont s'opère la remontée d'informations, par qui et comment elle peut entrer en adéquation avec un mandat de libre adhésion.

#### **Suggestion 7 : les TSHM comme interlocuteurs à privilégier**

L'établissement de liens privilégiés avec les TSHM pourrait permettre une meilleure connaissance des jeunes. Les parcours des jeunes étant influencés par leur environnement, l'appréhension des quartiers et des territoires pourrait aboutir à une amélioration de leur prise en charge. L'échange d'informations permettrait de mieux connaître leur situation. Ce lien privilégié avec les TSHM serait susceptible de contribuer à un gain de temps. De plus, le croisement des listes de jeunes permettrait d'avoir accès à leur situation en un instant « T ». Les TSHM étant amenés à rencontrer les jeunes régulièrement pourraient contacter leur structure d'accueil respective dans le but de transmettre les informations qu'ils jugent être pertinentes et ainsi établir conjointement le profil de chaque jeune pour une meilleure prise en charge. Toutefois, l'idée que les conseillers aient à contacter les structures peu paraître compliquée au regard de leur charge de travail.

#### **Suggestion 8 : le salon-forum**

Dans le but de favoriser la rencontre et la connaissance entre les structures, les personnels des établissements scolaires et les interlocuteurs potentiels, l'idée d'organiser un forum (salon) dans le cadre de la norme FO18 a été mentionnée. Ce forum serait également l'occasion d'offrir des moments d'échanges, de discussions avec les jeunes et pourrait permettre une gestion plus rapide de certaines situations et de faciliter le travail sur la construction/l'élargissement du réseau et la transition.

## **La prise en compte des suggestions d'amélioration par le DIP**

Les suggestions contenues dans le rapport intermédiaire ont fait l'objet d'une discussion lors de la réunion avec le groupe EQIP.

### **Prise en compte de la suggestion 1 : la reconnaissance officielle des dispositifs de la norme FO18**

Sur le principe, la suggestion est reconnue et acceptée. L'Association Genevoise des Organismes d'Éducation, et de Réinsertion (AGOER) a annoncé vouloir adhérer à l'association paritaire qu'ils veulent créer pour gérer les aspects qualité dans le domaine du pré-qualifiant. Accroche souhaite y adhérer mais doit encore formaliser au sein de leur comité la validation. Attente de la reconnaissance pour les dispositifs communaux.

### **Prise en compte de la suggestion 2 : le groupe de conseillers pour situations complexe**

Sur le principe, c'est intéressant. Au sein de l'ESII, il y a une commission d'admission (au sein de l'établissement Lullin) qui fait de la prévention du décrochage. Cette commission a revu son cahier des charges et a étendu sa composition. Désormais c'est un groupe de prévention du décrochage qui intervient de façon plus large, plus globale. La réflexion : est-ce qu'il faut faire un second groupe ? L'idée serait que ce groupe vienne présenter au sein du groupe de concertation, cette plateforme interne et voir comment l'articuler avec la suggestion 2. Madame Blaya propose d'étendre la composition du groupe afin d'éviter la démultiplication des dispositifs de prise en charge des jeunes en situation de décrochage et son effet « mille-feuilles ». La plateforme va avoir connaissance d'un certain nombre de cas. Hors cas exceptionnels, il existe des typologies de décrocheurs clairement identifiés donc la cellule de prévention peut déjà anticiper sur des protocoles de prise en charge pour des caractéristiques particulières concernant les jeunes. L'intérêt d'inclure des représentants des associations serait de proposer du « cousu main » en fonction de la situation particulière du jeune si elle n'entrait pas dans les protocoles déjà anticipés ainsi que de favoriser l'alliance éducative.

### **Prise en compte de la suggestion 3 : la cartographie**

La cartographie est incluse dans le *packaging* destiné à communiquer davantage par le biais du site internet. Travail en cours d'élaboration en interne. L'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) va refondre le site internet « la Cité des métiers (CAP



Formations y apparaît) » et coordonner les efforts avec l'ESII. Il s'agit à ce stade d'une réflexion de principe. L'ESII réfléchit à une appellation autre que FO18, proposition : « Parcours vers l'apprentissage » pour éviter le côté stigmaté de l'acronyme FO18. Madame Blaya suggère « Parcours Projet Professionnel ».

#### **Prise en compte de la suggestion 4 : la plateforme interactive**

Plusieurs membres ont indiqué avoir créé un compte administration en ligne pour leur institution. Un « *sharepoint* » devrait pouvoir être mis en place avec les partenaires externes.

#### **Prise en compte de la suggestion 5 : l'entretien du réseau**

Complicé de donner une suite concrète car les membres du réseau affirment déjà le faire. Catherine souligne que si la suggestion a émergé c'est qu'il y a des attentes. Peut-être que cela n'apparaît pas de façon évidente pour les partenaires externes associatifs.

#### **Prise en compte de la suggestion 6 : le système institutionnel de suivi des jeunes**

Un essai de création d'un système de suivi par portfolio avait déjà eu lieu à Genève il y a 10-12 ans mais a échoué. L'une des résistances assez fortes : la présence des données personnelles qui transitaient un peu automatiquement. Il y avait un côté stigmatisant/fichage du jeune. Ce qui émergé assez clairement lors de la séance organisée par Accroche le 1<sup>er</sup> octobre 2020 : peut-on avoir accès à la NDBS. Depuis 3-4 ans, le monde de la pédagogie spécialisée y a directement accès sans droit de regard sur les notes, les appréciations comportementales mais sur les données de l'élève, les coordonnées des parents et le parcours scolaire du jeune, l'établissement auquel il est actuellement rattaché. Les échanges sont ainsi facilités. Certains jeunes ne sont pas au courant de leur situation administrative ce qui permet un cadrage.

#### **Prise en compte de la suggestion 7 : les TSHM comme interlocuteurs à privilégier**

Ce point a fait l'objet de peu de discussion car il est assez évident.

#### **Prise en compte de la suggestion 8 : le salon-forum**

Cette suggestion est à reprendre dans le cadre de l'association site internet/cartographie.

## Bilan

Nous souhaitons restituer dans cette section les points susceptibles d'être améliorés afin de renforcer le cadre de collaboration. Dans un deuxième point, nous présentons les éléments facilitateurs que nous avons pu relever.

### **Les points susceptibles d'être améliorés**

Les entretiens et le travail avec le groupe de représentants des dispositifs impliqués dans la mise en œuvre de la norme constitutionnelle FO18 ont révélé un certain flou quant à sa compréhension et à sa mise en œuvre. Suite à cette première phase de notre travail, nous avons conclu à la nécessité de la rendre plus lisible. La norme FO18 amène à collaborer avec des dispositifs fortement impliqués avec le constat d'une nécessité d'une plus grande information entre les structures mais aussi entre les structures et les autres institutions, organismes partenaires y compris le DIP. Dans ce sens, il s'est avéré important de (re)clarifier le rôle de chacun. Enfin, les structures sont en quête d'une reconnaissance institutionnelle de leur implication dans la mise en application de la norme FO18 afin de faciliter les relations avec les autres partenaires, notamment les établissements scolaires.

La formation pré-qualifiante n'était pas comprise de façon identique par tous. Les trois dimensions données par le Règlement de l'ESII et Tertiaire B (REST) de ce qu'est le préqualifiant ont été rappelées (Article 2C) lors de la réunion équipe du 28 janvier 2020. Ces éléments ont été communiqués lors de la réunion de groupe des dispositifs. La formation peut se réaliser pour tout ou partie dans l'un ou l'autre des dispositifs et il revient à CAP Formations de s'assurer que les conditions sont remplies. Cela implique que le lien entre les structures quant aux différentes dimensions réalisées par le jeune devra faire l'objet d'une concertation et s'inscrire dans le cadre de collaboration entre les dispositifs afin de s'assurer de la cohérence de la formation suivie par le jeune et d'une formation complète.

L'organe centralisateur en termes d'orientation des jeunes vers les structures est CAP Formations. Les entretiens et les réunions ont permis de souligner certaines difficultés de communication en termes de la mise en place de l'orientation de CAP Formations vers les

structures. Par conséquent, une réflexion s'est avérée nécessaire afin de permettre à CAP Formations une plus grande réactivité que ce soit en termes de moyens ou d'organisation.

La question de la communication d'informations relatives au parcours du jeune et à sa situation entre les différentes structures et partenaires a fait l'objet de nombreuses discussions. Quand bien même la question de la confidentialité a été abordée et clarifiée au sein du groupe EQIP et re-précisée dans le cadre de notre accompagnement, le cadre de collaboration sur ces questions a besoin d'être renforcé en termes de confiance interinstitutionnelle sur des bases de connaissance réciproque et de la construction d'une culture commune autour de la mise en œuvre de la norme FO18 au moment de la rédaction de nos conclusions pour cette première phase. Ce processus demande du temps quand bien même le cadre juridique est posé.

Il semble enfin important d'apporter une vigilance particulière lors des échanges et de la communication entre les différents partenaires de sorte à ne pas alimenter un effet de stigmatisation supplémentaire auprès d'une population qui est vulnérable.

A notre niveau, bien que leur impact reste minime, quelques obstacles lors de la tenue des réunions et la mise en œuvre des entretiens ont été relevés.

- Nous avons constaté quelques absences pendant les séances de groupe. Bien que la plupart des personnes l'aient anticipé et se soient excusées au préalable, le fait de ne pas être présentes ne leur permet pas de faire entendre leur voix au moment de la réunion en question. La présence d'un représentant par structure est recommandée.
- Nous avons également noté que la plate-forme de communication collaborative Slack n'a pas été exploitée par toutes les structures comme une véritable ressource. Cet outil de partage de données nécessite l'adhésion et la contribution de chacun pour pouvoir exister de façon pérenne. Après concertation lors de la réunion du 17 décembre 2019, il a été décidé que les échanges se feraient exclusivement par mail.

## Les points forts

Bien que la dispersion des structures sur le canton de Genève ait été présentée comme un potentiel frein dans le projet des jeunes, elle permet un décloisonnement du territoire en obligeant les jeunes à se déplacer en dehors de leur lieu d'habitation et à se confronter à une réalité à laquelle ils devront peut-être un jour faire face : travailler loin de leur domicile. De plus, elle offre une visibilité à des structures peu connues du fait de leur éloignement géographique du centre de Genève. L'introduction de la norme FO18 tend à atteindre une égalité au sein du territoire genevois.

La réactivité des professionnels suite à notre prise de contact a permis une mise en place rapide et facilitée des entretiens puisqu'ils se sont déroulés dans un empan temporel de deux mois. Les échanges ont duré entre 1h et 2h traduisant une envie voire un réel besoin de communiquer, d'être entendus sur leurs pratiques, de partager leurs doutes, leurs attentes tout autant que leurs certitudes dans une posture impliquée et constructive.

L'engagement des structures dans la mise en œuvre de la norme FO18 montre une volonté palpable de parvenir à un cadre de collaboration sain et pérenne entre les différents partenaires engagés dans la phase pilote de la norme FO18, le DIP et CAP Formations.

Malgré les difficultés auxquelles ils sont quotidiennement confrontés, les professionnels que nous avons interrogés font preuve de souplesse et de flexibilité en termes d'accompagnement des jeunes quitte à dépasser leur temps de travail effectif ou à prendre en charge des problématiques qui ne relèvent pas de leur champ de compétence. Nous avons également relevé leur dynamisme dans les activités entreprises, leur bienveillance à l'égard des jeunes dont ils ont la responsabilité mais aussi de leurs collègues ainsi que leur optimisme quant aux développements possibles notamment en matière de prestations offertes par les dispositifs dans le cadre de la norme FO18.

Le dialogue entre le groupe rassemblant les dispositifs et le groupe EQIP FO18 par l'intermédiaire des synthèses et réunions permet une connaissance rapide des questions soulevées et des difficultés rencontrées et ainsi une prise en compte rapide et concrète.

## Varia

Dans cette section, nous rapportons des observations et des remarques qui ont été faites lors de notre travail d'accompagnement. Il ne s'agit pas à proprement parler de questions relatives au cadre de collaboration mais il nous semble pertinent d'en faire part afin d'alimenter la réflexion sur la mise en œuvre de la norme FO18.

### **Les difficultés émergentes dans la prise en charge des jeunes**

Il ressort des échanges lors des entretiens avec les représentants des structures que les jeunes avaient peu de connaissances sur les différentes branches existantes pour se former. Certains jeunes sont donc amenés à faire des choix dénués de sens avec pour conséquences majeures :

- Une perte de la confiance dans les adultes car on leur dit qu'ils ont le choix mais finalement ils ont l'impression que leurs vœux ne sont pas pris en compte,
- Un renforcement de la démobilisation car ils ne sont pas intéressés par ce qui est proposé. Cette démobilisation se traduit par une augmentation de l'absentéisme.

L'ancienne version du Module III « Vers l'apprentissage » proposée dans le cadre de la norme FO18 semblait ne pas satisfaire les jeunes qui y étaient inscrits en raison de son format jugé conventionnel, scolaire ce qui pouvait les freiner dans leur engagement étant donné qu'ils n'ont pas « trouvé » leur place à l'école. Toutefois, des ajustements de ce module ont récemment été effectués comme le renforcement de l'encadrement des jeunes, un nombre de cours plus étoffé – bureautique, anglais – ainsi que la présence d'un conseiller en formation et d'une conseillère sociale pour répondre à leur demande et lutter par la même occasion contre l'absentéisme, l'ennui et la démotivation, comportements les ayant conduits à quitter le système scolaire. D'autres améliorations ont été apportées : renforcement de l'encadrement au sein du module Remobilisation, adaptation des activités au sein de ce module, mise en relevant de la mesure.

Selon les dispositifs, deux demi-journées ne sont pas suffisantes pour les jeunes qui sont en recherche d'activité. Il a été proposé d'établir une collaboration entre les différentes structures afin de compléter ces deux demi-journées. Dans le *Module III* « Vers l'apprentissage », une liste d'ateliers est en cours d'élaboration afin de faciliter l'occupation de ces jeunes. De leur côté, les structures souhaiteraient pouvoir diversifier et augmenter l'offre de formation.

## Le rôle des familles

La norme FO18 étant destinée aux jeunes mineurs, une étroite collaboration avec leurs familles est nécessaire. Leur investissement dans la construction du projet de leur enfant varie d'une structure à l'autre. Deux cas de figures s'opposent : on observe les familles – généralement la mère - qui répondent favorablement aux sollicitations des professionnels lors des différents entretiens/bilans, pour visiter la structure et faire connaissance avec les professionnels qui seront amenés à prendre en charge leur enfant. Certaines d'entre elles se rendent dans les dispositifs pour s'informer sur les démarches à effectuer pour inscrire leur enfant et sur les prestations proposées. *A contrario*, lorsqu'un désinvestissement de la famille a été souligné par les professionnels, les familles sont peu voire totalement absentes du projet professionnel des jeunes. S'ajoutent à cela, les situations dans lesquelles les parents n'existent pas pour cause de décès ou lieu d'habitation à l'étranger par exemple. Somme toute, l'ensemble des structures considèrent les familles comme des partenaires essentielles dans la vie du jeune. Bien que les rapports entre les familles et les structures d'accueil soient majoritairement qualifiés de bons par les professionnels, certains mettent en avant l'effet contre-productif que peut avoir leur présence : en effet, il a été noté que certains parents s'expriment à la place de leurs enfants et que les choix qu'ils formulent en termes d'orientation ne concordent pas avec ceux des jeunes alors même que l'objectif poursuivi par les structures est de les autonomiser, de les aider à se gérer et à prendre leurs décisions par eux-mêmes. D'autres parents, de par leur omniprésence dans la vie de leurs enfants, les « étouffent », les « contrôlent », au point de pousser les professionnels à prendre la décision de les « contourner » en s'adressant directement aux jeunes. De ce fait, certains parents sont contactés uniquement pour signer les contrats ou obtenir une information au sujet du jeune (généralement avec son accord). Les principales difficultés sont surtout visibles lorsque les parents dont l'autorité parentale ou la garde ont été retirées sont en désaccord avec un placement du jeune ordonné par le SPMI.

L'ensemble des méta-analyses (Bouchard, 1998 ; Chauveau, 2000 ; Henderson et Mapp, 2002 ; Lasne, 2017 ; Rayna, S. & Rubio, 2010) portant sur les programmes d'intervention ciblant l'efficacité de l'accompagnement des jeunes montre que les parents restent des interlocuteurs indispensables de par leur connaissance de leur enfant. En raison du rôle privilégié qu'ils possèdent, il s'avère important de les impliquer dans l'accompagnement du projet de leur enfant et d'établir de bonnes relations avec eux pour favoriser les échanges et permettre l'émergence

puis l'ancrage d'un projet professionnel. Pour l'une des structures, l'association des familles passe par une invitation aux entretiens mensuels en présence de leur enfant afin qu'elles puissent entendre directement de sa part les progrès qu'il a effectués. Cette démarche permettrait ainsi d'accroître la confiance qu'ils portent au projet de leur enfant. De plus, ces rencontres tripartites éviteraient aux jeunes intégrant un circuit de retour en formation composé de plusieurs interlocuteurs de devoir évoquer leur parcours à plusieurs reprises ce qui peut générer un malaise, de la souffrance surtout lorsqu'ils se sont heurtés à plusieurs obstacles. Globalement, la présence parentale apporte de la cohérence dans la prise en charge du jeune, définit conjointement les objectifs à poursuivre et évite « la triangulation » initiée par le jeune.

## **Accessibilité**

Les structures partenaires de la mise en œuvre de la norme FO18 n'offrent pas la même accessibilité : certaines d'entre elles sont situées dans des secteurs très éloignés, parfois isolés du centre-ville. De même, la centralisation dans la ville Genève des organes décisionnaires en matière d'orientation des jeunes mineurs peut poser problème aux jeunes domiciliés en dehors de la ville en raison de leur faible mobilité. Il nous semblerait pertinent de réfléchir à l'accessibilité des prises en charge et des formations proposées.

Seconde phase : Les jeunes mineurs  
bénéficiaires de la norme constitutionnelle  
FO18 et leurs représentants légaux



## APPROCHE METHODOLOGIQUE – ENTRETIENS

Dans cette deuxième phase d'évaluation de la phase pilote de la norme FO18, il était attendu de la part de la HEP Vaud, représentée par le LASALE, « *d'identifier les perceptions, besoins et demandes des jeunes et de leurs représentants légaux* » (article 6.5d du contrat de mandat). Il s'agissait de mettre en lumière le vécu des jeunes bénéficiaires de la norme constitutionnelle FO18 dans le but d'améliorer leur suivi et leur prise en charge par les dispositifs genevois. Ce rapport récapitule les principaux résultats issus de l'analyse des entretiens menés auprès des bénéficiaires de la norme constitutionnelle FO18 ainsi que de leurs représentants légaux. Sous la supervision de Madame Catherine Blaya, ces entretiens ont été menés par Iman Ben Lakhdhar et Omara Sansegundo Moreno. La collecte de données a été faite au moyen d'entretiens semi-directifs dans l'objectif recueillir leurs points de vue et de les mettre en perspective.

### **La prise de contact**

Comme convenu avec le groupe pilote, les représentants des dispositifs ont été contactés courant février 2020 afin de débiter la seconde phase du cadre de collaboration FO18. Il leur a été demandé de choisir deux jeunes de leur structure susceptibles d'être concernés par les mesures de prise en charge prévues par la norme constitutionnelle FO18. Pour les mineurs, une autorisation parentale (annexe 5) a été envoyée au préalable afin d'obtenir le consentement éclairé de leurs parents ou de leur représentant légal, condition *sine qua non* pour réaliser les entretiens. Certains représentants des structures externes au DIP ont fait le choix d'organiser les rencontres eux-mêmes dans leurs locaux, d'autres nous ont transmis les coordonnées des jeunes et/ou des représentants légaux afin que nous puissions gérer directement avec eux les modalités de réalisation des entretiens.

Sur les douze représentants des structures partenaires contactés, neuf ont répondu favorablement à nos sollicitations, ce qui nous a permis de planifier les rencontres avec les jeunes et leurs représentants rapidement. Concernant les trois autres structures, nous n'avons pas été en mesure d'effectuer les entretiens soit parce que les jeunes et/ou leurs représentants légaux contactés n'ont pas manifesté d'intérêt pour cette enquête, soit parce que les

professionnels ne possédaient pas de profil correspondant à notre recherche et ce bien que les critères relatifs aux jeunes aient été élargis à de jeunes majeurs sous réserve qu'ils aient bénéficié de l'une des mesures. Nous avons également proposé d'échanger à distance quand la rencontre en face-à-face n'était pas réalisable. Par ailleurs, étant donné qu'il s'agit d'évaluer le cadre de collaboration entre les différents « *acteurs exécutants* » qui sont tel que le stipule l'Article 3 du Contrat de mandat (2019) « *les dispositifs du DIP, CAP Formations et les dispositifs genevois participant à la phase pilote, assumant tout ou partie de la prise en charge de jeunes mineurs au titre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (...)* » (p.3), en plus des douze structures partenaires, nous avons sollicité CAP Formations par l'entremise de Monsieur Karim Mouzoune ainsi que les dispositifs du DIP, plus précisément la Directrice FO18, Madame Stéphanie Aubert Gillet ainsi que Monsieur Ivan Gerber et Madame Sara Abidi, respectivement responsables des modules « Vers l'apprentissage » et « Remobilisation ». La prise en compte de ces structures nous paraissait fondamentale pour pouvoir croiser les expériences de vie des jeunes et de leurs représentants légaux et ainsi avoir la vision la plus complète de leur réalité.

## Le profil des enquêtés

Un total de 24 jeunes et huit représentants légaux ont répondu volontairement à nos questions. Leur répartition par structure est présentée de façon synthétique dans le tableau 1 ci-dessous :

Tableau 2 : Répartition des jeunes et des représentants légaux par structure

Structure	Jeunes	RL*
CapEmploi	3	2
CAP Formations	3	-
SEMO (Croix-Rouge)	2	1
SEMO (OSEO)	2	-
La Barje	2	2
TSHM	3	-
Ateliers FOJ	2	2
Ateliers ABX	2	-
BAB_VIA (VIA)	2	-
DIP (modules FO18)	3	-
Centre de Chevrens	-	1
Association Pacifique	-	-
PEJ – Ville de Carouge	-	-
Inserres	-	-
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>8</b>

\* Représentants Légaux

La sélection des personnes rencontrées n'a pas été réalisée en fonction de critères spécifiques préalables si ce n'est le fait d'être ou d'avoir été bénéficiaire de FO18 (annexe 9). Toutefois, il est possible qu'un biais ait été causé involontairement par les jeunes ayant répondu aux questions : en effet, ceux qui se sont exprimés étaient probablement ceux dont le projet professionnel avançait positivement. Les résultats présentés dans ce rapport doivent par conséquent tenir compte de cette observation. Parmi les jeunes, 12 sont de sexe féminin et 12 sont de sexe masculin. La moyenne d'âge est de 17 ans (16 ans pour les plus jeunes à 19 ans pour les plus âgés). Au moment de la réalisation des entretiens, 17 jeunes étaient mineurs : quatre avaient 16 ans et 13 avaient 17 ans. Sur l'ensemble des participants majeurs, nous nous sommes entretenues avec cinq jeunes de 18 ans et deux jeunes âgés de 19 ans. Sur l'ensemble des enquêtés, 23 vivent dans l'une des 45 communes du canton de Genève et un en France. Au sujet des huit responsables légaux, nous souhaitons uniquement souligner que nous n'avons rencontré que des femmes alors que les entretiens étaient aussi ouverts aux hommes. Une des participantes est l'éducatrice de l'un des jeunes interrogés.

## **Le guide d'entretien**

Le guide sur lequel nous nous sommes appuyées pour conduire les entretiens est, à quelques mots près, sensiblement le même pour les jeunes et leurs représentants légaux. Il contient d'une part des questions ouvertes permettant aux enquêtés de s'exprimer librement et d'autre part, des questions fermées pour obtenir des réponses précises sur un point en particulier ne nécessitant pas spécifiquement de développer un contenu. Il se divise en cinq parties : la première porte sur l'expérience scolaire des jeunes et cherche à mettre en évidence les raisons les ayant menés à décrocher de leur scolarité. Par la suite, nous souhaitons également vérifier quel(s) levier(s) avai(en)t été actionnés(s) suite à l'arrêt de la scolarité des jeunes mineurs. Il s'agissait surtout de vérifier si les jeunes étaient, à un moment donné, passés par CAP Formations et le cas échéant, avoir leur ressenti quant à leur prise en charge par les conseillers, sans émettre de jugement sur les pratiques des professionnels. Dans la troisième partie, nous avons fait le choix de consacrer nos questions aux structures communales ou associatives vers lesquelles sont orientés les jeunes ne fréquentant pas l'un des dispositifs du DIP prévus par la norme constitutionnelle FO18. Nous avons abordé les points suivants : leur quotidien dans les structures, l'accompagnement dont ils bénéficient (ou ont bénéficié) ou encore l'implication de leurs représentants légaux dans leur projet professionnel. Nous avons intégré dans une

quatrième partie, les points forts et les points faibles des différentes mesures proposées aux jeunes mineurs sortis du système scolaire dans le cadre de la norme constitutionnelle FO18 à partir de leurs expériences respectives. Au-delà de l'analyse de ces mesures, la volonté était aussi d'évaluer le cadre de collaboration entre les dispositifs du DIP, CAP Formations et les structures externes au DIP et ainsi répondre au mandat et aux attentes de ce rapport. Pour clore l'entretien, nous avons questionné les jeunes et leurs représentants légaux sur les besoins qu'ils pourraient avoir et tenté de connaître leur niveau d'estime et de confiance en eux en les incitant à se projeter dans leur avenir professionnel.

## **La réalisation des entretiens**

A l'instar de la première phase, nous avons sélectionné deux structures de façon aléatoire, afin de pouvoir tester nos guides d'entretien (annexes 6 et 7), les ajuster si la situation l'exigeait et les pérenniser tels quels auprès des autres établissements et participants. A des fins exclusivement méthodologiques, les entretiens ayant eu lieu dans les deux structures tests, se sont déroulés en présence des deux chercheuses en charge des entretiens, avec l'accord préalable des enquêtés. Après modification et stabilisation des guides d'entretien, les rencontres ont été réalisées de façon individuelle, pour la plupart en face-à-face, dans la structure d'accueil des jeunes pour instaurer un climat de confiance, propice aux échanges. Pour des raisons pratiques, quelques entretiens se sont déroulés à distance grâce aux outils de communication Skype et/ou WhatsApp. Les éventuelles contraintes survenues tout au long de ce processus telles que la date, l'heure ou encore le lieu du rendez-vous, ont été prises en compte autant que possible par les enquêtrices.

En ne tenant compte que de la situation pré-Covid, les entretiens ont été réalisés dans un délai de cinq semaines, entre février et mars 2020 avec une durée moyenne de 30 minutes pour les jeunes et 43 minutes pour leurs représentants légaux. Dans le détail, trois entretiens ont dépassé une heure, 15 ont été supérieurs à 30 minutes et 11 ont duré entre 20 et 30 minutes. Seuls trois entretiens ont eu une durée inférieure à 20 minutes. La durée de ces entretiens traduit une hétérogénéité des parcours et doit à ce titre être mise en lien avec les caractéristiques propres à chaque individu, c'est-à-dire sa volonté et sa capacité à s'exprimer, à sélectionner et restituer des informations sur son vécu, son âge, son sexe mais aussi à son environnement scolaire et professionnel puisque chaque trajectoire est singulière. Nous avons sollicité et obtenu le

consentement de chaque interlocuteur afin d'enregistrer les propos à l'aide d'un dictaphone dans le but de pouvoir procéder à une analyse efficace après retranscription intégrale et littérale de leur propos. Par nécessité déontologique destinée à préserver leur anonymat (Zolesio, 2011), seules les initiales des prénoms des jeunes ainsi que ceux de leurs représentants légaux apparaissent dans les annexes 5 et 6 du présent rapport.

Nous avons procédé à une analyse thématique du verbatim issu de nos entretiens. Il nous a semblé utile comme le préconisent Abrila et Louvel (2011), de construire dans un premier temps un tableau permettant « *une lecture synoptique* » (p.70) des principales caractéristiques des personnes rencontrées. Ces éléments donnent une vision globale mais directement accessible et viennent nourrir l'analyse qui sera faite du verbatim. Suite à cette pré-analyse, nous avons construit une grille divisée en catégories d'analyse, elles-mêmes segmentées de critères et d'indicateurs communs et récurrents entre chaque entretien que nous avons établie après leur réalisation. En ce sens, nous nous inscrivons dans une approche dite « ouverte et inductive » de généralisation et d'abstraction des données (Andreani et Conchon, 2005). Pour pouvoir les coder, nous avons établi deux unités de codage : la première, l'unité syntaxique nous a permis d'opérer un découpage du verbatim en phrases, mots ou groupe de mots (Ghiglione et Matalon, 1985). Nous voulions cependant que notre analyse soit la plus fine et fidèle possible, c'est la raison pour laquelle, nous avons également choisi dans un second temps, l'unité d'analyse sémantique qui contrairement à la première, n'a pas nécessité de multiples dissections du texte dans son intégralité mais une extraction des seuls passages qui avaient une signification, c'est-à-dire les idées clés.

## RÉSULTATS

Dans cette section, nous présentons les résultats de l'analyse des entretiens sous une forme globale et non individuelle. Nous avons tout d'abord étudié le parcours scolaire des jeunes, puis nous avons examiné leur processus d'orientation après leur sortie de formation et avons terminé par l'évaluation du cadre de collaboration.

### **Le parcours scolaire des jeunes**

Les jeunes que nous avons interrogés ont tous connu une rupture scolaire ou professionnelle. Avant de les questionner sur leur prise en charge, nous avons décidé de consacrer quelques questions à leur parcours scolaire afin de tenter de comprendre leur cheminement jusqu'à leur situation actuelle. La plupart des jeunes ont suivi leur scolarité dans le primaire à Genève. Deux sont arrivés en Suisse à 10 ans et 14 ans mais ont tout de même fréquenté un établissement scolaire dans leur pays d'origine. Tous sont allés au CO, première partie du système d'enseignement secondaire du canton. Divisée en trois années, cette étape marquait il y a peu de temps encore, la fin de la scolarisation obligatoire fixée à 15 ans. Nombreux sont ceux qui ont reconnu avoir eu des difficultés d'apprentissage, notamment dans les matières dites « principales » : le français et les mathématiques avec des notes qu'eux-mêmes ont décrites comme « *en montagne* », « *irrégulières* » voire même « *chaotiques* ». Ce faible niveau semble expliquer que lors de la 9<sup>ème</sup> année qui comporte trois regroupements, certains jeunes (J7, J9) aient été dirigés vers le Regroupement 1 (R1) dans lequel l'effectif est réduit et les niveaux d'attente moins exigeants que dans les autres regroupements. Certains nous ont expliqué avoir été en « classes-atelier » ce qui confirme la présence de grandes difficultés, d'où la nécessité de bénéficier d'un programme et d'un encadrement spécifiques. Bon nombre de jeunes ont indiqué avoir fréquenté dans un premier temps une Classe Préparatoire de Transition Professionnelle (CPTP) ou un CFPP puis dans un second temps une École de Culture Générale (ECG) ou en formation professionnelle.

Si le rapport aux apprentissages et les résultats scolaires sont déterminants dans le processus de décrochage scolaire, d'autres raisons y contribuent tout autant : le manque d'intérêt pour les matières enseignées, les relations avec les professeurs, les pratiques enseignantes ou encore l'ennui auxquels peuvent venir s'ajouter des problèmes externes au contexte scolaire relatifs à la santé, les relations amicales ou à l'environnement familial par exemple. Faute d'y avoir une

place, les jeunes que nous avons rencontrés ont pour certains perdu confiance en eux : « *J'ai jamais été excellent* » (J4), « *L'école c'est pas pour moi* » (J1) laissant place à une forme de rejet : « *L'école, je voulais pas* » (J8), « *Moi l'école, c'est pas mon truc* » (J3), « *Je n'aime pas l'école* » (J10).

## **La transition vers les mesures offertes par la norme constitutionnelle FO18**

Quel que soit le ou les motif(s) ayant conduit les jeunes à quitter l'école ou le centre de formation, ce moment reste pour bon nombre d'entre eux une expérience douloureuse, comme l'indique le vocabulaire employé lors de son évocation : « *compliqué* », « *dur* », « *crainte* », « *peur* », « *échec* », « *doute* », « *apocalypse* », « *en décrochage* ». L'un des jeunes (J4) s'est confié sur son état après l'arrêt « *brutal* » de son apprentissage :

« *Quand ça a mis un gros stop, j'étais pas bien. Je me disais qu'est-ce que je vais faire ? J'avais pas vraiment de plan B et j'étais assez perdu oui* ». (J4)

Une autre participante (J1) nous a expliqué avoir été injustement « *virée* » de son apprentissage et que les conséquences sur sa santé mentale ont été sérieuses :

« *Non, après, je suis allée à l'hôpital, je voyais des médecins et tout parce que moralement, j'étais vraiment pas bien (...), j'ai pris un arrêt maladie de l'hôpital parce que moralement j'étais pas bien du tout* ». (J1)

Sans repère, certains jeunes ont fini par accumuler des expériences sans aucun lien entre elles comme nous l'a expliqué une jeune qui après avoir fait une « *prépa santé sociale* », un stage longue durée pendant 10 mois dans un CTP en dual, s'est retrouvée dans l'une des structures externes au DIP :

« *Ben je suis arrivée, j'ai cherché un apprentissage mais maintenant, je ne sais pas ce que je veux faire. On a fait un travail d'orientation, j'ai cherché esthéticienne, j'ai cherché dans la restauration un peu. J'ai cherché je ne sais plus dans quoi. J'ai fait un stage déjà, et j'ai fait des stages, trois et j'ai aimé faire des stages. Dans la vente des parfumeries à (Nom de la parfumerie), j'ai fait 3 semaines et voilà. En fait, moi, j'aime bien travailler, mais je trouve pas dans quoi. (...). Non, mais là, je vais faire agence de voyages. Et si je trouve pas cette année, je fais un voyage linguistique au Costa Rica* » (J8).

Un autre participant (J13) après avoir fini le CTP, s'est trouvé « *sans rien faire* » pendant une année. Il a expliqué que cette période avait été difficile car il s'était posé beaucoup de questions sur son avenir professionnel et était également effrayé par la majorité. En outre, l'inquiétude de ses parents qui lui avaient conseillé de trouver une formation a représenté une forte pression. Finalement, la motivation de retourner en formation lui est revenue grâce à ses amis eux-mêmes en formation :

« *En fait, on va dire que grâce aux réseaux sociaux, en lien avec les personnes de ton âge (...); on a gardé un peu le contact et je savais qu'il y avait FO18, j'entendais un peu de tout ça (...); je me suis rendu compte parce que je vois tous les jeunes que je connais qui sont à l'école, et moi, j'étais là, je ne faisais rien, (...), et je me suis retrouvé à aller au centre à Onex pour m'inscrire FO18* » (J13).

Ces quelques témoignages confirment que le fait de se retrouver « *sans rien* » du jour au lendemain, de ne pas avoir prévu de « *plan B* » et de se rapprocher de la majorité peut accentuer la vulnérabilité de ces jeunes et ainsi représenter une entrave potentielle à la construction de leur projet professionnel. La mesure FO18 prend ici toute sa pertinence.

Il nous a été difficile pour ne pas dire impossible, d'obtenir des informations fiables sur la durée écoulée entre l'instant où ces jeunes sont officiellement sortis de l'école ou de leur formation et celui où ils ont été pris en charge par une structure institutionnelle, associative ou communale. Néanmoins, nous savons que cet intervalle est relativement court puisque selon les personnes interrogées, rares sont les fois où l'attente de la prise en charge a excédé un mois. Si majoritairement cette première prise de contact a été initiée par les jeunes directement, dans certains cas, ce sont les professionnels de la dernière structure fréquentée par les jeunes qui ont pris l'initiative de signaler leur sortie de l'école ou de leur formation comme nous avons pu le constater :

« *Après ma résiliation de contrat, mon formateur m'avait dit que tu vas devoir aller là-bas, vu que l'OFPC s'occupe en général des apprentis et qu'après une résiliation de contrat, il m'a dit que tu dois passer par l'OFPC. Et du coup, il m'avait donné un rendez-vous déjà avec la personne qui m'a inscrit à CAP Formations* » (J4).

D'autres témoignages de jeunes semblent indiquer qu'hormis les formateurs, les professeurs ainsi que les conseillers sociaux avaient entamé des démarches similaires pour eux ou tout du moins leurs avaient présenté ces dispositifs à un moment charnière de leur parcours scolaire :

« *Non, je pense à part cette conseillère sociale. Peut-être qu'elle m'a parlé de certaines choses. Je crois qu'elle m'avait parlé de CAP Formations. Elle m'a dit d'y aller mais j'y suis pas allée mais à part*



*elle que moi je suis allée voir, il y a personne qui m'a parler de choses. On m'a juste dit qu'il fallait que je m'inscris quelque part. Il y a le doyen qui m'a appelé, je pense que lui, il est assez...je crois que c'est lui qui m'a dit que je devais voir une conseillère. Lui, il voulait que je fasse du bateau...heu non, il voulait que j'aille à l'ECG ». (J12)*

## **Le cadre de collaboration**

Nous abordons dans ce pan du rapport, la façon dont le cadre de collaboration s'établissait entre les dispositifs interinstitutionnels, les structures genevoises externes au DIP et les jeunes selon le point de vue de ces derniers.

## **Le cadre de concertation entre les jeunes et le dispositif interinstitutionnel CAP Formations**

Dispositif interinstitutionnel de l'OCE, de l'Hospice Général et de l'OFPC, CAP Formations est devenu le guichet unique pour les jeunes en rupture de formation dans le but de les accompagner vers la reprise d'une formation (pré-)qualifiante en leur proposant les mesures les mieux adaptées à leurs besoins. Malgré la clarté des écrits institutionnels portant sur le rôle de chacun, le constat se dégageant des entretiens est l'incertitude des jeunes concernant plus spécifiquement CAP Formations, tant au niveau de son repérage, de sa fonction que dans l'accompagnement dont ils ont bénéficié :

■ *« Je sais pas c'est quoi » (J8)*

■ *« Je sais que ça existe mais je ne sais pas trop à quoi ça sert » (J18).*

En affinant nos questions, nous avons pu obtenir des indications confirmant qu'ils s'étaient rendus à CAP Formations. Si l'OFPC et l'OCE semblent en partie épargnés par ces remarques, nous avons observé que la connaissance qu'avaient les jeunes de CAP Formations n'était pas la même pour tous. En effet, pour certains, cela s'est fait avant leur prise en charge par l'une des mesures incluses dans la norme constitutionnelle FO18 ou l'une des structures externes au DIP mais pour d'autres, uniquement après. Enfin, une minorité a affirmé n'en avoir jamais entendu parler mais nous pensons que l'explication réside dans le fait qu'ils étaient en apprentissage ou en formation, des situations qui ne nécessitent vraisemblablement pas qu'ils soient inscrits à CAP Formations. Pour autant, il est possible qu'ils aient un dossier à CAP Formations voire même qu'ils aient été reçus par un conseiller sans l'avoir identifié ce que nous ne sommes pas en mesure de confirmer ou d'infirmer.

A leur arrivée à CAP Formations, une partie des jeunes a mentionné avoir eu un premier rendez-vous avec un conseiller afin de faire un point sur leur situation passée et future, c'est-à-dire leur parcours scolaire ainsi que leur éventuel projet professionnel en fonction de leurs envies mais aussi leurs compétences. Certains jeunes nous ont rapporté avoir réalisé un test dans le but d'évaluer leur niveau principalement en français et en mathématiques et ainsi faciliter leur orientation dans les différentes mesures en fonction de leurs résultats. Ces mesures ont fait l'objet d'un développement détaillé dans la section suivante. Un temps a également été consacré à la présentation par les conseillers des possibilités offertes aux jeunes :

« Après, quand j'ai fait le premier rendez-vous avec ma conseillère, j'étais aussi accompagnée de ma maman et elle, elle avait expliqué justement à mon premier rendez-vous, qu'est-ce qui se passe à ce moment-là, qu'est-ce qu'on peut faire et toutes les solutions qu'il y a ».  
(J4)

Certains jeunes ont également obtenu des renseignements au sujet des offres FO18 non pas dans le détail mais dans leur globalité comme nous l'a expliqué cette jeune fille (J7) :

« On m'a expliqué que ce que c'était parce que pour moi, c'était flou. Ben on m'a pas expliqué comment ça marchait, en fait. On m'a expliqué que le FO18 c'était pas vraiment à 100%, que c'était quelques journées le matin et puis l'après-midi, non. Que c'était juste pour aller là-bas, pour essayer de trouver une formation, un apprentissage, mais ce n'était pas à 100% en fait ». (J7)

Ceci lui a permis de demander une orientation vers une structure externes au DIP dans laquelle son investissement était à temps plein. La fréquence des rendez-vous est fluctuante d'un jeune à un autre : certains ont affirmé avoir vu leurs conseillers une fois par semaine, d'autres trois fois - nombre de rencontres nécessaires pour pouvoir percevoir les allocations - et pour une infime partie, à de rares occasions. Néanmoins, pour ces derniers nous savons qu'ils ont rapidement intégré une formation, un apprentissage ou une structure externe au DIP suite à leur passage chez CAP Formations et qu'ils sont désormais suivis dans leur lieu d'accueil.

Lors des rendez-vous avec les jeunes, les conseillers de CAP Formations leur ont proposé diverses activités. En effet, chaque séance était une occasion pour travailler par exemple sur l'élaboration du Curriculum Vitae (CV) et/ou de la lettre de motivation. Afin de les rendre acteurs de leur projet professionnel, certains conseillers ont demandé aux jeunes de poursuivre ces activités à leur domicile et ont évalué le travail fourni lors du rendez-vous suivant :

« *Quand je vais là-bas, elle vérifie si j'ai fait ce qu'elle m'a demandé. Après, elle me donne des autres trucs à faire. (...) Des appels, faire des lettres chez moi. Là elle m'a demandé, enfin, des lettres, des CV, tout et puis elle m'a corrigée* ». (J1)

Les conseillers ont aussi pu être amenés à demander aux jeunes d'établir une liste de métiers susceptibles de les intéresser et de répertorier pour chacun les points forts et faibles dans l'optique de l'élaboration d'une solution alternative.

Nombreux sont les jeunes qui nous ont fait part de leur satisfaction à l'égard de l'accompagnement dont ils ont bénéficié à CAP Formations :

« *Là, en soi, mes attentes elles étaient un peu floues parce que du coup je savais plus trop ce que j'avais envie. Mais en tout cas de ce que j'avais envie, prendre une formation et tout ça et de retrouver quelque chose qui me donne envie, ça elle l'avait compris donc c'est pour ça qu'elle m'avait envoyé vers Tremplin jeunes qui m'a permis de trouver une nouvelle voie et tout ça, d'avoir de nouvelles idées. Et en soi oui, elle avait compris ce que j'avais besoin et ce que j'ai demandé* ». (J4)

Hormis l'écoute et les conseils émanant de leurs conseillers, l'expérience positive provient d'autres éléments tels que l'intérêt qui leur est accordé, la clarté des informations qui leur sont transmises ainsi que les rendez-vous dédiés à leur dossier, à la rédaction du CV et/ou de la lettre de motivation qui sont fortement appréciés. Certains d'entre eux ont toutefois évoqué un manque de régularité des séances avec leurs conseillers en supposant que c'était en raison d'un nombre important de dossiers à traiter :

« *Ils n'ont pas vraiment le temps pour faire tout ça, de se poser sur un élève. C'est ça le truc, comme c'est très connu, il y a beaucoup de jeunes* ». (J20)

**Compte-tenu de l'importance du rôle du dispositif CAP Formations dans la norme constitutionnelle FO18, il nous semble important de renforcer dès le début du processus, la collaboration avec les professionnels qui prennent en charge les jeunes mineurs afin qu'ils puissent commencer à les informer et les familiariser avec le dispositif mais aussi avec son champ d'action.** Cette information pourrait permettre aux jeunes de (re)connaître le dispositif et d'en bénéficier dans le futur si besoin, ce qui pourrait également favoriser et faire avancer plus rapidement la période de transition entre la fin de la formation dispensée dans le cadre de la norme constitutionnelle FO18 et le passage par CAP Formations.

## **Le cadre de concertation entre les jeunes et les mesures de la norme FO18**

Depuis la rentrée 2018, l'État de Genève propose aux jeunes mineurs sans formation d'intégrer diverses mesures que nous avons souhaitées présenter individuellement.

### ***Les modules FO18***

Parmi les mesures proposées aux jeunes mineurs, figurent les modules émanant du DIP. Trois modules ont été créés pour répondre aux besoins des jeunes :

- Le module 1 « Remobilisation » a pour objectif de favoriser la remobilisation et l'orientation des élèves en situation de grande vulnérabilité par l'identification des raisons de leur décrochage et l'aide au retour de l'estime et de la confiance en soi,
- Le module 2 « Stages » nécessite d'avoir trouvé un stage longue durée (10 mois) pour pouvoir l'intégrer,
- Le module 3 « Vers l'apprentissage » se compose de deux volets : le premier consiste à travailler sur les enseignements scolaires principaux afin de préparer les jeunes aux tests d'aptitude. Quant au second volet, il s'agit de concrétiser le projet professionnel par la réalisation de CV et de lettres de motivation, de participation à des ateliers avec un suivi individuel par un conseiller en formation.

Plusieurs points sont à souligner : peu de jeunes ont affirmé avoir suivi l'un des modules susmentionnés. Cela peut s'expliquer par le nombre de jeunes interrogés, le hasard ne nous ayant pas permis de rencontrer des jeunes en ayant bénéficié. Cela peut aussi être dû à un refus de les suivre par désintérêt comme certains jeunes ont pu nous le dire ou bien à une mauvaise identification de leur part des modules qu'ils ont possiblement suivis à un moment de leur parcours.

### **Les modules dans leur ancienne version**

Aucun des jeunes que nous avons rencontrés n'a semble-t-il intégré le module 1 dans son ancienne version. Quant à ceux qui ont intégré le module 3 dans son ancienne version, ils nous ont expliqué de quelle manière était aménagée leur semaine, entre cours et rendez-vous individuels avec leurs conseillers pour les accompagner dans la concrétisation de leur projet professionnel. Concernant les cours, certains jeunes ont relevé l'hétérogénéité des niveaux

scolaires avec un traitement collectif et non individuel des difficultés que certains pouvaient rencontrer. D'autres ont déploré le fait de devoir chercher seuls un stage, les jours durant lesquels il n'y avait pas cours, ce qui pour certains peut être à terme un risque de démotivation et d'abandon. En outre, l'un des jeunes a souligné le manque de clarté de ses bulletins qui contenaient peu d'explications sur les évaluations qu'il avait réalisées au cours de l'année :

« Ils m'ont donné le résumé de l'année, et ils avaient mis des croix dans des trucs à améliorer et tout, un peu partout » (J3)

Le souvenir qu'il en a gardé est négatif :

« Moi FO18, ça ne m'a pas beaucoup aidé. Ma classe était un peu bordélique, on parlait beaucoup et ça n'a pas aidé les profs et du coup ça s'est mal passé (...). Après notre prof de français, il mettait tout sur nous, genre, quand les filles parlaient il ne disait rien mais quand c'était nous, il nous renvoyait et de trucs comme ça. Mais à chaque fois depuis le début de l'année. Donc cela nous a fait péter un plomb ». (J3)

Ce jeune nous a également fait part de son mécontentement concernant les professeurs qui auraient promis une aide quant à la recherche d'un apprentissage mais qui finalement n'ont parlé que de mathématiques et de français. Pour ces raisons, il suit désormais ses cours dans l'une des structures genevoises externes au DIP.

Au sujet de l'accompagnement individuel, ce même jeune nous a confié n'avoir jamais été présent à ses rendez-vous, soit par oubli, soit par manque d'envie de s'y rendre. Dans les deux cas, il a assuré n'avoir jamais été contacté par son conseiller pour connaître les raisons de son absence :

« Non, pas de contact. Je ne suis pas allé et ils ne m'ont rien dit » (J3).

Un deuxième jeune (J4) a quant à lui fait part d'une expérience plutôt positive avec sa conseillère qui l'a aidé à définir un projet professionnel viable mais aussi à surmonter ses inquiétudes quant au fait de subir un second échec. Un autre interviewé (J6) nous a indiqué avoir été en contact une seule fois avec une conseillère avec laquelle il a partagé son envie de faire un apprentissage. Bien que le rendez-vous se soit bien passé, il n'a pas observé de résultat et est désormais suivi à CAP Formations ainsi que dans une structure externe au DIP. Enfin, pour la dernière jeune (J20), les entretiens mensuels avec sa conseillère étaient surtout l'occasion de faire des recherches pour trouver une place d'apprentissage.

## Les modules dans leur nouvelle version

Suite à diverses remarques émanant des jeunes, des modifications ont été apportées aux modules : renforcement de l'encadrement des jeunes, nombre de cours plus étoffé, nomination d'un conseiller en formation et d'une conseillère sociale pour répondre à leur demande et lutter contre l'absentéisme, l'ennui et la démotivation. Nous avons demandé à rencontrer des jeunes susceptibles de nous éclairer sur les modules dans leur nouvelle version afin de constater d'éventuels effets inhérents à ces modifications.

Parmi les jeunes interrogés, deux ont suivi le module 1 dans sa nouvelle version : le premier (J23) est un jeune âgé de 17 ans et vit en France, dans une commune voisine du canton de Genève. Il explique que ses études ont débuté au Portugal jusqu'à l'âge de 10 ans puis il est arrivé en Suisse et a intégré une classe d'accueil afin d'apprendre le français, pendant un an. Par la suite, il a suivi un cursus classique en primaire mais indique avoir eu les premiers mois des difficultés qui se sont matérialisées par « *des mauvaises notes* ». Il raconte les avoir surmontées « *en étudiant plus* » et a ainsi amélioré ses résultats scolaires. Après le primaire, il s'est retrouvé au cycle, en R1 jusqu'à la 11<sup>ème</sup> puis il est allé à l'ECG pendant 2 ans. Suite à des problèmes de santé<sup>1</sup>, il n'arrivait plus à aller en cours ce qui lui a valu de redoubler une année et « *c'est là que je me suis retrouvé à FO18* » après concertation avec ses parents, son médecin ainsi qu'une personne de la Direction générale. Les explications qui lui ont été transmises sur les modules lui ont paru claires. Son intégration dans le module 1 a débuté au mois de mars, le mercredi, par un atelier dédié à la préparation du CV et de la lettre de motivation et l'envoi de postulations pour les jeunes les plus avancés. L'atelier du vendredi était quant à lui consacré à l'écriture qu'il a trouvé « *cool* ». Suite au confinement qui a entraîné la fermeture des structures, il n'a pas été mesure de suivre l'intégralité des cours mais a tout de même trouvé qu'« *il y a des bons profs, ils savent bien expliquer, ils prennent leur temps, ça va* ». Par ailleurs, il a noué des relations amicales avec quelques jeunes ce qui semble être un élément positif car il ne connaissait personne à son arrivée. Le module aura donc joué un rôle d'intégration sociale. Malgré la situation de confinement que ce jeune a qualifié de « *compliquée* », il nous a affirmé être resté en contact avec l'établissement et être arrivé à se débrouiller. Pour toutes ces raisons, il a estimé que ce module était « *excellent* » pour les jeunes en décrochage scolaire, population

---

<sup>1</sup> Sur ce point, nous savons uniquement qu'une orientation dans un Centre Thérapeutique de Jour (CTJ) aurait été abordée mais pas actée car l'attente pour l'intégrer était trop longue. Son choix s'est donc porté sur le module 1.

dont il a considéré faire partie. Si sa situation l'exigeait, il a clairement exprimé qu'il aurait refait ce module « *avec plaisir* » et qu'il n'hésiterait pas à le recommander à d'autres jeunes. Avant ce module, il se sentait « *perdu* » mais que grâce à cette prise en charge, il avait réussi à trouver un pré-apprentissage dans le domaine qu'il souhaitait : la cuisine.

Les améliorations apportées au module 1 semblent avoir été bénéfiques puisque le second jeune (J24) que nous avons questionné relate une expérience positive. Âgé de 16 ans, il nous a communiqué quelques détails concernant sa scolarité. Si son parcours dans le primaire semble s'être déroulée normalement, de façon « *basique* » comme il le qualifie lui-même, il constate une « *dégradation* » au cycle qu'il impute non pas à l'établissement « *c'était plutôt par rapport à mes problèmes que j'avais à l'extérieur* ». Au fil de la discussion, il nous a confié qu'il s'agissait d'un problème familial qui a eu des conséquences sur sa santé. Hormis cela, ses notes étaient globalement « *bonnes* » et ses rapports avec les élèves et les enseignants étaient « *très bien* ». Il indique n'avoir fait qu'une demi-année en 9<sup>ème</sup> avant une nette « *régression* » qui s'est traduite par un absentéisme lourd qui a fini par devenir chronique puisqu'il dit n'avoir fait qu'un mois en 10<sup>ème</sup> ce qui a abouti à un redoublement. Il indique avoir arrêté définitivement l'école deux semaines après la rentrée. Il est alors orienté par sa psychologue vers une association habilitée à prendre en charge les jeunes en situation de vulnérabilité. Dans son cas, l'accompagnement qui lui a été proposé pendant une année devait lui permettre de retrouver un rythme de vie, de faire un stage, un apprentissage voire de retrouver une école afin d'éviter qu'il ne reste à son domicile. Son absentéisme a conduit les responsables de cette structure à mettre un terme à sa prise en charge, décision approuvée par le jeune qui reconnaît avoir pris une place qui aurait pu être donnée à un autre jeune plus investi. Le fait de rester volontairement cloîtré à son domicile lui a valu de passer des tests dans le but de savoir s'il pouvait bénéficier de l'Assurance Invalidité (AI). Au moment de l'entretien, il n'avait pas encore les résultats à ces tests. C'est la conseillère sociale de l'Office Médico-Pédagogique (OMP) par l'entremise de sa psychologue, qui l'a dirigé vers les mesures proposées par FO18 pour qu'il puisse avoir « *quelque chose* » : un stage, un apprentissage ou la reprise de la scolarité. Il a donc intégré le module 1 « Remobilisation » début 2020 avec l'accord de son père chez qui il vit mais pas celui de sa mère qui ne s'occupe plus de lui. Ce qu'il relève en premier lieu, est l'aide reçue par ses enseignants : « *Si j'avais un problème, j'avais juste à poser une question et on m'expliquait sans avoir de jugement* ». Enseignants également présents pendant le confinement puisque le jeune a signalé avoir été contacté au moins une fois par semaine pour leur donner de ses nouvelles et assurer une continuité pédagogique. Les cours qu'il suivait en lien avec le milieu

scolaire étaient le français, les mathématiques, le sport et l'informatique. Il souligne les écarts entre les niveaux scolaires des jeunes et reconnaît que cette situation pouvait déranger lorsque l'enseignant venait en aide aux jeunes en grande difficulté, laissant les autres sans rien faire. Malgré tout, il nous a affirmé comprendre les choix qui s'opèrent au sein d'une classe hétérogène. L'aspect professionnel était rythmé par des ateliers de rédaction d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de bricolage et d'écriture qu'il a trouvés « sympas ». L'atelier civisme qu'il a trouvé particulièrement « intéressant » devrait selon lui être mis en place dans les établissements scolaires notamment car il lui a permis d'aborder des thématiques « importantes » que tous les jeunes devraient connaître telles que : payer ses impôts, les droits des hommes et des femmes, ce qui est légal et illégal. La participation à ces ateliers lui a permis de prendre conscience des difficultés qu'il rencontrait mais aussi de certaines capacités. Ainsi, il s'est rendu compte qu'il résolvait des casse-têtes plus rapidement que les autres jeunes ce que l'on peut considérer comme un point positif pour son estime de soi. Il indique ne pas avoir fait de stage pour le moment par désintérêt. Avant le confinement, son souhait était de trouver un apprentissage ce qui n'est plus d'actualité en raison du temps passé chez lui. Néanmoins, il désirerait suivre de nouveau ce module et indique qu'il le recommanderait à d'autres jeunes.

Concernant le module 3 « Vers l'apprentissage » dans sa nouvelle version, nous avons pu recueillir les propos de deux jeunes l'ayant suivi : le premier (J13) n'a pas émis de commentaires positifs ou négatifs à l'encontre des cours et a précisé qu'il participait à des séances collectives chaque jeudi matin dédiées aux dossiers de candidatures, c'est-à-dire la rédaction du CV et de la lettre de motivation. Quant au suivi individuel, il a mentionné avoir été informé de cette possibilité mais n'a jamais pris rendez-vous :

« Moi, je n'ai pas pris rendez-vous avec elle, mais on aurait pu, j'aurais pu. Mais je n'avais pas forcément besoin d'avoir rendez-vous parce qu'on fait tout ce qu'on faisait en classe avec elle, je trouvais que ça suffisait » (J13)

Une fois les cours achevés, le jeune a fait le choix de trouver un stage plutôt que de poursuivre les cours, il a donc fait son inscription et a élaboré une lettre de motivation avec l'aide de sa professeure de français :

« Elle m'a vraiment lancé dans le projet pour m'aider et elle m'a beaucoup aidé pour faire la lettre de motivation, pour former mes phrases. Et j'ai été pris, d'ailleurs quatre personnes de ma classe ont été pris aussi » (J13)

Les changements opérés sur l'ancienne version de ce module semblent convenir à ce jeune.



Quant à la seconde personne interrogée, elle paraît très satisfaite de son expérience (J22). Son parcours semble comporter plusieurs facteurs de risque : âgée de 18 ans au moment de l'entretien, cette jeune fille nous a expliqué être en Suisse depuis presque 3 ans. Née en Espagne, d'origine marocaine, elle a été contrainte de quitter son pays sans vouloir en donner la raison. Nous n'avons aucune information concernant son environnement familial. En revanche, nous savons qu'elle a des problèmes de santé et qu'elle occupe un emploi à Genève pour subvenir à ses besoins. Elle nous a indiqué avoir suivi une scolarité classique en Espagne sans avoir pu terminer sa formation équivalente au Certificat Fédéral de Capacité (CFC) qu'elle pensait pouvoir achever lors de son arrivée en Suisse. Cependant, ne maîtrisant pas la langue du pays d'accueil, elle n'a pas été en mesure d'intégrer le secondaire I. Elle a été orientée vers l'Access II situé la première année dans le nord de Genève et la seconde année à Châtelaine afin d'y suivre des cours de français. Selon elle, elle aurait été orientée l'année suivante vers le collège de Saussure pour y intégrer le module 3 « Vers l'apprentissage » :

« C'était l'école de Châtelaine qui m'envoyait envoyée à cette école-là (...). Ça se passe comme ça. L'école, il t'envoie à l'autre école. C'est la suite. Et aussi tu peux pas rester dans la même école parce que chaque fois ils viennent de nouveaux élèves pour apprendre le français ». (J22)

Plusieurs points positifs sont évoqués : une bonne ambiance générale dans la classe, la diversité des cours dispensés tels que le français, les mathématiques, l'anglais ou encore l'informatique dont le niveau était selon elle « bien » tout comme les séances de sensibilisation animées par des intervenants externes portant sur des phénomènes de société que peuvent rencontrer les jeunes comme le viol ou la consommation de drogues. Cette jeune a également apprécié les visites et sorties organisées au cours de l'année, au théâtre par exemple. Elle souligne aussi les bonnes relations avec ses enseignants « sympas », « trop bien », « gentils » qui ont fait preuve de bienveillance à l'égard des jeunes que ce soit en termes de soutien, écoute et/ou encadrement :

« Ils expliquent bien, on comprend ». (J22)

Elle considère d'ailleurs qu'ils ont joué un rôle capital dans son orientation professionnelle :

« C'est grâce à eux que j'ai été acceptée à l'école de comm' ». (J22)

D'après ses propos, l'une de ses enseignantes l'aurait aidée à rédiger son CV ainsi que sa lettre de motivation à distance puisqu'un confinement strict avait été alors décrété sur l'ensemble du

territoire suisse. Le fait de pouvoir se réinscrire au terme de la fin du module a également été relevé comme étant positif par cette jeune notamment par rapport au fait de rencontrer d'autres jeunes et d'aborder de nouveaux sujets en cours. Elle suggère qu'il y ait plus d'heures d'enseignement bien qu'elle comprenne que pour « *quelqu'un qui aime pas l'école, c'est bien* ». Augmenter le nombre d'heures d'enseignement permettrait peut-être à certains jeunes de s'engager davantage dans leur formation et pourrait éventuellement permettre de renforcer leur motivation et de réduire l'absentéisme. Elle estime aussi que la durée du module qui est actuellement de trois mois est insuffisante pour prendre en charge un jeune mineur en décrochage et devrait être rallongée de quelques mois.

### ***Les classes pré-professionnelles duales***

Cette structure de formation pré-professionnelle de type « dual » se caractérise par deux jours de remise à niveau scolaire à l'école en français, mathématiques et culture générale et trois jours de stage rémunérés en entreprise. Elle s'adresse à des jeunes de 15 à 19 ans qui ont un statut autorisant une prise d'emploi, qui veulent confirmer un choix professionnel ou définir un projet professionnel durant un stage de longue durée (10 mois) en vue d'entreprendre une formation professionnelle. L'objectif est d'acquérir les comportements adéquats ainsi que les compétences scolaires et savoir-faire professionnels nécessaires pour entrer en formation.

Trois jeunes nous ont rapporté une expérience dans l'un de ces établissements : le premier y était depuis 1 mois (J2) et les deux autres y ont passé une année (J8, J10). L'analyse de leur propos, nous amène à penser qu'il s'agissait de la seule orientation possible pour eux comme l'explique ce jeune (J2) qui a affirmé avoir été inscrit en premier lieu dans un CFPP à temps plein non pas par choix mais « *parce qu'il n'y avait que ça* » une fois le CO terminé et que suite à des problèmes, il a été contraint de le quitter pour un second CFPP en dual « *parce qu'il y a une place qui s'est libérée* ». Une jeune fille de 19 ans (J10) nous a relaté qu'en dernière année de cycle, elle avait tout fait pour ne pas y aller » mais qu'étant mineure et au vu de ses résultats scolaires, elle n'avait pas eu d'autres choix qu'une prise en charge par l'une des mesures proposées par la norme constitutionnelle FO18. Pour la dernière jeune (J8), encore mineure lors de la rencontre, la situation est identique aux deux autres puisqu'après avoir renoncé à intégrer une « *prépa* » dans la santé et le social qui ne correspondait pas à ses attentes et la rentrée scolaire approchant à grands pas, elle s'est résignée à se réorienter vers un CFPP en dual avec

un projet professionnel différent du précédent, en l'occurrence la coiffure mais a expliqué ne pas avoir poursuivi dans cette voie à l'issue de cette formation par désintérêt.

Nous avons constaté que les CFPP jouissaient d'une image mitigée auprès de ces jeunes. Concernant les points négatifs, l'un d'eux (J2) a fait état de rapports conflictuels avec ses enseignants et s'est retrouvé contraint de le quitter :

« *Les profs nous apprenaient rien (...), ils nous rabaissaient à chaque fois. Ils nous insultaient. Ils mentaient à nos parents aussi (...).* (J2)

Il a expliqué qu'il n'irait pas se confier à ses enseignants en cas de problème suite à une expérience négative :

« *Parce que il y a déjà eu des trucs qui se sont passés parce que j'ai parlé à quelqu'un qui a dit que ça devait rester confidentiel et j'ai décidé qu'à partir de quand j'étais sorti de là où j'étais avant, je disais plus rien* ». (J2)

Le fait de ne pas avoir reçu l'aide attendue a entraîné chez lui une perte de confiance totale dans adultes :

« *J'ai confiance en à peu près personne en adultes* ». (J2)

Par ailleurs, les pratiques d'enseignement ne semblaient pas lui convenir :

« *En fait, le problème avec les mathématiques, c'est qu'ils nous donnaient des gros dossiers comme ça. On devait les remplir tout seuls* ». (J2)

La seconde jeune avait déjà entendu parler du CFPP par son entourage avant même d'y entrer :

« *L'image de glandeurs. Je savais que ça allait être comme ça. Mon père me l'a toujours dit, mes proches me l'ont toujours dit. Je savais déjà comment c'était là-bas* » (J10).

Pour elle, le rythme de la journée paraissait susciter l'ennui :

« *Et je sais que j'allais m'ennuyer. Ce que j'ai fait là-bas : dormir, manger, travailler cinq minutes. (...) Mais ça me rapporte rien. Mon cerveau, j'avais l'impression qu'il rapetissait littéralement.* ». (J10)

Elle a ajouté que pour y remédier, l'un de ses professeurs lui apportait du travail de l'Uni et/ou du collège. En outre, elle a souligné le fait de devoir réapprendre des leçons déjà acquises dans une classe hétérogène car composée d'élèves ayant des niveaux scolaires différents du sien.

Elle explique ne pas avoir l'impression d'aborder de « *nouvelles choses* » au CFPP :

« Pour moi, le système de FO18, serait meilleur s'il y avait plus de choses. Si, même si on avait 2 jours ou 3 jours et qu'il fallait chercher un stage après, qu'ils rajoutent au moins des cours au moins un peu plus intéressants que pour les gens de notre âge de 16, 17 ans, 18 ans »  
(J10)

Elle ajoute avoir trouvé « dommage » qu'il n'y ait pas d'anglais par exemple parmi les enseignements proposés et a conclu en nous indiquant clairement qu'elle ne recommanderait pas le CFPP à son entourage.

Malgré la présence de ces aspects négatifs, les jeunes ont tout de même évoqué des éléments positifs vis-à-vis de leur prise en charge par le CFPP : pour le jeune (J2) ayant eu des problèmes d'ordre relationnel avec le personnel enseignant qui l'ont conduit à quitter le premier CFPP, l'accompagnement dont il bénéficie actuellement dans le second CFPP en duale semble lui convenir davantage puisqu'il est assidu, possède une bonne entente avec ses professeurs et ses pairs et envisage de faire « *un apprentissage dans le chauffage* » une fois l'année au CFPP terminée. Une autre jeune (J10) a reconnu que les enseignants essayaient d'aider les jeunes et a indiqué que même si elle n'a pas appris « *grand-chose* », elle a trouvé que la recherche d'un stage était « *intéressante* ». La troisième jeune ayant fréquenté un CFPP ne nous a fait aucun retour positif ou négatif quant à son vécu dans le CFPP qu'elle a côtoyé une année (J8).

### ***Le Programme de Retour en Formation (PRF)***

D'une durée de quatre mois, le PRF s'adresse à des jeunes mineurs en situation de rupture qui sont suivis par CAP Formations. L'objectif est de les amener à prendre ou à reprendre confiance en eux, à découvrir le monde du travail et à tout mettre en œuvre pour signer un contrat d'apprentissage dans la profession choisie par le biais d'ateliers collectifs.

Parmi les 23 jeunes constituant notre échantillon, deux ont suivi le PRF, juste après avoir été inscrits à CAP Formations. Le premier jeune (J4) nous a expliqué avoir mis un terme volontairement à son apprentissage qui ne lui plaisait plus pour intégrer une ECG l'année suivante. Cependant, suite à une loi genevoise, il a dû renoncer à ce projet. N'ayant pas de « *plan B* », il s'est retrouvé « *sans rien* » et s'est inscrit à CAP Formations qui l'a orienté vers le PRF. Son expérience paraît positive comme l'atteste son témoignage :

« Le PRF, il m'a bien aidé quand même pour des recherches. Donc, quand je ne savais pas trop où regarder ben ça a bien aidé. En tout cas, le fait de retravailler des lettres et tout ça, ce que je n'avais pas fait

*depuis un moment quand même, ça m'a aidé aussi. Et puis, ils ont montré quand même pas mal. On a fait des visites d'entreprises, justement, tout ça, et ça c'était cool justement qu'on puisse voir des entreprises qu'on n'a pas idée sur le premier coup et tout ça. Par exemple on est allé voir...j'ai oublié le nom, c'était à...là où il y a...j'ai oublié. Non, mais c'est une boîte qui s'occupe de tous les apprentis de Genève et tout ça. Et c'était sympa parce que la personne justement qui nous avait fait cette présentation elle connaissait beaucoup de choses, elle-même, elle avait commencé par un apprentissage et tout ça, donc c'était positif parce qu'on a pu apprendre pas mal de choses et encore une fois un peu rassurant ». (J4)*

Bien qu'il ait ressenti des effets positifs de cette mesure, il a cependant soulevé des aspects qui selon lui gagneraient à être améliorés : privilégier une prise en charge plus individualisée pour permettre une prise en compte des « vrais envies » de chaque jeune car le format actuel – les ateliers collectifs – laisse peu de place à l'approfondissement des projets de chacun. En outre, il suggère de mettre en avant les formations qu'il qualifie de « cachées », celles qui n'apparaissent pas sur le moteur de recherche « orientation.ch », qui ne sont pas proposées par les conseillers et dont ils prennent connaissance « par hasard » alors qu'elles pourraient (re)donner envie aux jeunes mineurs de s'intéresser à un métier, une formation. Ceci vient renforcer la nécessité de la cartographie des dispositifs en cours d'élaboration.

La seconde jeune (J21) ayant également intégré le PRF a bénéficié d'un accompagnement par une conseillère d'orientation tout au long de son parcours. Après le CO, c'est elle-même qui a pris la décision de contacter l'OFPC afin de se renseigner sur les possibilités existantes avant de faire un choix en termes d'orientation. La jeune évoque s'être inscrite en école de commerce par défaut mais qu'après une année, elle a décidé d'arrêter car la formation ne lui plaisait pas. Elle a donc repris contact avec sa conseillère de l'OFPC qui après plusieurs rendez-vous, l'a orientée vers une structure externe au DIP située en dehors de Genève. Cet éloignement lui a fait prendre conscience, au bout de trois mois, des conséquences négatives sur son investissement ainsi que sur sa motivation, à la suite de quoi elle y a mis un terme pour suivre des cours de remise à niveau. Puis, elle a intégré le PRF qui lui a été recommandé par sa conseillère de l'OFPC tout en maintenant les rendez-vous avec elle trois jours par semaine pour la recherche d'un apprentissage, un double suivi que la jeune perçoit comme très favorable.

D'une manière générale, l'expérience de cette jeune fille semble positive :

*« C'était une expérience cool, je suis vraiment contente qu'il existe ce dispositif pour nous, parce que sinon on peut être vite perdus, surtout quand on était au cycle ». Elle a également mentionné le soutien de la part des professeurs : « ils se préoccupent vraiment de savoir si on avance ou pas. En fait, ce n'est pas juste une classe où ils donnent des*

exercices et ils regardent ailleurs. A chaque fois, si on en a eu besoin, ils viennent vers nous, ils répondent à nos questions ». (J21)

La seule remarque négative concernait le programme de français, qu'elle a décrit comme « très brouillon, très dispersé ». Pour finir, elle a évoqué son ressenti quant au fait d'être dans une école où il y a des jeunes en dehors de FO18 :

« ça faisait aussi bizarre d'être dans une école où on n'est pas inscrit directement (...) voir les élèves qui sont vraiment là pour l'école et puis nous juste en classe à côté, mais vu qu'on est un groupe, on n'est pas tout seul ». (J21)

### ***Les stages par rotation***

Cette offre annuelle qui se déroule dans les Centres de Formation Professionnelle (CFP) du canton de Genève, propose un total de 132 places dans 12 classes. Elle s'adresse à des jeunes qui sont à la recherche d'une orientation et qui désirent découvrir divers domaines professionnels. La semaine s'articule autour de 24h d'ateliers au sein des CFP et 6h de remobilisation scolaire dans les CFPP. Deux périodes se succèdent : la première qui a lieu de septembre à janvier permet aux jeunes de suivre des « stages de découverte » de deux semaines dans sept CFP. A sa suite, débute la seconde période nommée « stages de confirmation » qui dure 6 mois de janvier à juin et au cours de laquelle les jeunes sont invités à se positionner dans les CFP correspondant à leur orientation.

Cinq jeunes (J5, J9, J14, J17, J18) nous ont fait un retour sur les stages par rotation. L'une des jeunes (J9), âgée de 18 ans, nous a expliqué être arrivée en Suisse depuis l'Espagne à l'âge 10 ans avoir appris à parler français durant ses quatre années passées à l'école primaire. Elle a indiqué avoir fait par la suite le CO jusqu'à sa onzième année et précise qu'elle avait un niveau R1 ce qui permet de nous éclairer sur son parcours scolaire puisque nous savons que d'après la typologie établie, un élève en R1 possède de grandes difficultés sur le plan scolaire (Bowers, Sprott & Taff, 2013). N'ayant pas été promue à l'issue de sa scolarité et ayant été refusée à l'école d'Assistant Socio-Éducatif (ASE), elle explique qu'elle a reçu une convocation par courrier pour se rendre à CAP Formations car au vu de sa situation, elle relevait de la norme constitutionnelle FO18. Le conseiller l'ayant reçu en entretien semble lui avoir fourni une description assez complète de ce que sont les stages par rotation :

« Elle (la personne) m'explique à peu près comment ça allait être, elle me dit qu'il faut qu'on va tout faire à peu près au début, le premier

*trimestre ou semestre, on va faire un peu tout et qu'après on pouvait choisir ce qu'on voulait, les deux premiers semestres ». (J9)*

En revanche, il semblerait qu'aucune autre offre ne lui ait été proposée parmi celles existantes dans le cadre de la norme constitutionnelle FO18. Par ailleurs, elle a avoué avoir hésité avant d'accepter d'intégrer les stages par rotation :

*« Au début, je me posais beaucoup la question parce qu'en vrai moi je sais ce que je veux faire. Mais vu que c'était compliqué pour trouver ce que moi je voulais, ma conseillère de Tremplin Jeunes, elle m'avait conseillé de faire ça. Du coup, c'est pour ça que je me suis dit « bon, peut-être, je vais trouver le truc qui va me plaire et que je vais changer d'avis ». Du coup c'est pour ça que j'avais accepté ». (J9)*

Consciente de ses difficultés pour concrétiser son projet professionnel qui est de devenir assistante socio-éducative, cette jeune a accepté d'intégrer les stages par rotation afin de voir si une autre orientation était éventuellement envisageable. Son bilan à propos de son expérience à FO18 est mitigé :

*« Franchement, ils l'ont vendu tellement bien ce FO18, qu'au final, ce n'était pas du tout ça. (...) Genre au début, il y a tout le monde qui croyait genre ils ont dit « ouais on va vous aider à trouver des apprentissages. On va vous aider à vous sentir bien et tout » et au final c'était pas du tout ça. (...) Moi, personnellement, c'est vrai que je suis déçue un peu parce que j'ai rien trouvé pour la rentrée 2020-2021 ». (J9)*

Selon notre interlocutrice, sur les 12 jeunes présents en début d'année, seuls 3-4 jeunes étaient encore présents en fin de parcours. Deux jeunes de sa promotion auraient trouvé un apprentissage, pour autant elle a affirmé que ce n'était pas grâce aux stages par rotation mais uniquement grâce aux recherches effectuées de leur propre côté. Sans hésitation, elle nous a indiqué qu'elle ne recommanderait pas les offres FO18 à un autre jeune :

*« Moi, je dirais qu'il regarde bien les options qu'il a. S'il a le choix entre FO18 et un autre, quelque chose d'autre, je lui dirais de réfléchir 10 fois avant de le faire ». (J9)*

Quelques points positifs ont tout de même été relevés : en premier lieu, les différents stages réalisés que cette jeune a trouvé « *intéressants* » lui ont permis de se rendre compte qu'elle ne souhaitait pas s'engager dans ces directions et lui ont permis de confirmer son projet professionnel. De plus, elle a appris qu'elle était capable d'accomplir des tâches qu'elle n'appréciait pas forcément et de persévérer puisqu'elle a effectué l'année complète. Enfin, elle nous a affirmé qu'il y avait eu une bonne entente avec les enseignants et les autres jeunes.

Nous avons rencontré une seconde jeune fille (J5) qui suite à des soucis personnels, n'a pas été promue à l'issue de sa préparatoire à l'ECG. Les stages par rotation lui auraient été présentés comme une option pour découvrir des différents métiers. N'ayant pas encore envisagé un projet professionnel, elle a pris la décision d'intégrer cette offre. D'une manière générale, l'expérience de cette jeune fille semble très positive, puisqu'elle aurait recommandé cette offre à ses proches. Toutefois, elle a signalé que malgré l'intérêt porté aux cours de remédiation scolaire, elle les trouvait un peu répétitifs, ce qui aurait rendu le cours un peu ennuyant et conduit certains de ses pairs à prendre la décision d'arrêter leur formation :

« *Au début de l'année, ça se passait bien et après, ça commençait à se dégrader, et franchement, il y a eu des gens qui n'ont plus été en cours de maths, presque* ». (J5)

Le troisième jeune avec lequel nous nous sommes entretenues (J18) au sujet de ces stages par rotation a déclaré que l'un des domaines professionnels qu'il avait choisi au moment de son inscription aux stages par rotation n'avait pas été accepté, faute de places disponibles et que cette information ne lui serait parvenue qu'en cours d'année. Il a donc intégré un CFP qui ne l'intéressait pas. Son professeur avec lequel il s'est entretenu n'a pas été en mesure de lui offrir d'autres solutions :

« *Ils m'avaient mis en construction et restauration et j'ai demandé à mon prof et mon prof m'a dit ouais c'est normal qu'on ne puisse pas donner le choix à tout le monde, même si vous avez choisi l'année passée* ». Un changement de stage aurait été possible à sa demande, ce qu'il n'a pas souhaité : « *J'aurais pu demander de changer, mais il fallait faire une lettre de motivation pour changer ça, je trouve que c'est n'importe quoi. Faire une lettre de motivation juste pour changer un truc qu'on n'aime pas* ». (J18)

Ainsi, après avoir suivi les six semaines de stage dans le CFP de son choix, il a pris la décision de ne pas intégrer le second car il ne répondait pas à ses aspirations. Avec l'accord de son responsable de formation, il a contacté l'une des structures partenaires de FO18 qu'il avait déjà fréquentée afin de la réintégrer. Un lien a également été établi entre le responsable de formation du jeune à FO18 et le directeur de la structure partenaire pour définir les modalités de changement d'offre. Au bout de deux semaines, une place dans la structure s'est libérée et le jeune a pu reprendre sa formation.

Le jeune y est depuis fin décembre jusqu'au mois de juin :

« *Pour eux je suis en stage long, ils les appellent ça comme ça* ». (J18)



Ainsi, le cadre de concertation interinstitutionnel a-t-il bien fonctionné pour ce jeune et le maillage dont il a bénéficié lui a permis de lui proposer un nouveau projet, plus à même de répondre à ses aspirations.

Selon un autre enquêté (J14) après le CO, il projetait d'être inscrit à l'ECG mais que cette inscription n'a pas pu être réalisée car son professeur du CO avait, selon lui, oublié de lui donner la feuille d'inscription. Il a donc été orienté au CTP puis sur conseil de l'un de ses professeurs a intégré les stages par rotation. Ayant comme projet de travailler avec les personnes âgées, il a suivi un stage en CFP Santé Sociale, une expérience qu'il a signalée comme positive. Par manque de place, il n'a pas pu prolonger les six semaines de formation dans ce CFP et a été renvoyé chez lui, une situation qu'il trouve déconcertante :

« Je ne comprends pas trop ce qui se passe là maintenant, je ne comprends pas, (...), je ne pourrais pas vous dire ce qui se passe ». (J14)

Au moment de l'entretien, il a mentionné être encore chez lui « sans rien faire » dans l'attente d'être recontacté pour débiter un autre stage. Le dernier jeune rencontré (J17) suivait les stages par rotation tout en étant inscrit au cycle :

« Je n'ai pas quitté le cycle, je faisais un jour à l'école, pour que je garde quand même le fil des cours, mais tout le reste je faisais des stages ». (J17)

Concernant les séances d'information, il a signalé que ces dernières étaient dirigées par le doyen du cycle. Lors de l'entretien, le jeune a évoqué la découverte de divers domaines professionnels comme ayant été l'un des aspects les plus positifs de son expérience.

## **Le travail collaboratif entre les jeunes et les structures externes au DIP**

Sauf cas exceptionnels, le *process* tel qu'établi par la norme constitutionnelle FO18 prévoit que les jeunes soient dirigés dans un premier temps vers CAP Formations afin qu'ils puissent y être inscrits et être par la suite éventuellement orientés par les conseillers vers la structure externe au DIP la plus adéquate à leurs besoins et projet professionnel.

Les raisons du choix des jeunes d'une prise en charge par les professionnels de l'une de ces structures sont multiples. Premièrement, l'importance des pairs, point que nous avons déjà abordé lors de la première phase, s'est confirmée au cours des échanges que nous avons eus

avec certains jeunes puisqu'ils nous ont expliqué avoir délibérément choisi leur structure d'accueil suite aux conseils de leur entourage amical :

« C'est là qu'elle m'a expliqué qu'il avait le (Nom de la structure), même si moi, j'avais déjà entendu parler. Parce que le (Nom de la structure) on entend quand même parler. (...) Par des potes à moi qui ont trouvé une place d'apprentissage assez vite » (J9).

Nous avons relevé des propos identiques chez une autre jeune :

« Moi je voulais aller au (Nom de la structure) parce qu'on m'a dit que c'était bien, qu'il y avait de l'argent. Alors j'ai dit ok, je vais aller là-bas » (J8).

Lorsque nous lui avons demandé de préciser qui était « on », elle nous a répondu qu'il s'agissait d'amis qui avaient eux-mêmes « testés » cette structure. Ce témoignage est intéressant dans la mesure où il nous indique que l'argent est également une cause pouvant expliquer les choix d'un nombre de jeunes en termes d'orientation ce que cette autre jeune nous a confirmé :

« (...) c'est un ami. Il m'a dit : il y a le SEMO et puis on est payé » (J7).

La proximité de la structure d'accueil du lieu d'habitation des jeunes peut aussi être un facteur déterminant dans leur décision.

D'un point de vue général, nous avons constaté que les jeunes se sentaient très à l'aise dans les structures externes au DIP notamment du fait des relations qu'ils entretiennent avec les professionnels et qu'ils qualifient souvent de « positives » mais aussi pour l'approche individualisée, le « sur-mesure » dont ils bénéficient. Trois jeunes ont expliqué fréquenter l'une de ces structures depuis leur enfance, ce qui favorise les liens entre les jeunes mais aussi la relation avec les professionnels :

« Je suis comme dans une famille, et ils sont toujours là pour aider » (J14).

Beaucoup nous ont fait part de leur satisfaction à l'égard de l'accueil qu'ils ont reçu à leur arrivée ainsi que de l'accompagnement proposé :

« J'ai parlé au directeur. (...) Il m'a expliqué, il m'a très bien expliquée d'ailleurs, il m'a demandé ce que je voulais faire, pleins de choses, franchement c'était bien » (J10).

De plus, un lien de confiance a pu s'établir très rapidement entre la plupart des jeunes et les professionnels comme l'atteste cette jeune qui a récemment intégré l'une des structures mais qui nous indique faire confiance à l'ensemble des professionnels de l'établissement :

« (...) je pense que je peux parler avec quelqu'un et même si j'ai un problème même en dehors du cadre de travail, je peux parler et ça, je le sais » (J1).

Bien qu'il ne sache pas quoi faire pour le moment, ce jeune nous a expliqué que le fait d'avoir intégré l'un des dispositifs hors DIP lui a été bénéfique :

« Oui, qu'on est soutenu et qu'on est suivi quoi, qu'on n'est pas délaissés et qu'on nous apporte tout ce qu'il nous faut » (J3).

L'entente avec leurs autres jeunes semble elle aussi bonne. Le climat positif régnant au sein de ces établissements paraît avoir un impact sur l'engagement de certains jeunes :

« Bah franchement, c'était super cool. Moi, j'aime bien travailler et franchement, à la (Nom de la structure), les gens sont sympas, les collègues après les clients ça dépend lesquels, mais principalement, ça va, (...) et ouais tous les collègues ils sont, tout le monde est sympa, il y a vraiment une bonne ambiance. Du coup, c'est assez cool de bosser là-bas » (J12).

Bien que la majorité des jeunes nous a indiqué réaliser des tâches similaires à celles proposées dans les établissements institutionnels :

« On finit la lettre de motivation, on fait des CV, on trouve des stages et on explique ce qu'il s'est passé dans la journée ». (J2)

Ils ont cependant eu la sensation que leur projet professionnel avançait réellement et/ou plus rapidement dans cette configuration :

« Franchement, oui, on avance plus rapide, en fait, parce que là-bas, j'ai postulé à combien de dossiers ? Zéro » (J1).

De même, les cours de français et mathématiques qui y sont dispensées ne seraient pas uniquement des révisions du CO mais prendraient aussi en compte leur niveau scolaire d'un point de vue individuel et non collectif comme cela serait le cas pour les jeunes suivant ou ayant suivi le Module 3 « Vers l'apprentissage » :

« (...) le mardi j'ai cours. On renforce les maths et le français. C'est plus exigeant sur moi, mes défauts, parce que moi, j'ai fait un test avant pour savoir. Vu qu'au CFPP j'ai rien fait, mon cerveau a rétréci donc après, c'était compliqué les maths. J'avais du mal avec certaines choses, mais bon j'y arrivais quand même » (J10).

A l'instar de cette jeune, d'autres nous ont expliqué que chaque jour était dédié à une activité : stage, cours, atelier ou encore sport aboutissant à une forme de « ritualisation » de leur formation préprofessionnelle. Contrairement aux idées reçues, les rites n'entravent pas la liberté individuelle dans le sens où chaque personne conserve des possibilités de penser et d'agir (Jeffrey, 2011). Cette organisation répétitive permet aux jeunes de s'approprier leur espace, leur environnement professionnel et semble avoir une influence positive sur le développement du sentiment de sécurité, de confiance et maîtrise de sa vie. Enfin, l'une des structures propose même aux jeunes de réaliser des « *petits jobs* » rémunérés pour financer leurs projets et les confronter aux exigences du monde du travail.

Concernant la question du suivi, les jeunes l'ayant abordée nous ont indiqué qu'ils étaient régulièrement reçus par leurs conseillers. En effet, bon nombre d'entre eux ont rapporté les voir en moyenne une fois par semaine et qu'en dehors de ces rencontres formelles, ils pouvaient également s'entretenir avec eux sur demande renforçant ainsi leur sentiment d'être écoutés et soutenus. Ces temps d'échanges sont l'occasion de discuter du contenu et de l'avancée du projet professionnel des jeunes, leur intégration au sein de la structure, leur implication dans les activités proposées et les adaptations à opérer au besoin. De plus, on peut penser qu'ils contribuent à restaurer une image positive de l'adulte pour les jeunes pour lesquels la confiance avait été altérée.

## **La collaboration entre les dispositifs interinstitutionnels et les structures externes au DIP**

La norme constitutionnelle FO18 stipule que le suivi des jeunes doit se faire par le professionnel l'ayant à sa charge. Ainsi, d'après le processus d'admission, les jeunes sont d'abord suivis par un conseiller de chez CAP Formations puis selon son orientation par un autre conseiller dont la structure relève de la norme constitutionnelle FO18. Cette organisation ne prévoit pas de double suivi des jeunes. Pour autant, bien qu'ils soient accompagnés par l'une de ces structures, qu'elles soient institutionnelles, associatives ou communales, CAP Formations est censé maintenir un lien avec la structure d'accueil et ainsi pérenniser le cadre de concertation autour du jeune et de son projet. L'objectif est de s'assurer de la bonne intégration et implication des jeunes dans les établissements afin qu'ils puissent construire leur projet professionnel dans des conditions optimales et éventuellement les prendre en charge à nouveau en cas d'arrêt de l'accompagnement des jeunes par la structure.

Plusieurs jeunes nous ont confirmé l'existence d'un lien entre leurs conseillers de la structure d'accueil et l'un des dispositifs interinstitutionnels ce qui témoigne d'une concertation suivie permettant une continuité dans l'accompagnement des jeunes. Par exemple, l'un des jeunes nous a expliqué qu'il n'était plus suivi par sa conseillère de l'OFPC car il était désormais accompagné par une structure externe au DIP mais qu'elle avait néanmoins connaissance de ce qu'il y faisait :

« Parce que Tremplin jeunes avait pris le relais et du coup je ne l'ai pas vu entre temps même si elle a eu des nouvelles de moi, mais sans que ça parvienne directement de moi. C'était Tremplin jeunes qui lui donnaient les rendez-vous, les résumés » (J4).

Nous avons également rencontré un jeune (J3) qui a évoqué avoir eu pendant un certain temps un double suivi avec une professionnelle d'une structure hors DIP et une conseillère de chez CAP Formations avant que cette dernière mette un terme à sa prise en charge afin qu'il puisse être guidé uniquement par sa conseillère actuelle et ainsi éviter les doubles accompagnements. Cet autre jeune qui effectue des « *petits jobs* » avec l'une des structures externes au DIP s'est rappelé du contact existant avec FO18 et les professionnels de la structure d'accueil :

« À FO18 ils savent que je fais beaucoup de jobs avec eux (...) donc, je peux quitter l'école, le cadre scolaire pour venir travailler avec (Nom de la structure) et ils sont au courant » (J14).

Pour terminer, deux jeunes interrogées et ayant intégré la même structure hors DIP nous ont signalé garder toujours le contact avec leurs conseillers de chez CAP Formations, un suivi qui se poursuit dans le temps mais qui est moins fréquent.

Le double suivi n'est pas plébiscité par tout le monde, du fait de ses possibles conséquences contre-productives pour les professionnels, les jeunes et leurs projets professionnels. Thibert (2013) observe un « *effet mille-feuilles* » qui correspond aux multiples interventions de professionnels de divers champs qui, du fait de leur méconnaissance du travail de leurs collègues, contribuent à l'inefficacité de la prise en charge des jeunes mineurs. Ainsi, certains élèves peuvent bénéficier d'un accompagnement par plusieurs acteurs et d'autres ne jamais être repérés. Chaque partenaire - associations, familles, école – a un rôle à jouer dans la construction du projet professionnel du jeune (Balas, 2012 ; Plunus, 2012) et ont de surcroît un rôle complémentaire à partir de leurs compétences propres (Moreau, 2013).

Il arrive cependant que pour certaines situations, son recours puisse être nécessaire se matérialisant par des rencontres ponctuelles entre les trois acteurs, le jeune y compris :

*« Et au dernier rendez-vous, par exemple, c'était les 3 avec la conseillère OFPC, puis de Tremplin jeunes et là, après, j'ai fait justement le point et le résumé d'où étaient mes idées d'apprentissages et tout ça. (...) Oui et normalement elle me disait que ça ne se faisait pas trop parce que quand quelqu'un allait à Tremplin jeunes, c'était un suivi seul donc il y avait plus vraiment d'assistance de l'OFPC. Ça se faisait que avec Tremplin Jeunes, mais vu que mon cas était un peu spécial parce que je savais vraiment pas du tout ce que j'avais envie de faire et tout ça, l'OFPC avait envie quand même d'avoir un suivi, simplement pour m'aider aussi ». (J4).*

Deux amies suivies dans la même structure au moment de la rencontre ont relaté une expérience identique en expliquant que ces réunions tripartites avaient été organisées dans le but de mettre en place l'accompagnement le plus adapté à chacune de leur situation respective.

Au-delà des différentes combinaisons possibles en termes de suivi des jeunes mineurs, ces témoignages mettent en évidence les difficultés qu'ils peuvent rencontrer quant à l'identification des structures internes au DIP et au lien qui les unit puisque que Tremplin Jeunes ainsi que CAP Formations dépendent de l'OFPC.

## VARIA

Dans cette rubrique, nous avons choisi d'aborder des sujets qui ne traitent pas directement de la question du cadre de collaboration mais qui, de par leur importance dans la vie des jeunes, peuvent avoir un impact sur leur parcours et leur projet professionnel. Certains sujets ont déjà été abordés au cours des différentes réunions avec le groupe EQIP ainsi que les dispositifs externes au DIP et figurent dans la phase I du présent rapport, il s'agit donc de poursuivre cette réflexion.

### **Les conséquences de la pandémie sur la collaboration et l'engagement des jeunes**

Lors de la crise sanitaire provoquée par la pandémie de Covid-19, un état d'urgence sanitaire a été fixé par la Confédération en mars 2020 et a instauré l'état de semi-confinement dans tout le pays afin d'éviter la propagation du virus au sein de la population.

Cette partie a pour objectif de déterminer les éventuels effets de cette crise sanitaire pour les structures institutionnelles, associatives et externes au DIP au regard du cadre de collaboration ainsi que de l'engagement des jeunes. Pour ce faire, toutes ont été contactées par voie électronique avec pour demande de nous faire parvenir un descriptif de leur situation respective. A partir des réponses de neuf structures, nous avons mené une analyse pour mettre en évidence les principales répercussions.

Dès la mi-mars, nombreuses ont été les structures partenaires de la norme FO18 à devoir fermer leurs locaux et travailler à distance. D'une manière générale, il a été évoqué par les professionnels, une transition rapide vers le télétravail. Toutefois, certains ont relevé des inégalités en termes de connaissances et compétences relatives au travail à distance. En effet, cette configuration ne se résume pas à une « relocalisation » du travail mais implique de le faire autrement : le rapport aux autres, au temps et au travail diffère radicalement. De plus, le télétravail demande de faire cohabiter les sphères de vie personnelles et professionnelles en un seul et unique lieu : généralement le domicile personnel.

L'instauration d'un rythme de travail satisfaisant semble avoir été difficile à mettre en place pour les structures. Les conseillers, les éducateurs, les enseignants ont tenté de maintenir un

lien et de poursuivre l'accompagnement proposé aux jeunes en communiquant et en travaillant avec eux principalement par téléphone, voie électronique, WhatsApp, Classroom ou encore Zoom. Les cours et exercices ont également été assurés par le biais de l'un de ces moyens de communication. Les nouveaux protocoles de didactique à distance ont totalement bouleversé le schéma traditionnel enseignant-savoir-élève : comme de nombreuses études l'ont souligné (Lancien, 1998 ; Barbot, 2002 ; Loechel, 2001 ; Pont-Lajus, 2000), la formation à distance a provoqué une crise du modèle pédagogique classique en remettant en cause les frontières spatiotemporelles de la classe et du cours traditionnel, ainsi que la répartition classique des rôles de l'enseignant et de l'élève (Rossi & Arrigoni, 2004). Pendant toute la durée de la fermeture des établissements, les professeurs ont dû réinventer leur manière d'enseigner pour permettre aux jeunes de continuer à apprendre dans des conditions inédites avec la tâche ardue de rendre possible et accessible, ce nouveau modèle didactique interactif.

Si cette configuration semble avoir fait l'objet d'une adaptation rapide par les professionnels, cela ne semble pas avoir été le cas pour les jeunes qui pour certains ont vécu un « second décrochage scolaire ». Le changement de cadre de prise en charge, l'impossibilité de se rendre physiquement sur leur lieu de formation et la réduction des interactions avec les professionnels ont été autant d'éléments démotivant et déstructurant pour les jeunes. Comme nous l'avons vu tout au long des témoignages cités précédemment, l'accompagnement individualisé et le sentiment d'être suivis est d'une importance capitale pour ces jeunes. L'accompagnement en mode distantiel peut avoir généré l'impression d'être « lâché » à nouveau par les adultes et d'être livrés à eux-mêmes, quand bien même ce n'était pas le cas. Le travail en autonomie inhérent aux enseignements à distance est peu évident pour des jeunes en décrochage. De plus, les conditions d'étude dans le cadre familial n'étaient pas forcément adaptées en raison de manque de lieu de travail isolé permettant la concentration ou de situations familiales complexes. L'une des structures a été fortement sollicitée par le réseau afin de mettre en place des activités à destination des jeunes qui vivaient mal le confinement pour des raisons diverses telles que le décalage du rythme de travail, l'isolement ou encore les situations familiales pouvant être tendues. Il semblerait que les jeunes en ayant bénéficié en aient été satisfaits. L'analyse des différents témoignages recueillis montrent que certains jeunes ont travaillé de façon parcellaire, d'autres ont été inactifs voire ont été « perdus de vue » par leur structure d'accueil. Malgré les nombreuses prises de contact pour tenter de les remobiliser, certains professionnels nous ont indiqué que leurs sollicitations étaient restées sans réponse, les jeunes s'étant réfugiés dans un mutisme total. L'adoption d'un tel comportement n'est toutefois pas



spécifique à ce public en particulier. En France, les élèves fréquentant un établissement professionnel de même que ceux étant scolarisés mais en grande difficulté éprouvent très souvent des problèmes d'isolement social et de retrait (Angold et Costello, 1993 ; Fortin & Picard, 1999). Cette « démobilisation » semble également trouver une explication dans les équipements que possédaient ou non les jeunes puisque tous ne disposaient pas d'un ordinateur ou d'une connexion internet chez eux. Certains ont tout de même pu suivre leur formation grâce à leur téléphone mais cette manière de travail la rendait moins stimulante et optimale. De plus, certaines structures ont observé une forme de réticence des jeunes à utiliser les outils technologiques du fait de leurs faibles connaissances en la matière. En somme, seuls les jeunes les plus autonomes, les plus avancés et disposant du matériel adéquat ont persévéré dans leur projet professionnel. Malgré les difficultés entraînées par la pandémie de Covid-19, quelques jeunes ont obtenu des contrats de formations, d'autres ont pu signer leur contrat d'apprentissage.

Quant à la question du cadre collaboratif entre les différents partenaires, l'une des structures a mentionné que la période de pandémie a eu un impact dans la collaboration entre les professionnels chargés de l'élaboration des nouveaux projets des jeunes pour la rentrée scolaire 2020/2021. Elle a expliqué avoir rencontré des difficultés pour entrer en contact avec les interlocuteurs concernés pour obtenir les informations dont elle avait besoin, ce qui a ralenti l'avancée du projet. Néanmoins, une grande partie des structures a indiqué avoir maintenu un contact au sujet du suivi des jeunes même si la communication n'a semble-t-il pas été toujours évidente malgré les outils électroniques de communication dont ils pouvaient avoir l'usage.

Sur le plan économique, la crise sanitaire a également eu un impact : les jeunes et leurs familles ont observé une diminution de leur revenu. D'autre part, l'Hospice Général a constaté une hausse considérable du nombre de demandes d'aide financière. Le nombre de demandes d'un emploi saisonnier a lui aussi augmenté. L'une des structures, qui fonctionne en grande partie sur l'autofinancement, nous a indiqué qu'en raison d'une perte financière liée à l'arrêt de ses activités proposées aux jeunes mineurs, sa situation budgétaire était critique.

La reprise des activités en présentiel s'est faite en adaptant les locaux, en instaurant et en respectant les mesures sanitaires recommandées. Deux cas de figures ont été notées : certains jeunes dont le niveau d'implication avait diminué pendant la période de semi-confinement ont retrouvé leur motivation et leur rythme de travail du fait d'être de nouveau actifs durant la

journée. *A contrario*, d'autres jeunes n'ont jamais renoué de lien avec leur structure d'accueil qui a été obligée de clôturer leurs dossiers. Nous pensons que la persévérance des jeunes semble étroitement liée à l'existence d'un cadre de travail, d'un accompagnement physique ainsi que de l'instauration d'une routine composée de cours, d'ateliers ou une combinaison des deux.

Pour l'une des structures, la pandémie a été un frein quant à la réactivité et la prise en charge de certains jeunes dont la situation pouvait apparaître comme problématique. Une autre structure a constaté une baisse de fréquentation des jeunes en raison de refus de prolongations de mesures par l'OCE, du manque de dossiers transmis par CAP Formations pour de nouvelles inscriptions ainsi que de la période estivale limitant les jeunes à prendre des vacances. Des répercussions ont par ailleurs été relevées pour les entreprises puisque le nombre de places d'apprentissages disponibles dans le canton de Genève est inférieur à celui de 2019. Pour y faire face, la Confédération et le Canton de Genève ont mis en place 14 mesures incitatives pour les entreprises ainsi qu'une rentrée décalée pour les jeunes, avec la possibilité de s'inscrire dans un CFP dès la rentrée scolaire 2020. Cette rentrée progressive offre la possibilité aux jeunes de commencer à suivre les cours à raison d'un jour par semaine et parallèlement de pouvoir continuer à chercher un patron en vue de signer un contrat dans une entreprise avant fin novembre 2020.

## **L'accessibilité aux structures et dispositifs**

Dans la première phase de notre étude, il avait été observé un éclatement géographique des structures aussi bien institutionnelles, associatives que communales sur l'ensemble du territoire genevois. Nous avons émis l'hypothèse que la distance séparant le domicile des jeunes de ces établissements pouvait être un facteur d'absentéisme, de refus d'un accompagnement professionnel et/ou d'abandon de leur projet professionnel. Nous avons donc jugé pertinent de sonder les jeunes sur ce point puisqu'ils sont les principaux concernés.

Lors de notre analyse, nous avons pu mettre en évidence que l'accessibilité pouvait être un élément déterminant dans la recherche d'une formation pour une jeune (J5) qui, après avoir suivi l'un des modules, s'est vu proposer par sa conseillère de CAP Formations plusieurs options pour poursuivre sa formation. Parmi elles, une structure hors DIP qui malgré l'intérêt porté n'a pas été retenue par la jeune en raison de sa localisation géographique jugée trop éloignée de son habitation. Un second jeune (J23) nous a expliqué que le temps de trajet entre

son domicile et son établissement avoisinait 1h/1h30 ce qui le dérangeait et pouvait aboutir à de l'absentéisme. Un troisième jeune (J24) a affirmé avoir arrêté de se rendre à l'établissement qui le prenait en charge pour cette même raison. Se déplacer pour une durée d'un cours équivalente au temps de trajet que mettent quelques jeunes pour se rendre jusqu'à l'établissement qui dispense les cours peut être un problème :

« *En fait, je prenais le même temps dans les trajets que pour les cours. À la limite ça ne sert presque à rien que je vienne* » (J13).

Ce sujet aurait été abordé avec les enseignants qui auraient justifié cette situation par des difficultés d'ordre organisationnel :

« *J'étais dans un collège, le collège est rempli, les classes ne sont pas libres. Il y a d'autres gens qui font des cours dans les classes. Ça, c'était un peu compliqué par rapport à la disposition des horaires. C'est pour ça qu'ils n'ont pas réussi à améliorer ça, ce qui m'ont dit* » (J13).

La pause de midi semble également poser problème et ce à deux niveaux :

1/ la distance entre la structure d'accueil et le domicile de certains jeunes ne leur permet de rentrer manger chez eux, les contraignant ainsi à se restaurer à l'extérieur ce qui entraîne des frais.

2/ Pour certains, cette pause est trop longue :

« (...) *les horaires étaient pas adaptés, je crois. Parce qu'on commençait à 8 h, on finissait à 11h30 après, on reprenait vers 2 heures et on finissait à 4h. Moi, j'aurais préféré que la pause soit moins courte et finir plus tôt* » (J9).

Hormis ces situations, pour la majorité des jeunes, le fait de se déplacer pour se rendre sur leur lieu de stage, de formation et/ou dans un dispositif institutionnel, associatif ou communal ne semble pas poser de problèmes majeurs. Le temps de trajet est généralement compris entre 30 à 45 minutes et est effectué par le biais des transports en commun. Ces jeunes acceptent de parcourir ces distances plus ou moins longues car ils sont conscients que cette situation pourra potentiellement se présenter à nouveau à eux lorsqu'ils auront un emploi ce que confirme le témoignage d'une jeune fille (18 ans) :

« *Ben non parce que si je suis en apprentissage ou en stage, ça ne va pas être forcément à côté de ma porte. Ça peut être un peu loin et du coup, ça me dérange pas forcément. C'est vrai que des fois, le matin, quand tu te dis je dois faire 45 minutes de trajet, c'est un peu énervant. Mais au final, après tu te lèves et tu te dis bah, tu vas avoir de l'argent. Tu veux avoir quelque chose de mieux ben lève-toi et va au (Nom de la structure)* » (J9).

Pour cette autre jeune fille (17 ans), cette mobilité professionnelle est même génératrice d'avantages :

« En soi non, parce que du coup pour moi, le fait d'aller dans ces endroits, je me dis que c'est positif parce que malgré le temps là-bas, je vais pouvoir faire des recherches. Je vais pouvoir avoir du soutien sur certaines choses. Donc non, ce n'est pas un problème. Imaginons que le (Nom de la structure) était à une heure d'ici et que j'avais envie d'aller tous les jours, tout ça en vrai non ça pose pas vraiment un problème parce qu'on sait que là-bas justement, on va apprendre de nouveaux trucs, on va avoir de nouvelles expériences. C'est toujours un plus même si c'est même si long, c'est pas grave » (J8).

La longueur des trajets a été un facteur mis en évidence par certains jeunes : c'est le cas de l'un d'eux qui, pour suivre les cours de mathématiques, français et anglais trois jours par semaine, a expliqué devoir se déplacer jusqu'à Onex depuis Chêne-Bourg en prenant deux bus pour une durée totale de 45 minutes. Toutefois, avec le temps, il semble s'y habituer ce qui n'était pas le cas deux années plus tôt :

« Moi, c'était bizarre parce que je suis resté toujours par ici, j'avais l'école primaire, le cycle et tout ça ; donc, quand j'avais 15 ans, je suis allé à Carouge, c'était 30 minutes, ça faisait bizarre, j'avais 15 ans. C'est un peu compliqué, mais on grandit ; on se dit qu'il faut, il faut » (J13).

Des trajets aussi longs peuvent néanmoins avoir des conséquences pour les jeunes en termes d'assiduité :

« Ben le problème avec Chancy c'est que c'est à la frontière de la France et que les bus, il y en a toutes les 40 minutes. Le problème, c'est que dans le CFPP où je suis soit j'arrive en retard, soit j'arrive 40 minutes en avance et pour changer de bus » (J2).

Ce discours a également été tenu par un autre jeune (J14) :

« Non, c'est hyper long quoi-même, avec les trams et tout c'est la galère parce que je prends le 12, après je dois prendre le 19, et le 19 a toujours du retard, ça veut dire que tout le temps j'arrive toujours en retard, pas parce que je le veux, parce que je suis tout le temps à l'heure, mais avec le transport public c'est compliqué. Je fais 45 minutes et c'est beaucoup » (J14).

Ce problème paraît avoir été résolu par un autre jeune (J18) qui pour sa part a obtenu son permis scooter ce qui lui permet de ne plus dépendre des transports en commun genevois et de réduire son temps de trajet :

« Heureusement, j'ai fait le permis scooter, ça me sauve un peu dans mes déplacements et c'est plus rapide (...) cela aurait été plus compliqué, clairement plus compliqué ». (J18)

Passer le permis et acheter une voiture ou un scooter est dans les projets de bon nombre de jeunes majeurs ou proches de la majorité. L'argent semble cependant être un frein.

## **Une stigmatisation de certaines offres FO18**

D'après Goffman (1975), le stigmate est ce qui, lors d'une interaction, affecte, en le discréditant, l'identité sociale d'un individu et produirait en ce sens, une frontière entre deux groupes, celui des « stigmatisés » et celui des « normaux ». Ainsi, la stigmatisation est un mécanisme de rejet, de mise à l'écart d'individus jugés « différents » qui débute par des stéréotypes pour éventuellement aboutir aux préjugés et dans une forme ultime à la discrimination.

Les résultats des entretiens nous ont permis de constater que certains jeunes bénéficiant de la norme FO18 se sentaient stigmatisés. Ainsi, des expressions telles que « *on est à FO18, donc on n'est pas forts à l'école* » ; « *ils nous prenaient un peu pour des jeunes qui ne voulaient pas travailler* » ; « *FO18 peut aider les jeunes qui n'ont rien, qui sont vraiment perdus, qui ne savent vraiment rien faire* » ont été relevées lors des entretiens. Le phénomène de stigmatisation sociale est un mécanisme que la sociologie américaine conceptualise tout au long des années 50 et 60 pour aboutir à la théorie dite de l'étiquetage (« *labeling theory* ») représentée entre autres par Lemert (1951), Goffman (1975) ou encore Becker (1985). Ces chercheurs se sont intéressés à des groupes qualifiés de « *déviants* », notamment à l'attribution d'adjectifs, noms et autres descriptions que les groupes non-déviants peuvent appliquer aux déviants et que ces derniers peuvent ou non s'approprier. La théorie de l'étiquetage vise à rendre compte de l'effet, sur les personnes désignées comme déviantes, des réactions de rejet par la société qui sont progressivement internalisées par les personnes en faisant l'objet. Concernant les jeunes, les réactions négatives de l'entourage déclenchées par les étiquettes, peuvent avoir des effets négatifs sur l'identité, l'estime ainsi qu'« *une perte progressive de confiance en leur capacité de construction de savoir* » (Hatchuel, 1997, p.188 ; Brophy & Good, 1970 ; Rosenthal & Jacobson, 1971 ; Darmon, 2001 ; Merle, 2007). Pour l'une des jeunes interrogées (J9), FO18 représente « *les écoles bizarres* » sans parvenir à expliquer cette perception. Pour une autre (J10), ce sont plus spécifiquement les jeunes inscrits dans l'un des CFPP qu'elle a stigmatisés en déclarant qu'ils véhiculaient une image de « *glandeurs* » car selon elle, les jeunes n'y font rien à part « *dormir, manger, travailler cinq minutes* ». Elle précise que cette représentation lui a été transmise par son père et plus globalement son entourage qui ont toujours tenu ces propos

à l'égard des jeunes orienté dans un CFPP. Ces témoignent indiquent que nous nous situons dans la première phase du processus de stigmatisation, autrement dit les stéréotypes qui dans leur acceptation péjorative sont considérés comme des représentations toutes faites, des schèmes culturels préexistants, à l'aide desquels chacun filtre la réalité (Lippmann, 1922). En outre, il semblerait que cette image négative soit également véhiculée par certains enseignants. L'un des jeunes interrogés a mentionné lors de son entretien que pendant une séance d'information au CFPP l'un de ses professeurs lui avait conseillé d'aller à FO18 alors qu'un second avait affirmé que c'était pour « *les jeunes qui n'ont pas trop d'avenir* » (J14). La déception que ressentent certains jeunes à l'issue de leur passage par l'une des offres FO18 et dont ils font part à leurs amis peut contribuer à l'accentuation de cette représentation négative. D'ailleurs, la plupart nous a confié qu'ils ne recommanderaient pas FO18 à leur entourage.

### **La prise en charge des jeunes proches de la majorité**

Il a été observé que certains jeunes relevant de la norme constitutionnelle FO18 étaient proche de la majorité légale, autrement dit l'échéance des 18 ans. Au-delà de l'indication symbolique d'une limite légale qui met fin à une forme de « soumission » à l'autorité parentale et l'apparition de nouveaux droits, il est attendu des jeunes qu'ils deviennent des adultes responsables dans un laps de temps relativement court et ce, quel que soit leur parcours de vie (Coum, 2010) ce qui peut induire des situations de stress comme nous l'a raconté ce jeune qui sera majeur dans quelques semaines :

« *A un moment donné par exemple la majorité, ça, ça me faisait peur aussi. Le fait que je n'avais pas de travail, pas de formation ni rien et après ça, c'est pas grand-chose, mais par exemple que j'ai à payer des choses et tout ça plus tard et que voilà, j'ai absolument rien parce que je me disais qu'il va falloir que je trouve vite quelque chose* » (J4).

Au cours de l'une de nos rencontres, nous nous sommes entretenus avec une jeune (J12) de 19 ans pour qui cette nécessité de faire des choix pour l'avenir débute déjà à 15 ans mais que cela est difficilement réalisable car comme mentionné par ses soins, peu de personnes savent ce qu'elles veulent faire à cet âge, tout comme à 18 ans voire même à 25 ans. Les personnes responsables de la prise en charge doivent elles aussi composer avec cette temporalité ce qui se traduit par l'obligation de trouver dans un court délai, des solutions efficaces et adaptées aux particularités des jeunes. L'un des jeunes de 17 ans nous a expliqué que pendant la séance

d'explication de FO18, il sentait que le temps jouait contre lui du fait de devoir trouver un apprentissage au plus vite en raison de sa proche majorité :

« J'ai fait l'entretien là-bas, pour m'expliquer qu'est-ce que c'était en gros FO18, et puis là, ils m'ont expliqué comme quoi j'allais être en stage par rotation et qu'il fallait que je trouve un apprentissage au plus vite parce que c'est qu'une année. Et si je ne trouve pas, bah, je me retrouve sans rien, déscolarisé en gros, puisque là en plus je vais faire 18 ans, donc, après il n'y a plus de formation obligatoire » (J14).

Il semblerait judicieux d'accentuer la réflexion quant aux possibilités dont peuvent bénéficier les jeunes mineurs en termes d'accompagnement post FO18 et ce, avant qu'ils aient atteints leur majorité.

## **L'investissement des représentants légaux dans le projet professionnel des jeunes**

A l'issue de la première phase de cette étude, les conclusions émanant des échanges avec les structures hors DIP, partenaires de la norme FO18 convergent vers l'importance de l'implication des représentants légaux dans la prise en charge de leurs enfants afin que les rapports entre les différents acteurs puissent être sains pour favoriser le bien-être des jeunes et la définition de leurs projets professionnels. Nous avons pu constater que les représentants légaux – qu'il s'agisse des parents, des éducateurs ou des tuteurs – devaient être contactés pour signer les contrats ou les inscriptions des jeunes mineurs dont ils avaient la responsabilité à l'exception des structures fonctionnant sur le principe de la libre adhésion. Cependant, il arrivait aussi que les parents notamment prennent contact directement avec les professionnels généralement pour échanger des informations au sujet de leurs enfants avec leur accord.

Lors de l'analyse des entretiens, nous avons relevé différents points relatifs à l'investissement des représentants légaux des jeunes bénéficiaires des mesures proposées par la norme FO18. De manière générale, un premier contact physique est établi entre les professionnels des structures existantes et la famille, c'est-à-dire les jeunes et leurs représentants légaux, En cas de nécessité, ce contact peut être maintenu par la suite par téléphone ou voie électronique à la demande de l'une des parties. Les rares occasions où les jeunes nous ont fait part d'une absence des représentants légaux, cette dernière était due à une raison professionnelle (travail) ou médicale (accouchement, maladie). Pour les jeunes majeurs, la présence de leurs représentants

légaux n'est pas obligatoire (J6). Mineurs ou majeurs, les jeunes entretiennent pour la plupart de bonnes relations avec leurs parents et rapportent une présence et une implication de leur part dans leur projet professionnel ainsi qu'un soutien quant aux choix qu'ils sont amenés à faire en termes de formation. Pour autant, certains parents sont préoccupés par leur avenir, un constat qui a été signalé par certains jeunes interrogés, dont l'inquiétude est palpable dans le discours de leurs parents :

« même mes parents m'ont dit, il faut que tu trouves quelque chose. Ils s'inquiètent » (J13), « Et puis, même pour mes parents, c'est plus rassurant pour eux que j'ai quelque chose, notamment pour ma mère » (J4)

Sous pression, les jeunes se retrouvent dans l'urgence de devoir trouver le plus rapidement possible une formation. Les représentants légaux ayant des connaissances relatives aux possibilités mises à la disposition des jeunes par l'État de Genève peuvent les conseiller en termes d'orientation :

« C'est ma mère qui m'a conseillé d'aller à CAP » (J3),

« Parce que je suis allé à l'OFPC, je crois, je suis allé là-bas parce que mes parents m'ont conseillé d'aller, et de prendre contact » (J15)

De même, ils peuvent leur servir de guides pour des formalités administratives telles que l'élaboration d'une lettre de motivation ce qui n'est pas toujours évident à gérer comme l'a expliqué ce jeune :

« (...) ma mère elle a toujours été très derrière moi. (...) Non tant mieux parce que moi je comprends rien. Sinon, je serais même pas ici. (...) Oui, non, mais parce qu'elle a tout fait les démarches, moi, les papiers et tout, c'est tout à la poubelle dès que je rentre tchao » (J8).



## L'expérience des jeunes avec la norme constitutionnelle FO18

Nous souhaitons restituer dans cette section les points forts sur lesquels s'appuyer mais aussi les points susceptibles d'être améliorés dans la prise en charge des jeunes afin de renforcer le cadre de collaboration entre les dispositifs internes et externes au DIP. Une majorité de ces éléments figurent dans ce rapport mais dans un souci de clarté, il nous a semblé important de les rassembler dans une même partie.

### Les points forts repérés

Les structures hors DIP : l'ensemble des jeunes pris en charge par l'une de ces structures ont été satisfaits de leurs expériences. Ont notamment été appréciés : l'accueil, l'accompagnement, les relations avec les professionnels et les jeunes, les activités proposées ou encore la proximité avec le lieu d'habitation des jeunes. Preuve de leur satisfaction, la plupart des jeunes rencontrés nous ont indiqué qu'ils recommanderaient la structure dans laquelle ils étaient actuellement suivis à leurs amis. Certains ont même fait une demande de prolonger leurs expériences au sein de la même structure.

Les modules FO18 : les modules 1 « Remobilisation » et 3 « Vers l'apprentissage » dans leur nouvelle version ont été majoritairement appréciés par les jeunes qui ont eu le sentiment d'avoir été bien accompagnés et nous ont indiqué parfois, les recommander à leur entourage (J5) :

« C'était une expérience cool, je suis vraiment contente qu'il existe ce dispositif pour nous, parce que sinon on peut être vite perdu, surtout quand on était au cycle » (J21),

« ils se préoccupent vraiment de savoir si on avance ou pas. En fait, ce n'est pas juste une classe où ils donnent des exercices et ils regardent ailleurs. A chaque fois, si on en a eu besoin, ils viennent vers nous, ils répondent à nos questions » (J21)

La découverte de divers domaines professionnels : par le biais des stages par rotation ou de structures externes au DIP fonctionnant sur un principe similaire, les jeunes ont pu découvrir des métiers auxquels ils ne se seraient probablement pas intéressés :

« On a fait des visites d'entreprises, justement, tout ça, et ça c'était cool justement qu'on puisse voir des entreprises qu'on n'a pas idée sur le premier coup et tout ça » (J4).

Pour certains, cela leur a également permis de savoir non pas ce qu'ils voulaient faire mais ce qu'ils ne souhaitent pas faire, se rendant compte que la profession proposée ne correspondait pas à leurs aspirations ou bien que leurs représentations du métier initialement choisi étaient erronées, l'expérience du stage leur permettant de se confronter à ce que Veenman (1984) ainsi que Chubbuck, Cliff, Allard et Clinian (2001) qualifient de choc de la réalité :

« Ah ben oui, FO18 ça m'a quand même appris un truc : à savoir ce que je ne voulais pas. » (J9),

Cela leur a aussi permis d'avoir une meilleure connaissance de divers champs professionnels et donc une orientation tenant compte de leurs connaissances, intérêts et compétences (J17).

Le développement de compétences/savoir-être/savoir-faire : grâce aux expériences professionnelles accumulées dans le cadre de la norme constitutionnelle FO18, certains jeunes ont pu développer des compétences répondant aux besoins des employeurs :

« Ben, pour le coup, ça m'a appris que je suis capable de faire quelque chose que je n'aime pas parce que j'ai quand même tenu jusqu'à la fin puis me réveiller tous les jours, ça je suis capable vu que je suis ici je crois » (J9).

Les aptitudes à intégrer le monde du travail de façon adéquate dépendent des compétences sociales et professionnelles que possède chaque jeune. Pour certains, l'objectif sera de travailler sur le fait de se lever tôt et/ou de finir tard, pour d'autres d'être assidus, pour d'autres encore de maîtriser un outil ou encore de passer un appel à un employeur :

« Personnellement ici, depuis que je suis là, ben j'ai appris un peu à me débrouiller un peu seule. Ça veut dire passer des appels pour demander des stages alors qu'avant j'étais pas capable de passer un appel. (...) Et puis, on apprend à s'exprimer et à être moins timide devant les gens et ça nous entraîne dans la vie extérieure et puis, dans ce qu'on veut faire. A nous décoincer un peu » (J7).

Somme toute, ces compétences et savoirs acquis, qu'ils pourront transférer et mettre au profit d'un autre employeur, sont importants dans la mesure où ils valorisent les jeunes et influent positivement sur le développement de leur estime et confiance en soi, leur motivation et leur implication dans leur projet professionnel par le développement de leur pouvoir d'agir (Capella et al., 2012 ; Guo et al., 2015 ; Stalker et al., 2018).

## Les points susceptibles d'être améliorés

La prise en charge individuelle des jeunes : certains jeunes ont indiqué que l'accompagnement collectif que proposent les dispositifs présentait certes des aspects positifs mais que plus de temps individuels devaient également être instaurés pour pouvoir répondre à l'hétérogénéité des parcours de vie des jeunes dont les besoins peuvent différer d'une situation à une autre :

« (...) les envies sont très, très différentes et c'est pour ça que c'est important de regarder avec la personne, ses vraies envies » (J4).

Ce constat a également été souligné par deux autres jeunes à propos des enseignants qu'ils ne trouvaient pas assez à l'écoute (J15), peu aidants :

« Enfin que les profs soient plus derrière nous, pour qu'ils nous aident vraiment à chercher des apprentissages ou quoi que ce soit » (J6).

Dans les deux cas, ces jeunes ont reconnu que l'effectif de la classe a pu jouer un rôle dans ce manque d'accompagnement :

« mais c'est très compliqué de faire ça vu que en général, ils sont une vingtaine dans le groupe ». (J4), « (...) parce qu'il y avait plein de jeunes et tout et le prof ne pouvait pas aller partout ».

Ces constats vont dans le sens de ce que préconisent les évaluations de l'efficacité des programmes d'intervention contre le décrochage scolaire (Chappel, O'connor, Withington, & Stegein, 2015) qui préconisent un accompagnement individualisé couplé à une approche plus systémique.

La visibilité des dispositifs interinstitutionnels : si la plupart des jeunes ont bien identifié la structure dans laquelle ils s'étaient rendus après que leur scolarité ou formation se soit interrompue, pour d'autres cette modalité n'est pas encore claire notamment en ce qui concerne CAP Formations. Parfois, ce n'est que par l'obtention d'une réponse des jeunes indiquant une commune telle que Onex ou Châtelaine que nous avons pu identifier l'établissement concerné. Cependant, la cartographie en cours d'élaboration devrait contribuer à réduire cette méconnaissance.

Le ressenti de stigmatisation concernant certaines offres FO18 : Il s'avère important d'être attentif au regard porté sur les bénéficiaires de cette nouvelle offre de formation car le sentiment de stigmatisation peut avoir des effets délétères pour les jeunes qui en sont victimes tels qu'une baisse de l'estime et la confiance en soi voire même un désengagement de leur projet

professionnel alors même qu'il s'agit pour la plupart de leur dernière opportunité de ne pas se retrouver sans solution.

L'organisation des cours : le fait qu'il n'y ait pas cours tous les jours serait source de démotivation d'après l'un des jeunes rencontrés :

« un moment il y avait l'école, un autre moment on n'avait pas. Et voilà, en fait, je n'étais pas trop motivé pour aller » (J6).

De même, le rythme alterné des cours une fois le matin, une fois l'après-midi ne convient pas à certains jeunes qui désireraient un regroupement des cours sur une journée plutôt que plusieurs demi-journées. Néanmoins, la façon dont les cours sont organisés n'entrave pas leur implication dans leur travail puisque ces jeunes se rendent dans leur structure d'accueil selon leur emploi du temps. Pour terminer, l'un des jeunes ayant intégré les stages par rotation, évoque la nécessité d'inclure plus de formation théorique car il craint de se sentir lésé par rapport à ceux qui ont plus d'heures d'enseignement :

« En fait on a remarqué ça parce que vraiment quand on est à FO18 on a aucune théorie et du coup, quand on fait une année sans théorie quand on va tomber sur la théorie on va être mal préparé quoi » (J17).

Sa proposition serait de renforcer la formation théorique dans le but d'éviter que des jeunes puissent se sentir perdus et mal préparés lorsqu'ils réintègrent à nouveau la formation en classe.

Le contenu des cours : bon nombre de jeunes ont rapporté avoir suivi des cours de français et mathématiques ne correspondant pas à leur niveau scolaire :

« Non c'est que des révisions et franchement, là-bas, je m'ennuie trop parce qu'on apprend rien de nouveau, c'est que des révisions du cycle alors qu'on sait déjà tout » (J8).

Cet aspect « récurrent » des cours a été semble-t-il source d'ennui voire d'abandon chez certains de leurs pairs :

« Au début de l'année, ça se passait bien et après, ça commençait à se dégrader, et franchement, il y a eu des gens qui n'ont plus été en cours de maths, presque » (J5).

De plus, quelques jeunes ont émis le souhait d'avoir accès à des cours de langues et/ou de sport (J9, J13). En outre, pour l'un des jeunes, la priorité serait d'approfondir les matières principales afin de disposer d'une base de connaissances lui permettant dès leur arrivée sur le marché du travail de « rivaliser » avec ceux qui sortent de l'école promus. Enfin, nous avons relevé que le

sentiment de soutien et d'accompagnement est primordial et très positif dans le discours des jeunes. C'est le cas d'une des jeunes interrogées (J21) qui témoigne de son expérience positive dans le cadre de la norme constitutionnelle FO18 où elle mentionne avoir ressenti cet investissement et cette préoccupation des professeurs pour les jeunes en formation :

« Alors franchement, je trouvais que ça m'aidait en fait, surtout les math, parce qu'en français j'ai toujours eu un bon niveau, mais surtout les math. Je pouvais, j'avais une bonne prof, je trouvais, il l'expliquait bien. Elle prenait la peine, elle était vraiment investie ». (J21)

La composition des groupes : Pour d'autres, le problème se situe dans les écarts subsistants qu'ils perçoivent entre les jeunes d'un même groupe en termes de niveau scolaire. Même si certaines jeunes ont trouvé que leurs pairs avaient à peu près le même niveau qu'eux, d'autres ont indiqué s'être retrouvés dans une classe avec un public en plus grande difficulté qu'eux :

« moi, franchement, là-bas, je me sens comme cons un peu (...), là-bas, les gens sont des cas sociaux, vraiment, ils sont là juste pour être là, pas pour étudier. C'est vraiment être là pour être là. Ils n'ont pas un but précis » (J14).

Ce décalage leur donne l'impression de ne pas évoluer voire même de régresser et peut aboutir à un délaissement des cours.

L'environnement physique (le bâti) : l'un des jeunes interrogés, en stage par rotation à Châtelaine a évoqué l'état délabré du bâtiment :

« Les murs sont sales, il y a des choses écrites sur le mur. Vous rentrez dedans et vous voyez que c'est sale. Moi, ça ne me donne pas envie d'aller là-bas » (J14).

Il a indiqué avoir partagé cette information avec l'un des adultes de la structure qui semble s'être saisi de cette question. Bien qu'il soit le seul à l'avoir mentionné, il nous a semblé essentiel de faire figurer ce point dans le présent rapport puisque la littérature scientifique a clairement établi un lien entre la qualité du bâtiment dans lequel se déroulent les enseignements scolaires et l'incidence sur le moral des professeurs ainsi que des jeunes et *in fine* sur le climat scolaire, composant pouvant influencer sur les trajectoires scolaires des jeunes (Astor & Benbenishty, 2005 ; Cohen, 2006).

La localisation des modules FO18 : la nécessité de déployer les modules dans d'autres établissements plus proches des lieux de vie des jeunes a été soulevée par l'un d'eux (J23).

## **La prise en compte des points susceptibles d'être améliorés**

Les points cités précédemment ont fait l'objet d'une discussion lors de la réunion avec le groupe EQIP le mardi 26 janvier 2021. Les suggestions de remaniement pour y répondre sont évoqués à cette suite et ne sont à ce jour qu'à l'état d'intention.

### **Prise en compte du point 1 : la prise en charge individuelle des jeunes**

- Les « Parcours individualisés », nouvelle version de FO18, ont pour but de répondre à l'hétérogénéité des besoins des élèves afin de les accompagner au mieux vers la construction de leur projet professionnel.
- L'encadrement est renforcé, notamment en attribuant une heure de maîtrise à l'horaire à l'ensemble des responsables de groupe et en formant ceux-ci à l'Information et l'Orientation Scolaires et Professionnelles (IOSP). Ceux-ci ont pour tâche d'aider l'élève à concrétiser son projet avec l'appui de l'équipe MPSO.
- Pour les élèves en capacité de formation : l'équipe des conseillers en orientation et des conseillers en formation est renforcée, afin de pouvoir proposer des rendez-vous individuels plus réguliers en complément aux ateliers collectifs. Des stages dans les CFP ou en entreprises en rapport avec le projet de l'élève sont proposés.
- Pour les élèves en fragilité : des moyens supplémentaires sont alloués aux postes de conseillers sociaux et d'éducateurs afin d'encadrer de manière satisfaisante les élèves en grande difficulté, souffrant de phobie scolaire ou ayant eu des scolarités marquées par un fort taux d'absentéisme. De cette même perspective, il est nécessaire de renforcer la collaboration avec le Service de Santé de l'Enfance et de la Jeunesse (SSEJ) ou l'OMP.
- Une troisième classe du Module Remobilisation est ouverte à leur adresse.

### **Prise en compte du point 2 : la visibilité des dispositifs interinstitutionnels**

Un effort dans la communication est nécessaire. La constitution d'une page web dédiée aux « Parcours individualisés » est en cours de construction sur ge.ch. Le format « teaser » est privilégié pour son dynamisme. Des supports (flyer, Powerpoint, brochure) à destination des établissements seront élaborés en collaboration avec des graphistes professionnels pour être utilisés lors des séances de présentation des Parcours Individualisés dans les écoles.

### **Prise en compte du point 3 : le ressenti de stigmatisation concernant certaines offres FO18**

Le rapport du Service de la Recherche en EDucation (SRED) sur les « *soft skills* » a effectivement démontré que les élèves intégrant les offres FO18 commencent l'année avec une très faible estime d'eux-mêmes, considérant le fait d'intégrer ces mesures comme un échec. Cependant, contrairement à d'autres groupes tests, celle-ci a tendance à augmenter, ainsi que leur sentiment de capacité. Cette augmentation, nettement perceptible au Module Remobilisation, est attribuée à la bienveillance des enseignants et à la prise en charge de l'élève en tant qu'individu.

Afin de donner une image plus positive des « Parcours individualisés », il faut changer la perspective et mettre en avant non plus la contrainte que constitue l'obligation de formation jusqu'à 18 ans mais les opportunités que celle-ci offre. Les Parcours individualisés offrent en effet, aux élèves qui savent s'en saisir, une palette de prestations de qualité :

- Remédiation scolaire pour la préparation des tests d'aptitude
- Accompagnement par des professionnels de l'insertion
- Possibilité de faire des stages de 4 à 6 semaines en CFP
- Possibilité de faire des stages d'immersion préprofessionnelle d'un mois dans des entreprises et associations partenaires

### **Prise en compte du point 4 : l'organisation des cours**

Un récent sondage effectué au sein du Module Vers l'apprentissage a montré que les élèves sont partagés sur ce point. En effet, un certain nombre d'entre eux sont satisfaits des 8 périodes de remédiation scolaire proposées. Cela leur permet de « souffler » dans leur scolarité et les encourage à venir au moins aux deux demi-journées de cours. D'autres regrettent cependant un rythme scolaire plus régulier, avec des cours tous les jours.

Les « Parcours individualisés » permettent de concilier ces deux aspects. En effet, l'élève ressentant le besoin d'être actif sur l'ensemble de la semaine peut enchaîner, tout au long de l'année, des stages dans les différents CFP en complément aux cours théoriques. Il sera alors occupé cinq jours par semaine, sur environ 35 périodes. Celui qui, au contraire, n'arrive pas à se mobiliser autant d'heures peut se contenter des deux demi-journées de remédiation scolaire.

### **Prise en compte du point 5 : le contenu des cours**

Le premier mois des « Parcours individualisés vers l'apprentissage » est un mois « bilan » ayant pour but à la fois d'évaluer l'engagement de l'élève et ses capacités scolaires. Des Tests d'Attentes Fondamentales (TAF) en blanc pourront être passés pour réorganiser, le cas échéant, les différents groupes et éviter ainsi une trop grande disparité dans les connaissances.

Des cours à option d'anglais et de bureautique ont été mis en place pour répondre à une demande faite par les élèves de la première volée du Module Vers l'apprentissage. Force est cependant de constater que ces cours ne sont pas suivis de manière régulière et optimale, les élèves ayant de la peine à venir le mercredi matin pour ces deux heures.

Il n'est donc pas prévu d'inscrire de telles options dans les « Parcours individualisés vers l'apprentissage » même si nous pouvons imaginer ouvrir un cours d'anglais si un groupe d'élèves motivés en ferait la demande.

### **Prise en compte du point 6 : la composition des groupes**

Les élèves voient aisément les difficultés chez les autres et ont tendance à minimiser leurs propres faiblesses. Les classes sont actuellement idéalement constituées sur la base des informations suivantes :

- Provenance de l'élève (qualifiant/pré-qualifiant)
- Orientation métier

L'ouverture d'une classe supplémentaire du Module Remobilisation à la rentrée 2021 permettra de mieux accueillir les élèves en grande difficulté. En effet, ces dernières années, plus de 70 élèves ont été préinscrits par les référents FO18 des établissements pour ce Module alors que celui-ci n'offre qu'une trentaine de places. Les élèves ont dû, de ce fait, être répartis dans les Stages par Rotation et dans le Module Vers l'apprentissage alors que ces offres ne possèdent ni les mêmes ressources d'encadrement, ni la même expertise avec ce type d'élèves.

La collaboration avec les dispositifs externes mis en place en 2020 a permis d'offrir des prises en charge plus adaptées que ce soit dans le domaine thérapeutique ou éducatif.



### **Prise en compte du point 7 : l'environnement physique**

L'état des bâtiments n'est pas de notre ressort. Cependant, il est à noter qu'il est difficile pour un élève qui, promu de Communication et Technologie (CT) en 11<sup>ème</sup> avait pensé « échapper au CFPP » en intégrant la préparatoire de l'ECG, d'y retourner une année après.

### **Prise en compte du point 8 : la localisation des modules FO18**

Les « Parcours individualisés » pourront prendre en compte cette problématique. En effet, un des critères de répartition entre le site CFPP et le site Saussure pourrait être le lieu d'habitation de l'élève. A noter que le fait de devoir se déplacer loin de son domicile pour intégrer son lieu de formation peut être considéré comme un avant-goût de l'apprentissage

### **Prise en compte du point 9 : le manque de collaboration de l'institution avec les représentants légaux**

Ce point a été pris en compte à la rentrée 2020. En effet, il a été organisé une séance d'information à l'adresse des parents en septembre. Celle-ci a permis aux répondants légaux de rencontrer les responsables de groupes et d'avoir des réponses quant à l'organisation de l'année. Cette séance a permis de tranquilliser certains parents quant à la prise en charge proposée. Les responsables de groupe sont encouragés à prendre contact avec les parents lorsque la situation le demande. Des « Cafés des parents », organisés par notre conseillère sociale, avaient été prévus mais ont dû être annulés à cause de la situation sanitaire. Ceux-ci seront repris dès que possible. La newsletter est envoyée hebdomadairement aux parents qui en font la demande, ce qui leur permet de se maintenir informés des nouvelles importantes à l'école de leur enfant et de moyens de le soutenir dans sa recherche d'apprentissage.

Un 10<sup>ème</sup> point a été ajouté et pris en compte par la Directrice FO18, Madame Stéphanie Aubert Gillet : **l'absentéisme conséquent dans les différentes mesures**

*« Le taux d'absentéisme est très élevé. On compte environ 25% d'absentéisme lors de cours de remédiation et plus de 30% dans les CFP (avec des pointes à 70%) ».*

Il est nécessaire de donner du sens à la formation proposée. Si l'élève considère que les prestations proposées sont directement utiles à son projet de formation, il sera plus enclin à suivre les cours de manière assidue.

Les « Parcours individualisés » ont pour but de responsabiliser l'élève et de le rendre acteur de sa formation. Ils sont basés sur le principe de responsabilité individuelle, d'éducation positive et de prise en charge des fragilités.

- a) Responsabilité individuelle : Une prestation de base centrée sur la remédiation scolaire est proposée à l'ensemble des élèves. Ceux-ci peuvent par la suite l'étoffer par des stages en CFP, des ateliers et des entretiens individuels conduits par les conseillers en formation. Les élèves sont toutefois encouragés à faire au moins un stage de 4 semaines dans le CFP de leur choix ou en entreprise. Ils peuvent ensuite choisir d'effectuer d'autres stages dans des CFP s'ils désirent expérimenter d'autres domaines professionnels. Le stage en CFP ou en entreprise n'est pas une obligation mais une opportunité à saisir. Il participe à la construction du projet de l'élève. De ce fait, les ateliers proposés dans les CFP devraient être occupés par des élèves plus motivés et plus assidus. Les immersions préprofessionnelles sont également proposées à ces élèves, et sont accessibles moyennant un processus de recrutement semi-formel.
- b) Éducation positive : les comportements positifs sont récompensés. En effet, les élèves ayant un taux de présence élevé et un savoir-être acquis sont prioritaires pour les stages en CFP et seront recommandés aux entreprises partenaires pour des stages d'immersion préprofessionnelle. Nous espérons mettre en place une émulation par les pairs et réduire le taux d'absentéisme.
- c) Prise en charge des fragilités : La création d'une nouvelle classe du Module Remobilisation, un renforcement des équipes MPSO ainsi qu'une collaboration plus étroite avec les dispositifs externes devrait pouvoir proposer des solutions aux élèves se trouvant en grande difficulté.

Les élèves qui refusent de participer aux cours de remédiation et rejettent les différentes solutions proposées (dispositifs externes, suivis à distance par l'équipe MPSO) ne devraient pas être maintenus sur les listes de classe comme il en est souvent l'usage. En effet, cette pratique déresponsabilise l'élève et ses parents en donnant l'illusion que l'élève est toujours en formation. Des solutions au cas par cas doivent être construites pour répondre à ces cas en respectant le cadre institutionnel.

## La perception des représentants légaux de la norme constitutionnelle FO18

Parallèlement aux entretiens menés auprès des jeunes, nous avons également rencontré des représentants légaux et des parents. La recherche montre que le décrochage scolaire et les pratiques parentales sont fortement associés ainsi que les circonstances familiales telles que les déménagements, les conditions socio-économiques et les migrations. Toutefois, les cas de négligence parentale ne sont que très rarement en lien avec le risque de décrochage quand bien même les niveaux de supervision et de communication sont faibles ou conflictuels (Harding, 2011 ; Messacar & Oreopoulos, 2013 ; Rumberger, 2011)

### **L'investissement des représentants légaux dans la scolarité et la formation des jeunes**

La première observation que nous avons faite au sujet des représentants légaux est qu'ils connaissent plutôt bien le cheminement scolaire de leurs enfants. A la question « *Pouvez-vous nous décrire la scolarité de votre enfant ?* », tous nous ont donné des réponses précises et développées. Nous avons sciemment formulé la question de manière ouverte afin que chaque représentant légal puisse se sentir libre de transmettre les informations voulues : spontanément, une maman a débuté son récit par les études que sa fille menait depuis le primaire, les autres en ont parlé à partir du cycle. Bien qu'ils aient « décroché », certains jeunes avaient a priori de bons résultats scolaires comme le confirme les deux témoignages ci-dessous :

▮ « *depuis le début, elle a un très, très, très bon cursus scolaire, jusqu'à la deuxième année du cycle* » (P2),

▮ « *alors (prénom du fils) n'a pas forcément des difficultés scolaires* » (P5).

Ceci confirme les conclusions de recherche sur les typologies de décrocheurs selon lesquelles tous les décrocheurs ne rencontrent pas de difficultés scolaires (Blaya, 2010 ; Blaya & Fortin, 2011). Dans les deux situations, les jeunes avaient été promus à la fin du cycle. L'arrêt de leur scolarité ne résulte pas de leurs résultats scolaires : dans le premier cas, le processus de décrochage scolaire a débuté après le divorce des parents puis s'est poursuivi par « *une chute libre* » suite à un problème de santé de la jeune.

Dans le second cas, la maman (P5) nous explique que la sortie de son fils du système éducatif est due à une erreur inhérente à l'établissement scolaire qu'il devait intégrer :

« (prénom du fils) a fini le cycle et il a été en préparatoire à l'École des arts déco, il a fait une année préparatoire aux Arts déco, en premier il a fait un dossier qui n'a pas été accepté aux Arts déco. Donc, ils ont quand même accepté qu'il fasse une année préparatoire donc il a fait une année préparatoire. Il a refait son dossier qui a été accepté. Par contre, il y a eu un problème par rapport à un examen à l'interne à l'école et donc ils l'ont mis à la porte gentiment même son dossier réussi ». (P5)

Une troisième maman (P7) nous a affirmé que la scolarité de sa fille « *se passait bien* », ses résultats scolaires étaient « *excellents* » et qu'elle aidait ses camarades en difficulté mais qu'en raison de problèmes familiaux ainsi que de « *mauvaises fréquentations* », sa scolarité s'est achevée à ses 13 ans, au milieu du cycle. Elle nous confie qu'elle s'est sentie « *déstabilisée* » car elle n'a pris connaissance de la situation de sa fille que lorsque l'école est entrée en contact avec elle pour lui indiquer ses nombreuses absences. Nous découvrons au fil de la discussion que la communication entre mère et fille est rompue, précisément depuis le divorce des parents, ce qui peut être un facteur de risque du décrochage scolaire. En effet, les séparations peuvent engendrer une moindre disponibilité des parents ou une réduction des ressources économiques et ainsi influencer sur les pratiques et l'accompagnement parental de la scolarité (Lucas, Nicholson, & Erbas, 2013). Ces situations confirment les conclusions émanant des études menées depuis plusieurs années sur le processus de décrochage scolaire qui indiquent un cumul de facteurs de risque présents dans le contexte personnel, familial et scolaire des jeunes (Millet et Thin, 2005). Le portrait que dresse l'une des mamans (P1) au sujet de son fils illustre la complexité même de ce phénomène :

« Il a toujours eu beaucoup de difficultés à l'école en dyslexie, dyscalculie et puis, après sa dernière année, il l'a fait en classe atelier (...). Et puis donc en 3ème année, il est effectivement passé en classe atelier parce qu'il n'avait pas les notes nécessaires pour faire ce qu'on appelle la Cité il me semble en 3ème année technologie communication (...). Ben, il ne voulait pas aller au CFPP. Comme il n'avait pas trouvé d'apprentissage, il avait pas vraiment le choix. Et puis, il allait un peu sur les pattes arrières. En fait, ça c'est très, très, très mal passé (...). Et puis après ça s'est très mal passé avec les enseignants. (Prénom de l'enfant) du coup, il est un peu allé sur la pente de la rupture, ce qui n'était jamais arrivé. (...). Donc, des fois, il me disait « Maman, je veux pas y aller ». (P1)

Grâce à ces extraits d'entretien, nous pouvons constater que le jeune présente des troubles dits « DYS » qui ont un retentissement important et délétère dans ses apprentissages puisque sa

maman signale que ses notes - insuffisantes pour suivre une scolarité « classique » - ont requis une orientation en classe relais. Il semble de surcroît entretenir des relations dégradées avec ses enseignants et ne pas s'adapter au rythme imposé par l'école traditionnelle. Accumulés, ces points de tensions ont visiblement abaissé la motivation du jeune et l'ont conduit à se détacher progressivement de l'école. D'après les propos de cette autre maman, pour sa fille :

« *c'était compliqué d'assumer tout le programme* » (P8)

Cette dernière n'aurait pas supporté le découpage en niveaux du système éducatif suisse qui détermine en grande partie le devenir de l'élève. Plus le niveau d'un jeune est élevé, plus il aura de chances d'accéder à des filières prestigieuses. *A contrario*, appartenir à un niveau bas, restreint le champ des possibles en termes de poursuite de carrières scolaire et professionnelle. La jeune fille souhaitait s'orienter vers une filière spécifique mais étant donné ses bons résultats scolaires, ses parents l'avaient encouragée à choisir une filière plus prestigieuse, ce qu'elle a finalement accepté. Les problèmes semblent avoir commencé à ce moment-là puisque la mère indique que sa fille a redoublé cette année du secondaire. Elle rapporte également un souci d'ordre relationnel avec les élèves et une enseignante de l'établissement qu'elle fréquentait qui a abouti à une « *rupture scolaire* » puis l'hospitalisation de cette jeune fille. Suite à cela, elle nous a indiqué que le DIP a pris contact avec elle afin de l'aider à trouver des solutions pour sa fille par l'une des mesures offertes par la norme constitutionnelle FO18 et ainsi lui permettre de se réinsérer. Elle est d'abord retournée à l'école mais sans être promue, puis sa mère l'a inscrite dans une école privée en la finançant grâce à une bourse ce qui lui a permis de finir l'école obligatoire et d'intégrer un établissement préparant au CFC céramique - un choix de la jeune fille – études qu'elle n'a pas terminées.

La plupart des mamans nous ont rapporté l'état de vulnérabilité dans lequel se trouvent (ou se sont trouvés) leurs enfants suite à l'interruption de leurs études :

« *démotivé complètement, même très mal. Il était très mal quand il est sorti du cycle. Ensuite, les arts-déco, c'était la même chose (...) il savait qu'il était un échec.* » (P5).

Pour cette autre maman, les rapports conflictuels entre son fils et les enseignants ont eu des effets dévastateurs :

« *Maintenant, je sais pas la communication, depuis quelques temps, est quand même très compliquée avec (prénom du fils) parce que du coup, au moins quand il nous parlait les enseignants de (prénom du fils) à cette séance, moi ce n'était pas mon fils. Je ne l'ai pas reconnu. C'est*

*vrai que depuis cette période-là, il y a aussi une rupture, un peu avec, un peu avec nous aussi. Du coup, c'est aussi extrêmement, extrêmement difficile. Maintenant, je pense qu'il faut qu'il puisse reprendre confiance en lui et puis il ne dit pas mais j'essaye de lui expliquer que pour nous, ça a été aussi un parcours du combattant. C'était difficile pour lui, mais pour nous aussi. » (P1).*

Pour la maman dont la fille a quitté l'école à 13 ans (P7), nous apprenons que sa fille fugait fréquemment sans donner de ses nouvelles plusieurs jours consécutifs et que pour la protéger, la maman s'est trouvée contrainte de contacter la Brigade des mineurs afin qu'ils puissent interpellier sa fille qui était « *insaisissable* » et qui par ses comportements se mettait « *en danger* ». Par la suite, un rendez-vous a été organisé avec le SPMI qui l'a prise en charge jusqu'à ce jour<sup>2</sup>. La confiance que pouvait avoir la fille envers sa mère s'est brisée. Ces témoignages rendent compte des conséquences négatives des risques auxquels sont exposés les jeunes mais aussi des difficultés de leurs familles, ce qui contribue parfois à affecter les relations intrafamiliales.

Plus qu'un simple accompagnement, les représentants légaux que nous avons rencontrés sont impliqués dans le projet professionnel et plus globalement dans le projet de vie des jeunes. C'est d'ailleurs peut-être pour cela que nous les avons rencontrés et par conséquent, bien qu'informatifs, ces entretiens ne peuvent mener à des généralisations, les moins impliqués n'ayant pas forcément désiré nous rencontrer.

## **La prise en charge des jeunes mineurs par les dispositifs institutionnels et les structures externes au DIP**

Concernant les représentants légaux ayant eu une expérience avec la norme FO18, seule une maman (P4) perçoit cette norme comme positive quant aux bénéfices et possibilités de formation qu'elle offre aux jeunes afin d'éviter qu'ils ne se retrouvent sans aucune formation, situation qu'elle considère comme un problème d'actualité en Suisse.

Pour les autres enquêtées, le bilan semble majoritairement négatif. L'une des mamans interrogées a évoqué la difficulté pour son enfant de trouver un patron pouvant le prendre en charge en stage pour une durée 10 mois tout en acceptant de le libérer un jour par semaine afin qu'il puisse suivre les cours. Elle souhaite davantage de soutien envers les jeunes car :

---

<sup>2</sup> Au moment de l'entretien, la jeune fille est âgée de 17 ans.

« pour l'instant, il n'y a aucune aide. Ils peuvent nous aider si on n'a pas trouvé de patron avant le début de l'année » (P4).

Elle est toutefois consciente qu'il est possible de prendre rendez-vous chez un conseiller d'orientation mais que cette option lui paraît être une dépense d'énergie supplémentaire. Afin d'y remédier, elle propose de mettre à disposition des jeunes une liste de patrons susceptibles de les accueillir au sein de leur entreprise. Cette liste permettrait également aux jeunes de prendre connaissance des différents métiers existants sur le marché de l'emploi. Elle demande aussi plus des renseignements sur les différentes structures qui font partie de la norme constitutionnelle FO18 faisant valoir :

« qu'il y a plein d'endroits FO18 qu'on ne sait même pas qu'on va découvrir peut-être par la suite ou jamais » (P4).

Elle suggère aussi la création d'une cartographie, proposition ayant été discutée avec le groupe EQIP ainsi que le groupe de concertation et qui est en cours d'élaboration. Plus précisément, son idée serait de mettre à disposition des parents et des jeunes, une liste des offres de formation proposées afin de leur permettre de faire leur choix en fonction des particularités des jeunes. Elle reconnaît que l'un des points forts de la norme constitutionnelle FO18 est de proposer aux jeunes différents stages dans les centres de formation professionnelle. Toutefois, le fait de retourner à l'école un jour par semaine est une option qui ne lui semble pas pleinement adaptée aux spécificités des jeunes qui suivent cette formation. Contrairement aux autres jeunes de sa classe, son fils n'arrivait pas à suivre le rythme imposé :

« ça se passe très, très mal le mercredi matin à l'école » (P4).

Elle propose de former un autre groupe constitué de jeunes qui n'ont pas l'habitude de suivre des cours tous les jours dans le but de travailler les mathématiques et le français en adaptant la formation à leur rythme de travail.

L'une des mamans (P5) raconte avoir appelé en personne le DIP en raison de l'opinion qu'elle avait de FO18 : « je ne suis pas tellement pour la FO18 je vous le dis franchement » avec l'objectif que son fils puisse bénéficier d'une prise en charge par l'une des structures hors DIP qu'elle connaissait très bien puisque son premier fils l'avait fréquentée par le passé. Son fils étant mineur au moment des faits, l'inscription à FO18 était obligatoire :

« on m'a dit non, non, (prénom du fils), il faut qu'il soit inscrit à FO18 parce qu'il n'est pas majeur ». (P5)

Elle explique que les informations qui lui ont été transmises lors du premier rendez-vous n'étaient pas claires :

« J'ai été avec lui à l'inscription. On a été reçu par une conseillère qui nous a expliqué franchement, j'ai rien compris, de où je devais mettre mon fils. (...). Elle m'a expliqué qu'il y avait plusieurs formules et ces formules n'étaient pas claires du tout : formule de recherche d'apprentissage, formule faire que des cours de français, de maths. (...). Donc je me suis dit non, je vais prendre la formule français/maths mais en même temps, on sait pas. Je ne sais pas, je ne sais pas encore aujourd'hui, c'est pas du tout clair ». (P5)

L'organisation même des cours semble également manquer de clarté :

« Donc, je l'ai inscrit là et donc il a été faire ses cours ou ça n'a pas du tout été...franchement, j'avais l'impression qu'il ne faisait pas de cours de français et de maths, il allait de temps en temps au cinéma, il parlait, il avait pas de structure du tout. Pour moi, je sentais pas qu'il avait des cours, rien. Il me disait ouais c'est n'importe quoi, on fait rien. (...). Je ne peux pas vous dire parce que je sais pas, je sais pas comment ça fonctionne, mais en tout cas, ça a jamais eu quelques chose d'important pour mes enfants ». (P5)

Elle ajoute que le peu de détails quant aux évaluations réalisées par son fils ne lui ont pas permis de connaître son niveau scolaire :

« Et puis, il a reçu son évaluation. C'est dommage que je ne l'ai pas prise. Une évaluation où tout était à retravailler, retravailler, à retravailler quoi ? C'est une évaluation et on ne sait pas à retravailler français, à retravailler. Il n'y a rien qui dit qu'il n'y a pas de note, c'est une évaluation comme ça. Là j'étais très fâchée parce que cette évaluation, je la prenais, je la mettais à la poubelle. Jamais j'aurais montré ça dans un apprentissage. Jamais, jamais j'aurais montré ça. (...). Je ne peux pas expliquer vraiment parce que, je sais plus trop, mais ça ne voulait rien dire cette évaluation, c'était...on ne sait pas ce qu'ils veulent dire. En progrès, en progrès, OK, mais en progrès de quoi ? Qu'est-ce qui était en progrès ? Après, c'était « oui (prénom du fils) a fait des progrès dans sa façon de s'investir. Oui, mais tout était pas clair. On ne peut pas se baser sur quelque chose je veux dire ». (P5)

Après discussion avec le doyen, il semblerait que ce dernier lui ait donné raison et lui aurait proposé de soumettre des idées dans le but de rendre les évaluations plus « utiles » ce que cette maman a refusé indiquant qu'il ne s'agissait pas de son travail. Suite à cette expérience, la maman a décidé de placer son fils dans l'une des structures externes au DIP du canton de Genève.



Une autre maman explique avoir reçu par courrier, une convocation pour se présenter avec sa fille au DIP afin de procéder à son admission dans l'une des mesures prévues par la norme constitutionnelle FO18 :

« On reçoit un courrier à la maison comme quoi notre fille arrive à la fin du cursus scolaire. On nous a donné un rendez-vous chez un conseiller, donc on est allé au DIP. Et puis, le DIP nous informe de deux options, donc soit cette option (Nom de la structure hors DIP), soit une autre option avec un suivi avec une conseillère psychologique. Une conseillère une fois par semaine et rien, rien en dehors, donc en dépit comme je voulais pas qu'elle reste à la maison enfermée, et puis qu'elle perde un petit peu ce rythme, on a choisi le (Nom de la structure hors DIP) ». (P2)

De l'analyse de ses propos, nous comprenons que « FA18 » comme elle la nomme, est une solution qui est proposée aux jeunes simplement parce qu'il n'y a pas d'autres options et donc un choix par défaut :

« Soit il reste plus rien, soit il reste cette nouvelle structure FA18, je crois. Donc, on leur propose soit le (Nom de la structure), soit cette option d'être suivie, mais sans structure scolaire derrière ». (P2)

Lorsque nous lui avons demandé si elle avait reçu des explications sur les possibilités que pouvait offrir FO18 à sa fille, la réponse a été semblable à celle de la maman précédente (P5) :

« Oui, vaguement mais enfin, on était plusieurs, on était trois parents reçus en même temps, c'est un petit peu bof ». (P2)

L'éducatrice que nous avons rencontrée (P3) a mentionné le fait de ne pas disposer de suffisamment d'informations sur cette nouvelle norme constitutionnelle FO18 :

« c'est assez flou je dirais, pas trop d'informations ». (P3)

Cette mère affirme avoir entendu parler pour la première fois de la norme FO18 lors d'une collaboration avec le responsable du cycle de l'une des jeunes qu'elle suivait en 2018. Pendant l'entretien, elle a indiqué n'avoir eu qu'un seul contact par téléphone durant lequel elle a été informée que cette jeune allait intégrer FO18 mais qu'elle n'a plus été tenu informée par la suite de sa prise en charge. En outre, elle a évoqué que l'information reçue par la jeune manquait de clarté. Selon elle, cette dernière semblait s'ennuyer en classe du fait d'un niveau scolaire supérieur à celui proposé pendant les cours qu'elle suivait alors qu'elle était encore scolarisée. De plus, la jeune mineure aurait rapporté à son éducatrice qu'elle s'était retrouvée seule dans la classe, aucun autre jeune n'ayant assisté au cours, ce qui a entraîné son annulation. Cette situation a fini par la démotiver et elle ne s'est plus rendue en cours. Plus globalement, cette

éducatrice considère que la norme constitutionnelle FO18 ne convient pas à tous les jeunes au regard de leurs possibilités et capacités au moment de leur admission sur le plan psychique, relationnel et social :

« je pense que FO18 est plus ou moins adaptée pour des jeunes qui sont autonomes, responsables, qui sont très assidus dans le plan scolaire ».  
(P3)

Selon elle, il s'avère nécessaire de prendre en considération non seulement leur situation liée au décrochage scolaire mais aussi d'autres potentielles problématiques pouvant mettre en péril leur investissement dans leur formation. En conclusion, elle mentionne que la norme FO18 doit être très personnalisée en tenant compte de chaque situation de façon individuelle afin de pouvoir répondre aux besoins des jeunes. Nous avons relevé un point de vue similaire chez une maman (P6) : elle nous explique que son fils a développé des problèmes psychologiques suite à un épisode d'harcèlement scolaire. Tenir dans la durée dans une même formation lui serait insupportable. C'est pourquoi elle estime que la norme constitutionnelle FO18 ne répond pas au besoin de son fils :

« FO18 devrait être plus ancré dans le travail social que dans l'enseignement (...). Mon grand souci avec FO18 ce que ça part de l'idée qu'il faut que les élèves restent à l'école ; en gros il faut les former, former, former ». (P6)

Pendant les premiers entretiens avec « les gens de FO18 »<sup>3</sup>, elle a observé que leur discours était orienté vers l'enseignement avec des phrases telles que « vous avez un âge où il faut se former » ou « tu dois étudier, tu dois te former » ce qui a conduit son fils à mettre un terme aux rendez-vous, ce dernier ne supportant pas ces propos qui généraient chez lui un état de stress et de démoralisation. C'est pourquoi la maman a ressenti que cela n'était pas le meilleur endroit pour accompagner son fils dans son projet professionnel :

« c'est vrai que même moi j'étais un peu sceptique sur cette idée que le salut des jeunes en rupture scolaire vienne encore plus de l'école ».  
(P6)

Quelque mois plus tard (printemps – automne 2019), un orienteur professionnel mandaté dans le cadre de la norme FO18 les a reçus et leur a tenu un discours tout autre :

« plus de discours démoralisant comme quoi il faut se former, former »  
(P6)

---

<sup>3</sup> La maman ne se rappelle pas exactement de qui, elle a juste précisé qu'il s'agissait de deux personnes mandatées de la norme FO18 qui se sont présentées comme enseignantes.

La maman et son fils ont été satisfaits de cet échange.

Pour ce qui est de l'accompagnement proposé par les structures hors DIP, l'ensemble des représentants légaux interrogés ont exprimé leur contentement. Contrairement à l'orientation des jeunes dans l'un des modules FO18 que nous percevons comme « contrainte » ou tout du moins choisie « par défaut », celles à destination des structures externes au DIP se sont faites en accord avec les jeunes et leur famille respective :

« *donc on s'est décidé et son papa aussi, à 3 on s'est décidé à partir là-dessus* » (P2).

Bien que cette maman nous ait confié se sentir « *dépossédée* » de son statut de parent par la structure d'accueil de sa fille, elle reconnaît d'une part qu'elle a mûri, est plus responsable et autonome et d'autre part que ce fonctionnement peut être salvateur pour les jeunes issus de familles qu'elle qualifie de « *laxistes* », « *à problèmes* » et qui par cette suppléance familiale pourraient leur permettre de se sentir accompagnés et soutenus. L'évolution positive du jeune quant à son comportement est un point qu'une autre maman a abordé :

« *il est plus content. Quand il rentre le soir, il est plus souriant, il y a l'estime de soi qui est en train de remonter gentiment parce que ça aussi a sacrément baissé à un moment donné, à force de se planter, planter, planter (...). C'est que du positif, il rentre à la maison, il me raconte plein de choses et ça c'est un bon signe parce qu'autrement il ne me racontait jamais rien (...). Ils sont très pédagogues et ça lui convient tout à fait* » (P4).

Selon cette dernière, le travail accompli par les professionnels de la structure d'accueil de son fils ne se limite pas au cadre scolaire mais touche également son insertion dans le monde professionnel. Quant à cette autre maman (P7), le regard qu'elle porte sur la structure de prise en charge de sa fille est positif :

« *ce que je trouve très bien par rapport à (Nom de la structure), c'est que ma fille elle peut être bien encadrée et aidée au niveau scolaire, aussi pour son développement personnel, aussi dans son projet, vu qu'elle veut devenir indépendante.* » (P7)

La prise en charge proposée se fait « *étape par étape* » ce qui d'après cette maman est un point fort puisqu'il permet aux jeunes de ne pas « *être lâchés dans la nature* » mais d'apprendre progressivement à devenir autonomes ce qui passe au préalable par une gestion de sa scolarité. Quant à la maman (P8) dont la fille a été hospitalisée suite à un différend l'opposant à des élèves ainsi qu'une enseignante de son ancienne école, elle nous indique que sa fille a réalisé deux stages dans la même structure externe au DIP, expériences qui lui avaient :

« beaucoup plu, le premier stage c'était vraiment bien passé. Elle a eu de très bons contacts avec ses collègues. Elle a bien travaillé, elle a eu de bons retours ». (P8)

Par la suite, elle a eu l'opportunité d'intégrer une seconde structure qui lui aurait permis « de se détendre car elle était dans un milieu de travail et non scolaire ». Malgré les horaires de travail, la maman affirme que sa fille était souriante, motivée et se réjouissait d'y aller.

Les jeunes ne constituent pas un groupe homogène, raison pour laquelle il existe une pluralité de structures pouvant répondre aux caractéristiques de chacun. Afin de déterminer celle étant la plus à même de les accueillir, une collaboration intensifiée entre les différentes partenaires est indispensable.

## **La collaboration entre les dispositifs FO18 et les représentants légaux**

Dans cette partie, nous avons mis en évidence les éléments facilitateurs du cadre de collaboration entre les représentants légaux et l'ensemble des dispositifs – institutionnels, associatifs et communaux - sur lesquels le travail en commun devra continuer à prendre appui mais aussi les difficultés qui pour leur part devront faire l'objet d'une prise en charge.

### **Les points forts**

Pour ce qui est de l'éducatrice interrogée (P3), l'arrivée de la jeune mineure dont elle a la responsabilité dans la structure externe au DIP s'est fait en étroite collaboration avec l'école, le psychologue, le foyer et la structure d'accueil. Sachant qu'il s'agit d'une jeune avec un diagnostic de phobie scolaire, les démarches ont été faites de la part de sa psychologue dans le but que la structure d'accueil soit la plus adaptée possible aux spécificités de la jeune et que sa rentrée scolaire se fasse progressivement. La collaboration - entre les professionnels du foyer et des ateliers - qualifiée de « très bonne » par l'éducatrice est semble-t-il favorisée d'un part par le profil similaire des jeunes accueillis et d'autre part par la proximité géographique existante entre eux. Le peu de distance entre les professionnels permet de favoriser leur collaboration par l'échange d'informations relatives aux jeunes notamment ceux « en observation » ou « en urgence » dont la période d'accueil est ponctuelle - d'un à trois mois - et pour lesquels il est nécessaire de trouver des solutions rapidement. L'une des mamans

interrogées (P7) nous explique s'être rendue dans la structure prenant en charge sa fille afin d'assister à une réunion avec les éducateurs. Elle relève la facilité à entrer en contact avec les professionnels et à obtenir les informations dont elle pourrait avoir éventuellement besoin. Parmi les expériences racontées, l'une des mamans (P1) explique que l'une des responsables d'une structure hors DIP est intervenue à plusieurs reprises pour régler une situation conflictuelle opposant son fils avec son établissement scolaire. La maman nous a révélé que son fils qui est plutôt introverti se confie assez aisément sur ses problèmes avec la responsable. Elle explique que sans l'aide de cette personne, son fils n'aurait pas pu s'en sortir. Bien qu'il ait trouvé un apprentissage, la maman souhaiterait que son fils puisse continuer de bénéficier de l'accompagnement à cet endroit au moins une demi-journée par semaine. Pour la jeune fille hospitalisée suite à la rupture scolaire qu'elle a connue, sa maman (P8) explique que ce sont les médecins de l'hôpital qui l'ont orienté vers « *cette ressource* » (la structure hors DIP) car pour pouvoir sortir du milieu médical, un jeune doit avoir un projet de sortie. La décision a été prise d'un commun accord avec l'équipe médicale, le chef de projet de la structure d'accueil qui s'est déplacé à l'hôpital, la jeune et ses parents.

## **Les difficultés**

Jusqu'à présent, nous avons noté que les collaborations entre les représentants légaux et les professionnels des dispositifs relevant de la norme constitutionnelle FO18 n'aboutissant pas ou inexistantes étaient imputées soit à une omniprésence des parents qui empêche le bon déroulé du projet professionnel des jeunes ou au contraire à leur absence expliquée par un désinvestissement. Pourtant une des mamans nous a affirmé que les représentants légaux n'avaient pas leur place dans la structure qui accueille sa fille malgré sa volonté manifeste d'être active dans son projet professionnel :

« *C'est un choc pour moi, un très gros choc, parce que la première chose dont on est informé, c'est qu'on n'a plus rien à dire, en fait. On ne doit plus intervenir sur quoi que ce soit. Ça se passe entre la conseillère et l'enfant ou la personne adulte. (...) C'est ça que je déplore un tout petit peu, c'est que je n'ai pas de retour. Je suis obligée du jour au lendemain de me retirer du cursus sans plus rien savoir. Donc on me laisse, on m'abandonne. J'ai l'impression qu'on m'a coupé les bras, que j'ai tout dû lâcher et puis, que je ne sais absolument pas ce qui va se passer avec ma fille (...). Il y a quand même des limites, du moment qu'on est derrière, qu'on est parent et qu'on montre qu'on s'intéresse à l'avenir de notre enfant, on nous coupe l'herbe sous les pieds » (P2).*

La maman précise obtenir les informations qu'elle souhaite par l'entremise de sa fille avec qui elle entretient de bons rapports mais interpelle sur le risque encouru pour les familles dans lesquelles la communication avec les jeunes est rompue.

Une autre mère a exprimé son insatisfaction quant aux entretiens réalisés dans le cadre de la norme constitutionnelle FO18 :

« le problème c'est que très souvent c'était moi qui leur proposais des choses que le contraire (...), donc c'est vrai il a fallu de ma part chercher d'autres solutions (...). Ce que j'avais remarqué c'est que pendant ces premiers entretiens, quand j'ai évoqué toute une série de programmes qui existent à Genève par rapport à des jeunes, j'ai trouvé très démoralisant : alors soit ils n'étaient pas au courant, soit c'était 'ah oui mais pour ça il faut rentrer par ailleurs'. C'est-à-dire que c'est de portes d'entrées toujours différentes et donc, on a FO18 qui a ce programme, mais il y a plein d'autres choses et finalement on ne comprend pas très bien comment ces choses travaillent ensemble ».  
(P6)

Cette expérience traduit un manque de clarté quant au catalogue d'offres que propose la norme constitutionnelle FO18 ainsi qu'une nécessité d'améliorer le travail en réseaux en s'assurant que les informations soient transmises à tous les professionnels, avec un contenu identique ainsi qu'aux parents ou responsables légaux.

Une autre maman (P7), dont la fille est suivie par le SPMI depuis l'âge de 13 ans, nous explique avoir appris sa fugue du foyer dans lequel elle réside 48h après sans comprendre la raison de cette transmission d'informations tardive :

« j'étais très étonnée car je lui avais parlé et tout avait l'air normal en fait » (P7)

Un éducateur l'aurait contactée un dimanche afin de savoir si sa fille était à son domicile car un avis de disparition avait été émis depuis vendredi. En réponse à la maman qui souhaitait savoir la raison pour laquelle elle n'avait pas été prévenue plus tôt, l'éducateur lui aurait expliqué que n'étant pas de garde de jour-là, il n'était pas en mesure de l'éclairer sur ce point. Hormis cette anecdote qu'elle qualifie « d'oubli », la maman indique qu'en temps normal, elle est informée des agissements de sa fille. Elle qualifie également l'OFPC de « lacunaire » car :

« quand on cherche des informations on nous renvoie...en tout cas ma fille voulait se renseigner par rapport à sa formation comme la formation est obligatoire jusqu'à 18 ans et on lui a dit justement d'aller à l'Office de l'orientation qui n'a pas pu l'orienter du tout et qui lui a dit de voir dans d'autres endroits, voir avec l'école alors qu'elle sait pas dans quelle école elle sera » (P7)

Ce point de vue est également partagé par une autre maman (P8) qui a indiqué avoir reçu peu d'informations de la part de CAP Formations et de l'Office d'orientation professionnelle. Elle déplore le fait de devoir faire tout le travail de recherche elle-même.

Nous pouvons conclure que la plupart des représentants légaux interrogés ont manifesté leur souhait de faire partie du projet professionnel des jeunes mineurs mais que cet investissement paraît parfois être limité par des éléments indépendants de leur volonté. En outre, il nous semble nécessaire de renforcer le cadre de collaboration avec les représentants légaux des jeunes en formation afin de favoriser non seulement les échanges d'informations au sujet des jeunes mineurs mais aussi d'accroître leurs connaissances quant aux mesures émanant de la norme constitutionnelle FO18 et de tenter d'en faire des partenaires actifs du projet de leurs jeunes en termes d'accompagnement et de soutien des mesures mises en place dans les structures de sorte à assurer une continuité entre les temps de formation et le temps privé.

### **La gestion de la proche majorité par les représentants légaux**

Nous avons vu précédemment que certains jeunes pouvaient ressentir de la crainte quant au fait d'atteindre la majorité sans avoir de futur professionnel. Ce sentiment apparaît également dans le discours de certains représentants légaux que nous avons rencontrés comme cette maman dont la fille atteindra la majorité dans 3 mois (au moment de l'entretien). L'inquiétude de devoir l'assumer sans qu'elle n'ait trouvé d'apprentissage ou de formation se fait ressentir dans son discours :

« Ben moi, je me fais énormément de soucis parce que je veux dire ma fille dans 3 mois, elle n'a rien à rien, donc j'ai pas le droit d'intervenir. Je n'ai pas le droit d'agir, je n'ai pas le droit de faire quoi que ce soit, mais quand il va falloir l'assumer à 18 ans avec rien dans la vie, c'est quand même moi qui va devoir l'assumer » (P2)

Malgré cette appréhension, elle explique qu'elle se contraint à ne pas intervenir dans le projet professionnel de sa fille afin que cette dernière puisse faire ses propres choix en tant qu'adulte en devenir :

« on est dans un, dans un moment où je pense vraiment qu'on lui a laissé l'ultimatum parce qu'elle est aussi pas de super bonne volonté, on ne va pas se mentir. Elle veut faire trop de choses, donc à elle aussi maintenant, de se diriger, de se poser « Qu'est-ce que je veux faire de ma vie ? Où est-ce que je veux aller ? » C'est aussi un petit peu dans ses mains. Moi, maintenant, je ne fais plus rien, j'attends. Et puis, quand

*elle aura pris position à ce moment, on fera les démarches pour. Mais on lui tire des petites sonnettes : « dans 3 mois, t'as 18 ans. Les inscriptions à l'école, c'est maintenant. Ce n'est pas dans 6 mois. Il faut te préparer, anticiper. Décide. Qu'est ce que tu veux faire ? » Elle est un peu larguée en faite. Elle hésite, je pense, entre le fait de rentrer dans la vie active, ce qu'elle veut depuis déjà un moment, trouver un apprentissage et ce côté un peu partir à l'étranger. Je lui laisse quartier libre, totalement. Il faut qu'elle se rende compte des choses. » (P2)*

Pour cette maman aussi (P7), la question de majorité peut susciter de l'angoisse :

*« Du coup, elle est très bien accompagnée parce que c'est étape par étape ce qui permet qu'elle soit pas tout de suite à 18 ans lâchée dans la nature » (P7)*

Le témoignage d'une éducatrice (P3) évoque également la majorité comme une difficulté supplémentaire dans la prise en charge de mineurs :

*« quand on a des jeunes qui arrivent très proche de leur majorité, on est toujours très pressé » (P3)*

Cela implique de travailler avec ces jeunes-là tant sur la formation que sur leur devenir en tant d'adultes et qui peut se manifester par la recherche d'un logement, l'obtention du permis de conduire ou encore la quête d'une stabilité financière. L'éducatrice propose de mettre en œuvre un accompagnement centré dans la tranche d'âge 18-25 ans ce qui permettrait de les accompagner vers cet « émancipation juridique » dans des conditions propices. L'une des mères rencontrées (P6) a compris qu'il existait un certain nombre de programmes destinés aux jeunes de 18 à 25 ans. Pour cette mère, l'âge de son fils est problématique car selon les possibilités en termes de formation, soit il est trop âgé, soit il est trop jeune et ne peut donc pas être pris en charge dans l'immédiat. La question de l'accompagnement des jeunes mineurs semble être fondamental aussi bien pour les parents que pour les jeunes proches de la majorité.

Il s'agit non seulement de les prendre en charge avant leur majorité mais aussi de préparer la continuité ou la transition vers de nouveaux projets et de nouvelles étapes de leur développement. Dans ce sens, il nous semblerait pertinent d'accentuer ou de développer le cadre de concertation dans le cadre de cette transition entre les acteurs de la norme constitutionnelle FO18 et les structures et organismes qui accompagnent les jeunes une fois qu'ils sont majeurs.



## Bilan final de la collaboration dans la phase pilote de la norme constitutionnelle FO18

Dans cette partie de l'évaluation de la phase pilote de la norme constitutionnelle FO18, l'objectif est de faire un bilan de l'année écoulée à partir du recueil des propos des dispositifs internes et externes au DIP. Seront abordées les changements observés depuis l'instauration de la norme constitutionnelle FO18, le cadre de collaboration entre les structures externes, CAP Formations et le DIP, les éventuelles difficultés persistantes ainsi qu'un retour sur les réunions.

La collecte de données a été faite au moyen d'entretiens semi-directifs menés auprès des douze structures partenaires de la phase pilote de la norme constitutionnelle FO18 à l'aide d'un guide d'entretien (Annexe 4). Des échanges ont également eu lieu avec le SEL ainsi que CAP Formations en sa qualité de cellule d'accueil des jeunes mineurs concernés par la norme constitutionnelle FO18. Compte-tenu du contexte sanitaire actuel, les entretiens se sont déroulés exclusivement à distance grâce aux outils de communication WhatsApp et Skype. Les rencontres ont été synthétisées dans un tableau (Annexe 2) contenant le nom de la structure externe ou interne au DIP, l'interlocuteur avec qui nous nous sommes entretenues ainsi que la date à laquelle les entretiens ont eu lieu.

### **L'accueil et l'accompagnement avec les jeunes et les familles**

Depuis l'application de la norme constitutionnelle FO18 en 2018 sur le canton de Genève, quelques changements ont été observés par la majorité des dispositifs externes au DIP quant à l'accueil et l'accompagnement proposés aux jeunes mineurs et leurs familles.

- Il a été relevé une diminution du nombre de jeunes mineurs accueillis mais dont les effets sont limités puisque le public est majoritairement constitué de jeunes majeurs. Certains dispositifs sont donc amenés à augmenter leur capacité d'accueil des jeunes majeurs, à ouvrir leur structure à d'autres jeunes voire à avoir recours à la sur-occupation pour remédier à ce problème.
- Le profil des jeunes mineurs semble également avoir évolué : en plus des jeunes mineurs dont la scolarité a été interrompu s'ajoutent des situations complexes, lourdes se

traduisant par des jeunes mineurs présentant de multiples problématiques sur le plan scolaire, familial et/ou médical (problèmes de santé, addictions) ainsi que ceux ayant connu des échecs successifs.

- Ces cas « atypiques » demandent un accompagnement pluriel ce qui implique un travail en réseau et une nécessité de développer des collaborations entre structures internes et externes au DIP.
- Le travail avec les familles n'a pas connu de modifications majeures depuis la mise en œuvre de la norme constitutionnelle FO18 : certaines familles étaient déjà impliquées dans le projet professionnel de leurs enfants, d'autres non.
- La désignation de CAP Formations comme guichet unique peut poser un problème avec les familles dont les enfants sont sous la responsabilité du SPMI qui du fait d'une prise en charge globale des jeunes mineurs, avait l'habitude de travailler en étroite collaboration avec les familles. Or, CAP Formations ne propose pas un suivi global mais intervient uniquement sur la dimension professionnelle et ne détient pas forcément les éléments relatifs au contexte familial des jeunes mineurs.

## **Les pratiques professionnelles**

D'un point de vue global, les professionnels n'ont pas constaté d'évolutions de leurs pratiques professionnelles. Cependant, l'une des structures externes au DIP a mentionné le référentiel des référents FO18 par établissement comme outil permettant de savoir qui appeler pour un jeune mineur en situation de décrochage ce qui représente un gain de temps pour la structure et l'émergence d'un travail collaboratif. L'un des représentants des dispositifs externes au DIP a souligné que depuis l'application de la norme constitutionnelle FO18, il pensait à vérifier si le jeune mineur avait un suivi à CAP Formations ce qu'il ne faisait pas systématiquement auparavant. Pour les jeunes adressés directement par les écoles, certaines structures externes au DIP doivent désormais mettre en place de nouvelles procédures leur permettant de s'assurer que toutes les démarches se fassent convenablement notamment au regard de la situation particulière de chaque jeune. Pour être reconnues comme lieu de formation pré-qualifiante dans le domaine de l'ESII, certaines entités externes au DIP ont dû s'adapter au regard des principes, objectifs et bases légales contenues dans le référentiel qualité.

## **La collaboration avec les structures internes et externes au DIP**

En termes de partenariat avec CAP Formations, deux cas de figure apparaissent :

- Dans le premier cas, la collaboration existait déjà avant que soit mise en place la norme constitutionnelle FO18 ou s'est construite par la suite. Les échanges sont qualifiés de bons et fluides et peuvent avoir lieu par téléphone, voie électronique ou en face à face. Des jeunes mineurs sont envoyés par CAP Formations vers certains dispositifs. Certains dispositifs externes au DIP ont indiqué qu'ils signalaient les jeunes mineurs qui arrivaient et/ou quittaient leur structure. D'autres font parvenir des bilans régulièrement pour les informer de l'évolution des jeunes mineurs. Les conseillers sont disponibles et ont noué des liens avec les structures qui se sentent à l'aise pour les solliciter en cas de besoin.
  
- Dans le second cas, il n'y a pas de collaboration entre les structures externes au DIP et CAP Formations principalement en raison du nombre peu élevé de jeunes mineurs accueillis qui implique moins d'interactions. L'une des structures a indiqué avoir convié et reçu les conseillers de CAP Formations afin qu'ils puissent découvrir les prestations qu'elle propose mais remarque qu'aucun jeune mineur ne leur a été adressé.

Dans les rares où il a été indiqué que la collaboration n'est pas fluide, le jeune finit par faire un choix entre CAP Formations et le dispositif externe au DIP car il se rend lui-même compte que le suivi risque d'être compliqué. Son choix se porte généralement sur la structure externe au DIP pour sa proximité et l'accompagnement proposé.

Pour ce qui est de la collaboration avec le DIP, certaines structures soulignent leur satisfaction quant au fait d'avoir une collaboration plus étroite avec le SEL. Ainsi, il a été mis en avant l'intérêt qui découle du fait que le SEL, à travers des visites organisées avec des conseillers professionnels, cherche à mieux connaître les différents dispositifs genevois de prise en charge des jeunes dans le but d'améliorer l'orientation des jeunes en fonction de leurs particularités. Les échanges avec l'OFPC sont également grandement appréciés.

Quant aux collaborations existantes entre les dispositifs externes au DIP, les représentants nous ont indiqué qu'elles étaient antérieures à la norme constitutionnelle FO18. Quelques-unes se

sont construites à sa suite par le biais des réunions, d'autres se sont renforcées. Des visites inter-dispositifs sont organisées ce qui a permis d'avoir une vision plus précise du travail de chacun. Les liens ainsi établis permettent de mettre en place des projets en commun permanents mais aussi de faire appel de façon ponctuelle à l'une des structures externes au DIP en particulier si la prestation qu'elle propose paraît pertinente pour le jeune mineur. Une réflexion actuelle porte sur la façon de travailler en complémentarité, d'allier les forces, les compétences de chacun plutôt que d'offrir une prestation à titre individuel déjà proposée par une autre structure rendant ainsi le travail d'accompagnement auprès des jeunes mineurs répétitif et inefficace. Il semble de ce fait pertinent de « *trouver d'autres manières de collaborer* ».

## **L'expérience de CAP Formations**

Au sujet de l'accompagnement des mineurs, CAP Formations, en sa qualité de cellule d'accueil et de *Case Manager*, a constaté certains changements dans son fonctionnement après la mise en place de la norme constitutionnelle FO18, notamment sur la gestion des dossiers et l'accès à de nouvelles offres de formation mises à disposition pour les mineurs.

- La gestion des dossiers des jeunes mineurs issus du périmètre FO18 : avant la norme constitutionnelle FO18, l'absence régulière d'un jeune aux rendez-vous à CAP Formations supposait la fermeture de son dossier. Depuis l'instauration de FO18, le suivi administratif d'un mineur est obligatoire jusqu'à ce qu'il ait atteint la majorité, soit 18 ans. Dans la pratique, cela se manifeste par une obligation de CAP Formations de garder son dossier ouvert tout en correspondant avec les parents du jeunes mineur par courrier et/ou appel téléphone.
- L'accès à de nouvelles offres de formation : l'Enseignement Secondaire II (ESII) met à disposition des jeunes mineurs inscrits à CAP Formations toutes les offres émanant de la norme constitutionnelle FO18, élargissant la palette de formations qui leur sont proposées.

Pour ce qui est de la collaboration avec les structures externes au DIP, CAP Formations mentionne que les relations qui existaient entre eux avant la mise en place de la norme constitutionnelle FO18 n'ont pas été impactées. Toutefois, CAP Formations a remarqué que les

structures externes au DIP ont maintenant le réflexe de les contacter lorsqu'un jeune mineur se présente à eux sans y avoir été adressé au préalable par ce dispositif institutionnel.

Quelques difficultés auxquelles les conseillers sont confrontés ont été relevées depuis l'arrivée des modules : l'arrivée massive de jeunes mineurs vers la fin de l'année scolaire principalement qui correspond à ceux n'ayant pas trouvé de formation et donc contraints de s'y inscrire.

Le manque de connaissance du dispositif par les jeunes mineurs a par ailleurs été soulevé par CAP Formations. Ce constat est en adéquation avec les résultats de la deuxième phase d'évaluation de la phase pilote de la norme constitutionnelle FO18 qui avait fait état de cette méconnaissance d'une bonne partie des jeunes mineurs du fonctionnement de CAP Formations. En effet, il s'avère que certains jeunes arrivent dans le dispositif avec des informations lacunaires voire des informations erronées. C'est le cas aussi de certains parents qui ont pour attente une prise en charge de leurs enfants par CAP Formations similaire à celle d'un établissement scolaire avec un suivi quotidien.

CAP Formations souligne la nécessité d'offrir aux jeunes mineurs un accompagnement et une préparation avant la fin de leur formation afin qu'ils puissent commencer à se familiariser avec le dispositif. Le fait de disposer de l'historique avant l'intégration des jeunes mineurs permettrait aux conseillers de prendre connaissance de leur profil au plus tôt et ainsi pouvoir leur offrir un meilleur suivi et accompagnement.

## **L'expériences du SEL**

Avant l'adoption et la mise en œuvre de la norme constitutionnelle FO18, les jeunes âgés de 16 ans et plus devaient « se débrouiller » seuls pour trouver un apprentissage. Ils étaient mis en relation avec un conseiller de CAP Formations mais la démarche d'y aller ou pas leur incombait. Ils pouvaient donc choisir d'être suivis ou non. Depuis 2 ans, date qui marque l'arrivée de la norme constitutionnelle, le jeune mineur qui sort du CFPP sans apprentissage va être dans une offre FO18 qui va l'accompagner encore une année. Il ne sort pas du système scolaire. L'élève mineur sait qu'il va être accompagné ce qui est rassurant à la fois pour lui ainsi que pour sa famille de savoir qu'il y a encore un accompagnement de type scolaire durant une année. En amont, il est recommandé de préparer le jeune mineur à son entrée dans une formation professionnelle ce qui aiderait à déconstruire l'idée d'école. Au niveau de la communication, il

est important que l'élève sache où il est inscrit, pourquoi il l'y est inscrit, quel est l'intérêt de la mesure.

Dans tous les modules, il y a des jeunes qui se sentent obligés de venir notamment ceux qui sont proches de la majorité, qui ne voient que la contrainte et pas l'opportunité : ce qui explique les pratiques absentéistes, il faut donc travailler sur cette problématique. Il faut donc montrer aux jeunes mineurs pour quelle raison la mesure est intéressante pour eux. Les modules ont fait l'objet d'améliorations : ajout d'options (anglais, bureautique), un parcours santé-social et hôtellerie restauration pour sensibiliser les jeunes mineurs aux métiers pour lesquels ils cherchent un apprentissage. Deux conseillers en formation, une conseillère sociale ainsi qu'un maître adjoint sont venus renforcer l'équipe de professionnels déjà présents. Un projet est en cours d'étude : il s'agirait de permettre aux jeunes mineurs du module « Vers l'apprentissage » de faire plus de stages dans les CFP, réservés aux jeunes des stages par rotation. Ces derniers n'y vont pas toujours car ils sont parfois orientés vers des stages qui ne répondent pas à leurs choix premiers donc l'idée seraient de proposer ces places vacantes aux jeunes mineurs du module 3 pour qui cela pourrait faire davantage sens.

Les familles dont les enfants sont inscrits à l'un des modules FO18 ont la possibilité de participer à des « soirées parents » afin de recevoir de l'information relative à la prise en charge de leurs enfants. La mise en place d'une *newsletter* leur permet également de prendre connaissance des places d'apprentissages à pourvoir. Enfin, les « cafés des parents » est également mis à la disposition des familles comme espace de discussion.

Avant la norme constitutionnelle FO18, il n'y avait pas de collaboration directe entre le DIP et les structures externes. La première année d'application de la norme constitutionnelle FO18, tous les jeunes mineurs ont été gardés au sein du DIP donc les dispositifs externes ont été privées des jeunes mineurs. Cette année avec l'instauration du protocole de délégation des jeunes mineurs à des dispositifs externes, les fondements d'une collaboration ont vu le jour. De ce fait, quand un jeune mineur est accueilli par le DIP si sa situation nécessite un accompagnement autre que « scolaire », il peut être orienté vers une structure externe au DIP pour y suivre. L'idée c'est d'abord de tenter ce qui peut être fait pour ces jeunes mineurs par le DIP avec les modules FO18, l'accompagner le plus loin avec les moyens dont ils disposent. Si cette configuration ne fonctionne pas, il est possible de solliciter un dispositif externe.

Les réunions ont permis de créer un lien avec les représentants de divers dispositifs et de faciliter l'organisation de visites hebdomadaires pour les collaborateurs dans l'un des dispositifs externes pour se connaître et déterminer quelle est la spécificité de chacun, quels types de jeunes mineurs pourraient y être orientés, pour quel motif. La création de ces espaces de rencontres, des moments d'échanges pour que le SEL qui est le « portail » des jeunes mineurs inscrits à l'ESII puisse juger du bien-fondé des mesures pour ce public. Avec CAP Formations, la collaboration est également fluide. Des discussions au sujet des cas « atypiques » sont souvent engagées entre les deux dispositifs inter-institutionnels. Des rencontres ont lieu de façon hebdomadaire. La collaboration avec l'OCPM (Office Cantonal de la Population et des Migrations) permet de recouper les listes et d'assurer que tous les jeunes sont tous scolarisés dans un établissement. Le cas échéant, un contact est établi avec les parents. La mesure sera parfaite lorsque les jeunes mineurs viendront d'eux-mêmes parce qu'ils y trouveront un sens ce qui implique au-delà de l'actuel cadre de collaboration avec les dispositifs internes et externes au DIP, de développer un lien avec les entreprises pour pouvoir avoir un réseau qui prenne en charge les jeunes mineurs dont les projets ont été confirmés.

### **Les difficultés perceptibles dans la mise en œuvre de la norme constitutionnelle FO18**

Le constat général est que la norme constitutionnelle paraît plus claire pour l'ensemble des représentants des structures internes et externes au DIP principalement grâce aux nombreuses discussions, clarifications et modifications apportées au cours de l'année écoulée. Toutefois, en raison de sa récente application, quelques difficultés subsistent à l'heure actuelle.

- La reconnaissance des structures communales : la question de la validation des structures externes au DIP n'est pas encore actée pour tous. Or, sans elle, les jeunes mineurs - malgré leur faible nombre - risquent de ne plus être accueillis et pris en charge.
- Le manque de fluidité en termes de collaboration : pour certaines structures externes au DIP, l'expérimentation de la norme constitutionnelles n'est pas encore concrète et suffisante. Par ailleurs, il a été observé un décalage entre le groupe EQIP et le groupe de pilotage s'expliquant par une impression que certains points sont traités au sein du premier groupe sans retour au second. Un changement de culture est nécessaire. Or, le travail collaboratif est un processus qui demande du temps pour parvenir à un ancrage.

- Un besoin de clarifier la collaboration entre le SEL et les structures externes : certaines structures désireraient obtenir de l'information relative à la personne de référence auprès de laquelle ils peuvent obtenir des renseignements sur les jeunes mineurs relevant de la norme constitutionnelle FO18.
- Le renforcement de la collaboration avec les enseignants des écoles : la clarification de la procédure à suivre pour le traitement des dossiers des jeunes mineurs concernés par la norme constitutionnelle FO18 permettrait aux jeunes mineurs de se voir attribuer une orientation correspondante à leurs possibilités. Certains d'entre eux auraient pris des décisions qu'ils n'étaient pas censés prendre ce qui a négativement impacté leur prise en charge. Il serait donc essentiel de désigner une personne de référence avec qui traiter des situations des jeunes mineurs inscrits dans l'un des dispositifs internes ou externes au DIP.
- Le transfert des compétences SPMI/CAP Formations : l'instauration de la norme constitutionnelle FO18 a redéfini le processus d'orientation et de prise en charge des jeunes mineurs résidant à Genève. Parmi les changements notables, le basculement qui s'est opéré du SPMI vers CAP Formations en termes de compétences semble susciter des interrogations de la part de plusieurs représentants des dispositifs externes au DIP. En premier lieu, le contrat de prestations pour que les jeunes puissent être adressés aux structures associatives ou communales reste à signer. De plus, cette redéfinition ajoute un intermédiaire en plus dans l'accompagnement des jeunes mineurs et peut entraîner une perte de temps puisque les informations qui leur sont relatives doivent d'abord être communiquées à CAP Formations qui prend contact par la suite avec le SPMI. Il est également important de voir de quelle manière va désormais s'articuler la prise en charge des jeunes mineurs dépendant du SPMI qui aurait manifesté leur volonté que CAP Formations se saisisse de la partie scolaire.
- La fréquence de l'accompagnement des jeunes : si pour les jeunes mineurs autonomes, un suivi bimensuel semble adapté à leurs situations, en revanche, pour ceux ayant besoin d'un soutien et d'un encadrement plus importants, les rendez-vous proposés doivent être plus fréquents et réguliers, notamment en début de processus. Cela impliquerait d'offrir à CAP Formations les moyens requis pour rendre cette proposition effective.



- L'accès (en lecture) à la base de données du DIP : certaines structures ont mentionné ne pas encore avoir accès à cette base de données qui permettrait selon elles, de repérer les jeunes mineurs et leur proposer des solutions en adéquation avec leur situation.

## **La participation des structures externes dans la phase expérimentale de la mise en œuvre de la norme constitutionnelle FO18**

L'ensemble des responsables des structures externes ont apprécié leur participation dans la phase expérimentale de la mise en œuvre de la norme constitutionnelle FO18 la qualifiant de très enrichissante et constructive. Cela a été l'occasion de constater qu'il y avait une réelle volonté de la part des représentants des dispositifs internes et externes au DIP de « *bouger les choses* ». La césure entre le DIP et les dispositifs externes communaux et associatifs perceptible en début de mandat s'est atténuée au fil des mois et des discussions.

Les différentes réunions ont permis d'établir un lien entre les différentes structures, de faire la connaissance de partenaires associatifs, communaux et interinstitutionnels et de « *mettre les visages derrière les structures* » et des « *visages à des noms* ».

Ils ont également apprécié le fait d'avoir un espace de discussion et de réflexion entre dispositifs où chacun disposait d'un temps de parole pour partager ce qui fonctionne ou pas en termes d'accueil et de prise en charge des jeunes mineurs en lien avec les autres dispositifs internes comme externes au DIP. Les nombreuses discussions ont également permis de clarifier des « zones d'ombre », de se rassurer sur ses propres pratiques voire de les faire évoluer et de constater que tous travaillaient autour d'un même objectif : permettre aux jeunes mineurs de trouver leur place au sein du canton genevois.

La majorité aimerait que ces temps d'échanges - dont les modalités relatives à l'organisation et aux objectifs devront être définies - se poursuivent une fois la phase pilote arrivée à son terme afin d'entretenir le réseau, d'en développer d'autres, de permettre l'ancrage de la culture de collaboration en cours d'émergence. Il est attendu une rotation de ses membres afin de garantir une représentativité des entités, synonyme de démocratie.

## CONCLUSION

La variété des situations et des expériences personnelles et scolaires nécessite des adaptations constantes afin de favoriser l'épanouissement personnel, l'amélioration de l'estime de soi des jeunes décrocheurs et le renforcement de l'autonomie de ceux-ci afin de favoriser leur réussite. Pour cela, le développement de nouvelles dynamiques d'équipe et l'évolution des représentations quant aux jeunes en difficulté sont les facteurs d'une prise en charge réussie (Wilson et al., 2011). La norme constitutionnelle FO18 s'efforce de prendre en compte ces différents facteurs afin de favoriser le rattachement des moins de 18 ans à un projet de formation pré-qualifiante. Les jeunes soulignent à maintes reprises leurs besoins de se sentir accompagnés individuellement et de bénéficier de formations adaptées à leur projet et à leurs difficultés. Ceci va dans le sens des conclusions de la recherche sur les interventions contre le décrochage scolaire efficaces selon lesquelles les programmes qui réussissent à rattachement les décrocheurs sont pour la plupart des interventions individualisées (Archambault, Archambault, Janosz, Goulet, Dupéré & Gilbert-Blanchard ; Chappel, O'connor, Withington, & Stegein, 2015 ; Wilson et al., 2011).

La présente étude a également permis de confirmer une fois de plus que les jeunes ne constituent pas un groupe homogène, raison pour laquelle un travail collectif autour de chaque situation s'avère indispensable afin d'offrir les mesures les plus adaptées aux particularités des jeunes. A cet effet, lorsqu'un jeune est pris en charge, il semble essentiel de tenir compte de ses propres compétences et de s'appuyer dessus pour le valoriser mais aussi de travailler sur les éléments pouvant faire obstacle à son investissement et par conséquent à son projet professionnel. Ceci permettra d'envisager la norme constitutionnelle FO18 comme une solution adaptée à la diversité des profils des jeunes. A cet égard, Sueur (2013) met l'accent sur l'importance de considérer chaque élève dans sa globalité, en tant que « *personne en construction, pétrie de contradictions et d'aspirations de toutes sortes* » (p. 613). D'après les échanges avec les représentants légaux, l'autonomie des jeunes semble être l'un des éléments clés de la réussite d'une formation dans l'une des mesures offertes par la norme constitutionnelle FO18. C'est pourquoi, avant d'envisager une telle inscription, il conviendrait d'analyser au préalable les possibilités individuelles de chaque jeune afin d'offrir la formation la plus appropriée à ses spécificités.

Créer des conditions qui favorisent l'apprentissage implique le développement d'un climat motivant qui maintient l'intérêt des apprenants envers la formation reçue, les dotant de moyens pour avoir une perception plus positive de leurs compétences. Lors des échanges avec les jeunes interrogés, nous avons noté l'importance pour eux de suivre une formation en lien avec les réalités actuelles du monde de travail. De même, certains jeunes proposent le renforcement du nombre d'heures d'enseignement comme une mesure qui pourrait accroître leur motivation et réduire dans le même temps l'absentéisme. Toutefois, nous attirerons l'attention sur le fait que nombre de ces jeunes, en rupture avec le système scolaire traditionnel pourraient réagir négativement à un accroissement des mises en situation scolaire. Il s'agit donc de proposer des pédagogies alternatives ou des périodes d'enseignement adaptées à ces publics.

En outre, la période de semi-confinement instaurée en raison de la pandémie de Covid-19 nous a permis de constater les répercussions sur les interactions entre professionnels et apprenants dont la réduction a été soulignée par l'ensemble des professionnels comme l'un des facteurs de démotivation des jeunes à suivre leur formation. Ceci est à mettre en relation avec la perspective motivationnelle de Davis (2003) qui mentionne l'importance d'inclure des stratégies pédagogiques adéquates qui soutiennent la motivation des jeunes. Ainsi, le développement de la motivation ainsi que de l'estime et la confiance en soi aurait comme résultat une augmentation dans l'implication des jeunes dans leur projet professionnel.

L'instauration d'une relation de qualité est aussi considérée comme primordiale pour la plupart des jeunes interrogés qui attachent de l'importance aux interactions basées sur l'écoute active et la bienveillance des professionnels qui les encadrent. En effet, assurer des échanges positifs avec les apprenants garantit des bénéfices dans l'investissement de leur formation, ce qui se traduit par des meilleurs résultats scolaires (Fortin, Plante & Bradley, 2011).

## Références bibliographiques

- Abrial, S., & Louvel, S. (2011). Analyser les entretiens. In P. Bréchon (dir.), *Enquêtes quantitatives, enquêtes qualitatives* (pp. 65-82). Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.
- Akiki, J. & Frangieh, B. (2018). Confusion entre les rôles d'enseignant et d'accompagnant scolaire face à la montée de l'école inclusive au Liban, dans T. Philippot & D. Niclot (dir.), *Assurer la réussite scolaire de tous les élèves : perspectives internationales*. France : Presses universitaires de Reims.
- Andreani, J.C., & Conchon, F. (2005). Fiabilité et validité des enquêtes qualitatives. Un état de l'art en marketing. *Revue Française du Marketing*, 201, p. 1-21.
- Angold, A., & Costello, E. (1993). Depressive comorbidity in children and adolescents: Empirical, theoretical, and methodological issues. *American Journal Psychiatry*, 150(12), p. 1779-1791.
- Archambault, I., Janosz, M., Goulet, M., Dupéré, V., & Gilbert-Blanchard, O. (2019). Promoting student engagement from childhood to adolescence as a way to improve positive youth development and school completion. In *Handbook of Student Engagement Interventions* (pp. 13-29). Academic Press.
- Astor, R. A., & Benbenishty, R. (2005). *School violence in context: Culture, neighborhood, family, school, and gender*. New York : Oxford University Press.
- Balas, G. (2012). *Lutter contre le décrochage scolaire : Vers une nouvelle action publique régionale*. Paris : Fondation Jean Jaurès.
- Barbier, J.-M. (2013). Un nouvel enjeu pour la recherche en formation : entrer par l'activité. *Savoirs* 3, 9-22.

- Barbot, M.-J. (2002). Nouvelles technologies : dynamique d'acteurs, émergence des usages. *Le Français dans le monde, Recherches et Applications*.
- Becker, H.S. (1985). *Outsiders*. A.-M. Métailié.
- Bedin, V. (2007). Faire le choix du concept d' « évaluation-conseil » en éducation et formation. In *Les dossiers des sciences de l'éducation*, N°18. L'évaluation-conseil en éducation et formation. pp. 131-140.
- Berndt, T.J. (2002). Friendship Quality and Social Development. *Educational Psychologist*, Vol 11, pp. 7-10.
- Blanchet, A., & Gotman, A. (2007). Série « L'enquête et ses méthodes » : *L'entretien* (2e éd. refondue). Paris : Armand Colin.
- Blaya, C. (2010). *Décrochages scolaires, l'école en difficulté*. Brussels : De Boeck.
- Blaya, C., & Fortin, L. (2011). Les élèves français et québécois à risque de décrochage scolaire : comparaison entre les facteurs de risque personnels, familiaux et scolaires. *L'orientation scolaire et professionnelle*, (40/1).
- Blyth, D. A., Hill, J. P., & Thiel, K. S. (1982). Early adolescents' significant others: Grade and gender differences in perceived relationships with familial and nonfamilial adults and young people. *Journal of Youth and Adolescence*, 11(6), pp. 425–450.
- Bouchard, J.-M. (1998). Le partenariat dans une école de type communautaire. In R. Pallascio, L. Julien & G. Gosselin (Éd.), *Le partenariat en éducation. Pour mieux vivre ensemble !* (pp. 19-35). Montréal: Éditions Nouvelles.
- Bowers, A. J., Sprott, R., & Taff, S. A. (2013). Do We Know Who Will Drop Out?: A Review of the Predictors of Dropping out of High School: Precision, Sensitivity, and Specificity. *The High School Journal*, 96 (2), 77–100.

- Brophy, J.E., & Good, T.L. (1970). Teachers' communication of differential expectations for children's classroom performance: Some behavioral data. *Journal of Educational Psychology*, 61(5), p. 365–374.
- Bukowski, W. M., Brendgen, M., & Vitaro, F. (2007). Peers and Socialization: Effects on Externalizing and Internalizing Problems. In J. E. Grusec & P. D. Hastings (Eds.), *Handbook of socialization: Theory and research* (p. 355–381). Guilford Press.
- Chappel, S.L., O’connor, P., Withington, C., & Stegein, D.A. (2015). A meta-analysis of droupout prevention outcomes and strategies (A Technical Report in Collaboration with the Center for Educational Partneships at Old Dominion University). Clemson, SC: National Dropout Prevention Center/Network at Clemson University.
- Chauveau, G. (2000). *Comment réussir en ZEP*. Paris : Retz.  
Circulaire n°2013-142 du 15 octobre 2013. *Renforcer la coopération entre les parents et l’école dans les territoires*.
- Chubbuck S., Cliff, R., Allard, J., & Quinian, J. (2001). Playing it safe as a novice teacher: implications for programs for new teachers. *Journal of Teacher Education*, 52(5), p. 365-376.
- Cohen, J. (2006). Social, emotional, ethical and academic education: Creating a climate for learning, participation in democracy and well-being. *Harvard Educational Review*, 76(2), Summer, p. 201-237.
- Clot, Y. (2006). *La fonction psychologique du travail*. Paris : PUF.
- Coum, D. (2010). Majorité. In D. Coum, *Repères pour le placement familial* (pp. 180-185). Toulouse, France : ERES.

- D'Amour, D., Sicotte, C., & Lévy, R. (1999). L'action collective au sein d'équipe interprofessionnelles dans les services de santé. *Sciences sociales et santé*, 17(1), 67-94.
- Darmon, M. (2001). La socialisation, entre famille et école. Observation d'une classe de première année de maternelle. *Sociétés & Représentations*, 11, p. 515-538.
- Davis, H.A. (2003). Conceptualizing the role and influence of student-teacher relationships on children's social and cognitive development. *Educational Psychologist*, 38(4), p. 207-234.
- EQIP (2018). *Groupe de concertation Formation obligatoire jusqu'à 18 ans. Rapport intermédiaire*. Département de l'Instruction Publique de la formation et de la jeunesse.
- Engeström, Y., & Sannino, A. (2010). Studies of expansive learning: Foundations, findings and future challenges. *Educational research review*, 5(1), 1-24.
- Fortin, L., & Picard, Y. (1999). Les élèves à risque de décrochage scolaire : facteurs discriminants entre décrocheurs et persévérants. *Revue des sciences de l'éducation*, 25(2), p. 359-374.
- Fortin, L., Plante, A., & Bradley, M.F. (2011). *Recension des écrits sur la relation enseignant-élève*. Chaire de recherche de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke sur la réussite et la persévérance scolaire. Retrieved from [https://www.csrs.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/Page\\_Accueil/Enseignants/Fenetre\\_pedagogique/PEPS/Relation-maitre-eleve.pdf](https://www.csrs.qc.ca/fileadmin/user_upload/Page_Accueil/Enseignants/Fenetre_pedagogique/PEPS/Relation-maitre-eleve.pdf)
- Garrabé, M. (1992). « Méthode d'évaluation de la pertinence d'un projet ». In : *Tiers-Monde*, Tome 33, 129. *La fin des hyperinflation en Amérique latine*. pp. 209-227.
- Ghiglione, R., & Matalon, B. (1985). *Les enquêtes sociologiques : Théories et pratique*. Paris: Armand Colin.
- Goffman, E. (1975). *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*, Paris : Upper Saddle River.

- Guo, S., Wu, Q., Smokowski, P.R., Bacallao, M., Evans, C.B.R., & Cotter, K.L. (2015). A longitudinal evaluation of the Positive Action program in a low-income, racially diverse, rural county: Effects on self-esteem, school hassles, aggression, and internalizing symptoms. *Journal of Youth and Adolescence*, 44, p. 2337-2358.
- Harding, D. J. (2011). Rethinking the cultural context of schooling decisions in disadvantaged neighborhoods: From deviant subculture to cultural heterogeneity. *Sociology of education*, 84(4), p. 322-339.
- Hatchuel F. (1997). Dis, maitresse, comment tu me vois ?. Assignation et étiquetage en situation d'enseignement collectif. In C. Blanchard-Laville, *Variations sur une leçon de mathématiques. Analyses d'une séquence : « L'écriture des grands nombres »* (pp. 152-194). Paris : L'Harmattan.
- Henderson, A. T., & Mapp, K. L. (2002). *A new wave of evidence: The impact of school, family, and community connections on student achievement*. Annual synthesis, 2002. Austin, TX: Southwest Educational Development Laboratory.
- Jeffrey, D. (2011). Ritualisation et régulation des émotions. *Sociétés*, 114(4), p. 23-32.
- Jorro, A. (2000). L'éthique de l'évaluateur. *Les cahiers pédagogiques*, n°387.
- Kaufmann, J.C. (2011). *L'entretien compréhensif* (3e éd.). Paris : Armand Colin.
- Kerckhove, S. (2010). *La dictature de l'immédiateté : sortir du présentialisme*. Editions Yves Michel.
- Lachance, J. (2011). *L'adolescence hypermoderne. Le nouveau rapport au temps des jeunes*. Laval (Presses de l'Université).
- Lancien, T. (1998). *Le multimédia*. Paris : CLE international.
- Lasne, A (2017). Obstacles à la formation d'une relation de coéducation entre parents et enseignants. *Revue suisse des sciences de l'éducation*, 39 (2). Pp. 2091-306.



- Lemert, E. M. (1951). *Social Pathology. Human deviance, social problems and social control*. New York: Prentice Hole.
- Lesauvier, B. (2011). L'accompagnement, l'évaluation et la reconnaissance des porteurs de projets. *Cahiers de l'action*, 33(3), 59-72.
- Lévy, P. (1994). *L'intelligence collective : pour une anthropologie du cyberspace*, Paris, La Découverte.
- Lippmann, W. (1922). *Public Opinion*. Project Gutenberg.
- Loechel, L. (2001). Les universités virtuelles : où en sommes-nous ? , *OTE, Observatoire des technologies pour l'éducation en Europe*.
- Lucas, N., Nicholson, J. M., & Erbas, B. (2013). Child mental health after parental separation: The impact of resident/non-resident parenting, parent mental health, conflict and socioeconomics. *Journal of Family Studies*, 19(1), p. 53-69.
- Maisonneuve, J. (1973). *Introduction à la psychosociologie*. Paris : PUF.
- Merle, P. (2007). *Les notes, secrets de fabrication*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Messacar, D., & Oreopoulos, P. (2013). Staying in School: A Proposal for Raising High School Graduation Rates. *Science and Technology*, p. 55-61.
- Millet, M., & Thin, D. (2005). *Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale*. Paris : PUF.
- Moreau, G. (2013). Décrochage : les associations d'éducation populaire s'engagent. *Administration et éducation*, 137.
- Mucchielli, R. (2006). *L'analyse de contenu : des documents et des communications ; avec un plan d'autoformation et des exercices corrigés*. Paris, ESF éd.

- Paillé, P. & Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (3<sup>e</sup> éd.). Paris, Armand Colin.
- Plunus, G. (2012). Un exemple de mise en place d'alliances éducatives dans la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire en communauté française de Belgique. In J-L. Gilles, P. Potvin & T. C. Chantal (dir.). *Les alliances éducatives pour lutter contre le décrochage scolaire* (pp. 207-222). Berne : Peter Lang.
- Pont-Lajus, S. (2000). *Outils de l'enseignement à distance et les nouveaux choix technologiques pour rentabiliser et améliorer la formation*, OTE, Observatoire des technologies pour l'éducation en Europe.
- Pronovost, G. (2009). Le rapport au temps des adolescents : une quête de soi par-delà les contraintes institutionnelles et familiales. *Informations sociales*, 153(3), 22-28. doi:10.3917/inso.153.0022.
- Rayna, S. & Rubio, M. (2010). Coéduquer, participer, faire alliance. Dans : Sylvie Rayna éd., *Parents-professionnels : la coéducation en question* (pp. 15-25). Toulouse, France: ERES.
- Ricoeur, P. (1990). *Soi-même comme un autre*. Paris : Seuil.
- Rosenthal, R., & Jacobson, L. (1971). *Pygmalion à l'école*. Paris : Casterman.
- Rossi, M., & Arrigoni, A. (2004). Formation à distance et nouvelles perspectives didactiques : le projet f@rum de l'université de gènes. Éla. *Études de linguistique appliquée*, 134(2), p. 221-233.
- Rumberger, R. W. (2011). *Dropping Out: Why Students Drop Out of High School and What Can Be Done About It*. Cambridge (MA): Harvard University Press.
- Senge, P. (2007). Senge, P. (2007). La fuente de la quinta disciplina. *Escuelas que aprenden. Sapiens*, 8(2).

- Stalker, K., Wu, Q., Evans, C., & Smokowski, P. (2018). The impact of the positive action program on substance use, aggression, and psychological functioning: Is school climate a mechanism of change?. *Children and Youth Services Review*, 84, p. 143-151.
- Sueur, B. (2013). Ce que le décrochage scolaire nous apprend de l'école. *Études*, 419(12), p. 605-616. Retrieved from <https://www.cairn.info/revue-etudes-2013-12-page-605.htm>
- Thibert, R. (2013). Le décrochage scolaire : diversité des approches, diversité des dispositifs. *Dossier d'actualité Veille & Analyses IFÉ*, 84, Lyon : ENS de Lyon.
- Thomazet, S., & Mérini, C. (2014). La dimension collaborative, un espace professionnel du maître E. *Les Sciences de l'éducation-Pour l'Ere nouvelle*, 47 (2), 31-50.
- Triby, E. (2001). L'évaluation interrogée par l'économisation du système de formation. In G. Figari (Ed.). *L'activité évaluative réinterrogée. Regards scolaires et socioprofessionnels*. Bruxelles : De Boeck Université, 327-335.
- Van Campenhoudt, L. & Quivy, R. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales* (4e éd.).
- Veenman, S. (1984). Perceived problems of beginning teachers. *Review of Educational Research*, 54(2), p. 143-178.
- Woolley, A. W., Chabris, C. F., Pentland, A., Hashmi, N., & Malone, T. W. (2010). Evidence for a collective intelligence factor in the performance of human groups. *science*, 330(6004), 686-688.
- Zolesio, E. (2011). Anonymiser les enquêtes. *¿ Interrogations ?*, p.174-183. Retrieved from <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00739600/document>

**Annexe 1 : Tableau de participation aux réunions avec le groupe de pilotage EQIP FO18 et les structures externes au DIP**

<b>Groupe concerné</b>	<b>Dates</b>
<b>Groupe de travail avec les structures externes au DIP</b>	<b>Mardi 18 Juin 2019</b>
	<b>Mardi 24 Septembre 2019</b>
	<b>Jeudi 17 Octobre 2019</b>
	<b>Mardi 17 Décembre 2019</b>
	<b>Mardi 1<sup>er</sup> Septembre 2020</b>
<b>Groupe de pilotage EQIP</b>	<b>Mercredi 13 Mars 2019</b>
	<b>Mercredi 4 Avril 2019</b>
	<b>Mardi 18 Juin 2019</b>
	<b>Mardi 24 Septembre 2019</b>
	<b>Mardi 29 Octobre 2019</b>
	<b>Mardi 19 Novembre 2019</b>
	<b>Mardi 17 Décembre 2019</b>
	<b>Mardi 1<sup>er</sup> Septembre 2020</b>
	<b>Mardi 6 Octobre 2020</b>
	<b>Mardi 26 Janvier 2021</b>

## Annexe 2 : Tableau des rencontres individuelles avec les structures internes et externes au DIP

Structures	Interlocuteurs	Dates phase I	Dates phase III
<b>La Barje</b>	Julie Peradotto	Lundi 16 septembre 2019	Mardi 13 octobre 2020
<b>OSEO (SEMO)</b>	Magali Di Berardino	Mardi 8 octobre 2019	Mercredi 21 octobre 2020
<b>Les Ateliers FOJ</b>	Véronique Corthay	Mardi 8 octobre 2019	Lundi 26 octobre 2020
<b>Centre de Chevrens</b>	Sandra Garcia	Mardi 1 <sup>er</sup> octobre 2019	Jeudi 15 octobre 2020
<b>Croix-Rouge (SEMO)</b>	Jacques Keller	Lundi 11 novembre 2019	Mercredi 14 octobre 2020
<b>Ass. Pacifique</b>	Tamara Bommarito	Mardi 15 octobre 2019	Mardi 13 octobre 2020
<b>Croix-Rouge (Inserres)</b>	Sandrine Ferrier	Vendredi 4 octobre 2019	Vendredi 16 octobre 2020
<b>BAB VIA</b>	Christophe Matthey	Mercredi 13 novembre 2019	Mardi 20 octobre 2020
<b>FASE (TSHM)</b>	Franck Jaffré	Lundi 7 octobre 2019	Jeudi 15 octobre 2020
<b>Ateliers ABX, Astural</b>	Luc Bon	Mercredi 30 octobre 2019	Jeudi 16 octobre 2020
<b>CapEmploi</b>	Magali Di Peri	Vendredi 27 septembre 2019	Vendredi 30 octobre 2020
<b>PEJ - Ville de Carouge</b>	Katia Meyer Mazzocut	Vendredi 27 septembre 2019	Vendredi 16 octobre 2020
<b>CAP Formations</b>	Karim Mouzoune	Mercredi 20 novembre 2019	Mardi 20 octobre 2020
<b>DIP Modules FO18</b>	Stéphanie Aubert Gillet		Vendredi 16 octobre 2020

### **Annexe 3 : Guide d'entretien à destination des structures externes au DIP et CAP Formations (phase I)**

1. Comment les jeunes bénéficiant du FO18 vous ont-ils été dirigés ?
2. Comment avez-vous été amenés à les prendre en charge ?
3. Sur quel(s) critères sont recrutés-ils ?
4. Combien de temps avant de les rencontrer êtes-vous informé de leur arrivée ? Par qui ?
5. Vous arrive-t-il de travailler en collaboration avec une (ou plusieurs) autre(s) structure(s) dans le cadre de la norme FO18 ? Y-a-t-il un *feedback* ? Si oui, de quelle manière s'effectue-t-il ? Si non, pensez-vous que l'instaurer soit pertinent ?
6. Quelles relations entretenez-vous avec les structures avec lesquelles vous êtes amenés à collaborer dans le cadre de la norme FO18 ?
7. Avez-vous identifié les partenaires avec lesquels vous pourriez potentiellement collaborer ? Si non, pour quelles raisons ?
8. Avez-vous connaissance des antécédents scolaires, personnels et familiaux des jeunes ? A quel moment (avant, pendant, après la rencontre) ? Par quel biais (échanges verbaux avec les jeunes/familles/professionnels, fiche de suivi) ?
9. Quelles relations entretenez-vous avec leurs familles ? Comment les contacts s'opèrent-ils (téléphone, mails, face à face) ?
10. A quelle fréquence rencontrez-vous les jeunes ? En êtes-vous satisfait.e ?
11. Combien de temps passez-vous en moyenne avec chaque jeune ? Trouvez-vous cette durée suffisante ?
12. Quel accompagnement leur proposez-vous ?
13. Combien de temps en moyenne passe un jeune dans votre structure avant de la quitter ?
14. Avez-vous le sentiment que l'accompagnement proposé ait été efficace durant cet empan temporel ?
15. Avez-vous le sentiment que les jeunes sont satisfaits de bénéficier d'une telle norme ?
16. Avez-vous l'obligation de signaler tout départ de la structure ? Quelle procédure ?
17. Percevez-vous des difficultés concernant la mise en œuvre de l'accueil et le suivi des jeunes ? Si oui, lesquelles ?
18. Percevez-vous des difficultés concernant la mise en œuvre et l'application de la norme FO18 ? Si oui, lesquelles ?
19. Quels sont vos besoins actuels ?
20. Quelles améliorations peuvent être apportées ?
21. Quels sont les points forts que vous avez relevés ?
22. Que pensez-vous de l'accessibilité de votre structure (horaires d'ouverture, localisation géographique, délai d'attente pour obtenir un rendez-vous, disponibilité en cas de demande des jeunes/familles...) ?
23. De quelle manière percevez-vous notre rôle (intérêt/pas d'intérêt) ? Qu'attendez-vous de nous (aide, conseils, soutien...) ?
24. Serait-il possible de rencontrer un (ou plusieurs) jeunes bénéficiant d'une prise en charge par votre structure ? Même question pour leurs parents.

## **Annexe 4 : Guide d'entretien à destination des structures internes et externes au DIP (phase III)**

1. Quelles évolutions avez-vous constaté depuis l'application de la norme constitutionnelle FO18 en termes :
  - a. D'accueil et d'accompagnement des jeunes ? Des familles
  - b. De pratiques professionnelles ?
  - c. De collaboration avec CAP Formations ?
  - d. De collaboration avec les structures externes au DIP ?
  - e. De collaboration avec les jeunes et leurs familles ?
  
2. Percevez-vous encore des difficultés concernant la mise en œuvre de la norme FO18 ? Si oui, lesquelles ?
  
3. Quel bilan tirez-vous des réunions auxquelles vous avez participé en lien avec la norme constitutionnelle FO18 (groupe de concertation, groupe de pilotage, Accroche) ?

## Annexe 5 : Autorisation parentale

### Autorisation parentale

Je, soussigné(e) .....

responsable légal de l'enfant (nom et prénom et l'enfant)

.....

- l'autorise à participer à un entretien.
- ne l'autorise pas à participer à un entretien
- j'accepte de participer à un entretien
  - veuillez-nous indiquer votre numéro de téléphone afin que nous puissions être en mesure de vous rejoindre.

.....

Date : .....

Signature : .....

Merci de compléter ce coupon et de le renvoyer/remettre à ...



## **Annexe 6 : Guide d'entretien à destination des jeunes bénéficiaires de la norme constitutionnelle FO18**

### **Introduction**

1. Comment t'appelles-tu ?
2. Quel âge as-tu ?
3. Dans quelle ville habites-tu ?

### **Expérience scolaire**

4. Depuis combien de temps as-tu arrêté l'école ?
5. Pour quelle(s) raison(s) as-tu arrêté l'école ?
6. Avais-tu reçu de l'aide/soutien de ton établissement avant l'arrêt de ta scolarité ?
7. De quelle manière s'est matérialisé l'arrêt de ta scolarité ? (rdv, formulaire à remplir, appel téléphonique...) ? Qui était présent ?

### **CAP Formations**

8. As-tu rencontré un conseiller de CAP Formations après avoir arrêté l'école ? Si oui, quand ?
9. Combien de fois l'as-tu rencontré ?
10. Comment s'est fait le contact ?
11. Étais-tu accompagné ? Si oui, par qui ?
12. As-tu le sentiment d'avoir été écouté par le conseiller ?
13. As-tu le sentiment d'avoir été conseillé par le conseiller ?
14. Penses-tu que ce rendez-vous soit important par rapport à ton projet professionnel ? Pourquoi ?

### **Structure d'accueil et de prise en charge**

15. Depuis combien de temps es-tu dans cette structure ?
16. Comment en as-tu entendu parler ?
17. Peux-tu m'expliquer en quelques mots ce que tu fais habituellement dans cette structure ?
18. Est-ce que tu as déjà été dans une autre structure avant celle-ci ? Si oui, laquelle ? Combien de temps ?

19. Combien de fois as-tu rencontré un professionnel depuis que tu es arrivé ?
20. Est-ce que tes parents sont investis dans ton projet professionnel ? Si oui, de quelle manière ? Si non, pourquoi ?
21. Que penses-tu de l'accessibilité de la structure (horaires d'ouverture, localisation géographique) ?
22. Quel(s) moyens de transport utilises-tu pour venir ici ?
23. Combien de temps mets-tu pour venir ici ?
24. Est-ce que tu as déjà été en retard ? Absent ? Pourquoi ?
25. Quelles relations entretiens-tu avec les autres jeunes ? Les professionnels ?
26. Est-ce que les activités proposées te semblent intéressantes ?
27. Qu'est-ce qui te plaît le plus ? Le moins ? (dans la structure)
28. Selo toi, y-a-t-il des points que l'on pourrait améliorer ? Si oui, lesquels ?
29. As-tu identifié les personnes avec qui tu pourrais parler en cas de difficultés personnels et/ou professionnels ?
30. Est-ce que tes parents ont déjà rencontré l'une des professionnels de cette structure ? Si oui, qui et à quelle occasion ?
31. D'après toi, est-ce que c'est important que les parents participent au projet professionnel de leur enfant ? Pourquoi ?

### **La norme constitutionnelle FO18**

32. Peux-tu me décrire en quelques mots ton expérience de la norme constitutionnelle FO18 ?
33. Quand en as-tu bénéficié ?
34. Par qui y as-tu été orienté ?
35. En es-tu satisfait ? Pour quelle(s) raison(s) ?
36. Quels sont d'après toi les points forts de cette norme ? Les points faibles ?
37. Cette norme (ou les modules) te paraît-elle claire ?
38. Est-ce que le contenu des modules te parait complet ?
39. As-tu le sentiment que les modules t'ont aidé dans ton projet professionnel ? Comment ?
40. D'après toi, y-a-t-il des points à améliorer ? Lesquels ?

### **Conclusion**

41. Quels sont tes besoins actuels ?
42. Est-ce que tu penses que tu vas réussir ton projet professionnel ?

## **Annexe 7 : Guide d'entretien à destination des représentants légaux**

### **Introduction**

1. Pouvez-vous vous présenter brièvement en me donnant votre nom et prénom ?
2. Dans quelle ville habitez-vous ?
3. Que faites-vous dans la vie ?

### **Expérience scolaire**

4. Depuis combien de temps votre enfant a-t-il arrêté l'école ?
5. Pour quelle(s) raison(s) a-t-il arrêté l'école ?
6. Avait-il reçu de l'aide/soutien de son établissement avant d'arrêter ?
7. Avez-vous vous-même été contacté et/ou reçu par l'établissement pour trouver une solution ?
8. Avez-vous été informé de l'arrêt de la scolarité de votre enfant ? Par qui ? Comment ?

### **CAP Formations**

9. Votre enfant a-t-il rencontré un conseiller de CAP Formations après avoir arrêté l'école ? Si oui, quand ?
10. Combien de fois l'as-t-il rencontré ?
11. Comment s'est fait le contact ?
12. Avez-vous accompagné votre enfant à l'un de ses rendez-vous ?
13. Avez-vous le sentiment qu'il ait été écouté ?
14. Avez-vous le sentiment qu'il ait été conseillé ?
15. Pensez-vous que ce rendez-vous soit important ? Pourquoi ?

### **Dispositif d'accueil et de prise en charge**

16. Depuis combien de temps votre enfant est-il dans cette structure ?
17. Comment en a-t-il entendu parler ?
18. Avez-vous connaissance de ce qu'il y fait ? Si oui, décrire en quelques mots ? Si non, pourquoi ?
19. Avait-il déjà fréquenté une autre structure avant celle-ci ? Si oui, laquelle ? Combien de temps ?
20. Avez-vous rencontré un professionnel de la structure qui le prend en charge actuellement ? Combien de fois ? Qui ? Pourquoi ? Votre enfant était-il présent ?

21. Participez-vous au projet professionnel de votre enfant ? Si oui, de quelle manière ? Si non, pourquoi ?
22. Parlez-vous avec votre enfant de sa journée ?
23. Que pensez-vous de l'accessibilité de la structure (horaires d'ouverture, localisation géographique) ?
24. Quel(s) moyens de transport utilise-il pour y aller ?
25. Combien de temps met-il pour s'y rendre ?
26. Est-ce qu'il a déjà été en retard ? Absent ? Pourquoi ?
27. Quelles relations entretient-il avec les autres jeunes ? Les professionnels ?
28. Est-ce que les activités proposées vous semblent intéressantes ?
29. Selon vous, y-a-t-il des points qui pourrait être améliorés ? Si oui, lesquels ?
30. Avez-vous identifié les personnes avec qui vous pouvez parler en cas de questions concernant votre enfant ?
31. Est-ce que les informations que vous avez sur la structure vous paraissent actuellement claires ? Suffisantes ? Si non, de quoi auriez-vous éventuellement besoin ?

### **La norme constitutionnelle FO18**

32. Avez-vous reçu de l'information sur le contenu de cette norme ? Par qui ? Comment ?  
Quoi (le contenu) ? A quel moment (avant, pendant ou après l'avoir débutée) ?
33. Savez-vous ce votre enfant y fait ? Si oui, quoi ? Si non, pourquoi ?
34. Quand en a-t-il bénéficié ?
35. Par qui y a-t-il été orienté ?
36. En est-il satisfait ? Et vous ?
37. Cette norme vous paraît-elle claire ?
38. Avez-vous le sentiment que la mesure a aidé votre enfant dans son projet professionnel ?  
Comment ?
39. D'après vous, y-a-t-il des points à améliorer ? Lesquels ?

### **Conclusion**

40. Avez-vous des attentes, des besoins, des questions ?
41. Est-ce que vous pensez que votre enfant va réussir son projet professionnel ?
42. Que faites-vous dans la vie ?
43. Combien d'enfant avez-vous ?

## Annexe 8 : Tableau synoptique des jeunes bénéficiaires de la norme constitutionnelle FO18

Numéro entretien	Prénom	Sexe	Age	Date d'entretien	Structure	Durée de l'entretien
1	M	F	17	10/02/20	CapEmploi	38min
2	G	G	17	10/02/20		21min
3	M	G	17	10/02/20		35min
4	J	G	17	10/02/20	CAP Formations	53min
5	A	F	17	10/02/20		24min
6	A	G	18	19/02/20		25min
7	D	F	17	17/02/20	SEMO (Croix-Rouge)	30min
8	E	F	17	17/02/20		30min
9	N	F	18	17/02/20	SEMO (OSEO)	33min
10	C	F	19	17/02/20		31min
11	L	G	16	17/02/20	La Barje	24min
12	I	F	19	17/02/20		1h07min
13	N	G	17	19/02/20	TSHM (FASe)	32min
14	F	G	17	19/02/20		23min
15	L	G	17	12/03/20		24min
16	A	F	17	05/03/20	FOJ (Ateliers)	24min
17	T	F	16	06/03/20		27min
18	D	G	16	09/03/20	Ateliers ABX	32min
19	Z	G	17	09/03/20		10min
20	L	F	18	09/03/20	BAB-VIA	19min
21	V	F	18	11/03/20		29min
22	S	F	18	22/06/20	Modules FO18	41min
23	H	G	17	23/06/20		19 min
24	T	G	16	02/07/20		27 min

## Annexe 9 : Tableau synoptique des représentants légaux

Numéro entretien	Prénom	Sexe	Date d'entretien	Durée
1	A (2)*	F	10/02	38min
2	N (7)**	F	17/02	29min
3	M (16)***	F	06/03	34min
4	V (17)****	F	11/03	1h10min
5	N (3)*****	F	12/03	48min
6	D (15)*****	F	03/07	1h11min
7	M	F	06/07	33min
8	A	F	13/07	55min

\* Maman de G. (entretien 2)

\*\* Maman de E. (entretien 7)

\*\*\* Éducatrice de A. (entretien 16)

\*\*\*\*Maman de T. (entretien 17)

\*\*\*\*\* Maman de M. (entretien 3)

\*\*\*\*\* Maman de L. (entretien 15)

## **Annexe 10 : Synthèses des réunions avec le groupe de pilotage**

### *SYNTHÈSE DE LA REUNION FO18 DU MARDI 18 JUIN 2019 (10H-12H)*

**Rencontre, prise de contact, questions, besoin d'une clarification générale, participation à la réflexion.**

#### **ACTIVITÉ EN GROUPE**

- Définir une problématique (en termes opérationnels)
- En quoi cette situation me pose problème *ici et maintenant*
- Comment pouvons-nous changer quelque chose pour améliorer cette situation.

**DISTRIBUTION** des participantes (dispositifs) en trois groupes

**MATÉRIEL UTILISÉ** : post-it de couleurs.

- Rose : ce qui fonctionne
- Orange : Difficultés rencontrées. En quoi la situation pose des problèmes concrets ?

#### **DÉMARCHE DE LA RÉFLEXION**

- Plus de post-it orange que de roses.
- L'objectif final est d'arriver à la fin de la phase pilote avec plus de post-it roses que oranges

### **Idées de départ positives**

#### **Groupe 1**

- Bonne flexibilité entre les modules et entre nous (professionnels)
- Bonne collaboration en général.
- Désir de collaborer. Bonne volonté.
- Attestation RAP
- Une attestation pour savoir que le jeune connaît le savoir-être (qualités personnelles)

#### **Groupe 2**

- Le réseau social le MAYAS. La diversité, les différentes approches.
- Diversité des offres.

#### **Groupe 3**

- L'ambition du projet (la mise en place).
- Encouragement des rencontres.

- Point de réflexion : Au jours d'aujourd'hui il y a une diminution de jeunes mineurs dans l'institution car il y a plus des offres de formation, plus de diversité dans l'offre proposée (avant tous les jeunes étaient dans le même dispositif)
  - *SEMO* : « c'est la première année où s'est produit une baisse de la demande »
  - « On a constaté que les jeunes sont inscrits dans un module mais qu'ils ne viennent pas »
  - « Certaines des institutions privées font un business sur le social »
- Petite intervention par rapport au RAP : Remise de prise pour ce qui reprendre le RAP, le faire plus visible, faire l'attestation plus visible et la mettre en valeur, une attestation qui est très important et qu'il faut la faire reconnaître.

## Défis à relever

### Groupe 1 :

- Nous ne connaissons pas encore bien qui sont les jeunes ou même les structures qui font partie de FO18.
- Problème de financement.
- Nécessiter d'anticiper la transition : « quand un jeune est motivé pour faire une formation, il faut travailler pour que la mesure suivante puisse se mettre en place ». Donc optimiser la transition, « pour éviter la démotivation qui suppose attendre un mois entre une mesure et l'autre »
- Besoin de clarifier le statu des dispositifs : « Quelle est notre place dans FO18 ? »
- Mieux définir le cadre de la collaboration institution, famille et jeune.
- Préciser comment on va inclure dans ce processus de transition aux jeunes et à leur famille dans ce processus de transition.
- Organiser la transition : continuité de la suivre du jeune. Connaitre la réalité du jeune, leur apprentissage, dans le but de gagner du temps.
- Définir une personne de référence pour faire des contacts.
- « Réfléchir une stratégie par la suite » et surtout pour éviter de « perdre du temps »
- « Savoir où on doit y aller, avec qui nous devons parler » « Une porte d'entrée facile qui facilite la collaboration »
- Clarifier la demande de prise en charge. Besoin d'une structuration internet des professionnels. Par exemple : « deux lies qui s'occupent du même jeune » ; « Prestataire du service mais pas un adepte du jeune »
- Connaitre l'emplacement du jeune : « dans quelle institution il est ? »
- Évaluation générale du jeune : savoir-être et savoir-faire.

### Groupe 2 :

- Meilleure connaissance du parcours du jeune.
- Faciliter l'accès au bilan neuropsychologie sans stigmatiser la personne. Proposer une évaluation générale, une vision globale de la santé du jeune.



- Laisser du temps à la progression. « par exemple, les tâches demandées par le chômage demandent beaucoup de temps donc, par crainte de perdre ses prestations, le jeune va consacrer leur temps au bénéficiaire des tâches du chômage »
- Faciliter l'accès au parcours des jeunes sur toute sa longueur.
- Besoin d'une étude longitudinale de l'apprentissage des jeunes.
- Ajuster le dispositif à la réalité des jeunes.
- Secret professionnel partagé.
- L'étude longitudinale n'intéresse pas aux jeunes, ils ne se sentent pas compris. Cependant, quand ils sont dans la pratique, ils se sentent plus capables et compétents, donc ils peuvent arriver aux objectifs fixés.
- Certaines familles « jouent au puzzle » : si le jeune ne va pas fonctionner, on lui inscrit dans un autre dispositif, donc, au final, le jeune se trouve inscrit dans 3 dispositifs différents.
- Besoin d'un fil rouge interinstitutionnel. Élaboration d'un projet de jeune cohérent avec le jeune. Besoin de *se rencontrer*.

### **Groupe 3 :**

- Gestion hauteur de seuil
- Manque de clarté dans certaines collaborations.
- Manque de connaissance de la part de jeunes sur les différentes branches qu'ils ont pour se former.
- La phase pilote est une phase pré-qualifiante, donc légalement ils ne sont pas couverts. Pourtant, il est nécessaire de valoriser la phase pilote afin de reconnaître la fonction de chaque dispositif partenaire du FO18.

### **Conclusion**

Le temps et la continuité en termes de transmission, de préparation de transmission, et par conséquent, en termes de collaboration de dispositifs.

- La question relative au statut des prestataires du service dans le cadre du projet FO18.
- La collaboration intermédiaire et entre les différentes structures : protocole clair pour tous les membres du projet. Besoin de nommer une personne référente afin de gagner du temps.

### **Partie finale : Comment à notre niveau pouvons-nous changer quelque chose pour améliorer la situation ?**

- Mieux définir le cadre de l'institution.
- Définir les objectifs de mise en place, les rôles, sélectionner une personne de référence, mieux établir les étapes du projet.
- Besoin de partager les tâches. De nouveau, la nécessité de prendre en compte une personne de référence : « il est clair pour le jeune mais aussi pour les professionnels et on gagne en énergie »
- Prise de conscience.

- Il faut laisser du temps à la progression. Les jeunes vont passer pour les différents dispositifs existants, donc l'idée est de résonner en termes d'échanges.
- Valider le travail de chaque institution.
- Création d'une attestation, validation de compétences réunies, qui va favoriser les échanges entre les différentes diapositives. L'idée est que les jeunes aient un document de base où tout est écrit et ainsi nous économisons du travail (exemple de CV).
- Transmission de connaissance entre les dispositifs comme nouvelle proposition à mettre en place : compétences, attitudes professionnelles, qualité, etc. Il est intéressant aussi de savoir qu'est-ce que le jeune a fait concrètement, des activités concrètes : jardin, plomberie, charpentier, ou autre).
- Avoir une idée générale et commune de ce qu'on considère comme indispensable dans ce processus d'apprentissage.
- Connaître les besoins du DIP.
- Élaboration d'une pyramide d'évaluation du jeune, en termes de progression.
- Fonction du DIP : Préciser et transmettre de manière claire sur le cadre de la collaboration. Il faut que chaque une joue un rôle dans sa place.
- Besoin d'une clarification en termes de financement.
- *Pourquoi, selon vous, cette norme n'a pas été encore mis en œuvre*
  - La disponibilité
  - Le temps.
  - La prise d'énergie que signifie une mesure comme celle-là.
  - La méconnaissance entre les dispositifs de la norme FO18.
  - Complication pour lancer la démarche.
- *Qu'est-ce qui doit être fait pour que cela puisse se faire ?* Faire de lien, de connaissances, connaître les dispositifs mais une chose est claire : il faut déterminer une personne de référence.

## *SYNTHÈSE DE LA REUNION FO18 DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019 (10H30-12H30)*

**Personnes présentes :** Ferrier Sandrine (Inserres) ; Di Berardino Magali (SEMO OSEO) ; Bon Luc (Ateliers ABX Astural) ; Garcia Sandra (centre de Chevrens Astural) ; Jaffré Franck (TSHM Chêne et Co-Fase) ; Corthay Véronique (Ateliers FOJ) ; Di Peri Magali (CAPEMPL0I) ; Mazzocut-Meyer Katia (Projets Emploi-Jeunes – ville de Carouge) ; Matthey Christophe (Association BAB VIA – Genève) ; Bommarito Tamara (Association Pacifique) ; Sophie Chezeau (CAP Formations) ; Omara Sansegundo Moreno (HEP vaud) ; Catherine Blaya (HEP Vaud).

La plupart des structures présentes ont souligné que les jeunes s'adressent directement à eux. Ils sont informés par leurs pairs et il y a un effet boule de neige.

Ceux qui ne sont pas encore scolarisés mais sur le point de rompre avec l'institution scolaire sont dirigés vers le SEL, les autres vers CAP Formations. Cela a été l'occasion de préciser le parcours à suivre quand le jeune est encore scolarisé. Les familles de jeunes qui vont ou viennent d'avoir dix-huit ans sont préoccupées et s'interrogent sur ce qui sera proposé à leurs enfants.

Il a été souligné que le circuit de plusieurs interlocuteurs, amène les jeunes à devoir raconter leur histoire à plusieurs reprises, ce qui est une violence symbolique génératrice de malaise voire de souffrance.

Les jeunes n'adhèrent pas ou peu à un projet de CFPP : « Ils ne se sentent pas bien suivis, ne comprennent pas ce qu'ils y font. Ne trouvent pas de sens à ce qu'ils sont en train de faire. Il y a un sentiment de décalage avec le public parfois « certains jeunes n'ont pas de difficulté spécifique et se retrouvent avec un public en grande difficulté et il y a un décalage entre ce qu'ils perçoivent d'eux-mêmes et les autres ».

Une des structures a souligné la mise en place d'une bonne collaboration avec CAP Formations, le dialogue est installé ce qui permet le traitement des situations de façon plus efficace. Cependant, le temps de latence entre le contact du jeune avec l'association et la prise en charge peut être long (plusieurs mois). Dans le même sens, il a été demandé que les structures puissent accéder au parcours scolaire (BDS) du jeune via CAP Formations voire directement de sorte à gagner du temps et à mieux connaître le parcours du jeune de sorte à adapter plus rapidement l'offre d'accompagnement et de mieux assurer la transition. La question de la légalité en termes de protection des données est à vérifier.

La plupart des structures souligne une baisse de la fréquentation des jeunes, suite à la mise en place des mesures pour la mise en œuvre de la norme FO18. Ce n'est cependant pas le cas de certaines d'entre elles. Afin de pallier les situations de non fréquentation pour les uns ou de liste d'attente pour les autres, il est suggéré de créer en parallèle de la cartographie des structures, une plateforme sur laquelle les structures pourraient annoncer le nombre de places disponibles de sorte à ce que les organisations qui ont des listes d'attente puissent diriger les

jeunes vers celles qui ont des places vacantes et ainsi accélérer la prise en charge des jeunes en besoin.

Les jeunes qui suivent une formation pré-qualifiante (Module 3) sont insuffisamment occupés : 2 après-midis par semaine sont insuffisantes, ils ont besoin d'activité. Les cours de type classique (i.e. français, anglais) ne les motivent pas, car cela les remet en situation de classe, qu'*a priori* ils rejettent. Madame Chezeau précise le module 3 a bénéficié d'ajustements et que le nombre de cours proposés seront étoffés (bureautique et anglais).

La nécessité d'améliorer l'orientation à l'entrée des dispositifs semble urgente. Trois jeunes qui ont fait un programme de stages en rotation n'ont pas obtenu les stages demandés alors qu'on leur avait spécifiquement demandé de faire un choix (ex. d'une jeune fille qui devrait aller à Lullier alors qu'elle n'a jamais mentionné ce choix et qu'elle n'a aucun projet autour des métiers de la Nature & Environnement). Cela est contre-productif car ils sont déjà démobilisés et leur proposer une formation qui est éloignée de leurs souhaits est potentiellement générateur de difficultés :

- 1/ Perte de confiance dans les adultes : on leur dit qu'ils ont le choix mais on ne tient pas compte de leurs vœux.
- 2/ Renforcement de la démobilisation car ils ne sont pas intéressés par ce qui est proposé.

La réunion a été riche en discussions mais aussi en suggestions d'amélioration du fonctionnement de la norme. Je remercie Madame Chezeau qui a contribué à rappeler le processus de prise en charge des jeunes, informé sur les nouvelles orientations décidées par le groupe de concertation EQIP FO18.

### **Suggestions :**

1/ Favoriser les échanges et l'interconnaissance est plébiscitée. Quand CAP Formations envoie un jeune vers une structure, ce serait bien que les conseillers contactent la structure au préalable afin de discuter de la situation du jeune.

2/ L'idée d'un salon (Cf. le récent Salon organisé par l'OCE) pour permettre la rencontre entre les structures, les personnels des établissements scolaires et interlocuteurs potentiels a été plébiscitée.

3/ Pouvoir accéder directement au parcours scolaire (BDS) du jeune accueilli.

4/ il est proposé de créer en parallèle de la cartographie des structures, une plateforme sur laquelle les structures pourraient annoncer le nombre de places disponibles de sorte à ce que les organisations qui ont des listes d'attente puissent diriger les jeunes vers celles qui ont des places vacantes et ainsi accélérer la prise en charge des jeunes en besoin. En attendant la mise en place de cette éventuelle plateforme interactive, Madame Chezeau invite les structures à informer CAP Formations lorsque des places sont vacantes.

5/ Suite à une remarque de l'Association Pacifique relative au temps passé à chercher des fonds pour des jeunes non financés par le SPMI, Mme Chezeau informe que, par le biais des trois Conseillères sociales de l'Hospice Général qui travaillent au sein de son équipe, peut éventuellement aider à la recherche de fonds pour financer les prises en charge payantes si nécessaire.

## *SYNTHÈSE DE LA REUNION FO18 DU JEUDI 17 OCTOBRE 2019 (10H30-12H30)*

**Personnes présentes** : Ferrier Sandrine (Inserres); Di Berardino Magali (SEMO OSEO); Bon Luc (Ateliers ABX Astural); Garcia Sandra (Centre de Chevrens Astural) ; Jaffré Franck (TSHM - Fase) ; Corthay Véronique (Ateliers FOJ) ; Mazzocut - Meyer Katia (Projets Emploi - Jeunes – ville de Carouge) ; Bommarito Tamara (Association Pacifique) ; Keller Jacques (SEMO – Croix-rouge) ; Représentante Madame Sara Abidi (SEL) ; Monsieur Damien Christe (secteur suivi des élèves) ; Mouzoune Karim (Cap Formations) ; Catherine Blaya (HEP Vaud) ; Iman Ben Lakhdhar (Université de Nice Côte d'Azur) ; Omara Sansegundo Moreno (HEP Vaud). **Excusés** : Di Peri Magali (CAP Emploi) ; Fanny Léchenne, qui remplaçait Julie Peradotto (Association la Barje) ; Matthey Christophe (Association BAB VIA – Genève)

### **Ordre du jour**

- Rappel de notre mandat ;
- Retour de la synthèse de la réunion du 24 septembre 2019 ;
- Présentation des entretiens déjà menés dans les structures ;
- Programmation du travail du second semestre.

### **Points relevés**

- Rappel de notre mandat : favoriser le travail en équipe et les échanges avec la construction d'une intelligence collective.
- Accès direct aux informations concernant les jeunes accueillis par les structures :

CAP Formations souligne l'importance de la confidentialité quant à ce type d'information et donc, la difficulté de pouvoir la partager par écrit. Seuls les collaborateurs de CAP Formations peuvent avoir accès à la BDS pour des raisons de confidentialité et juridiques (Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles). La BDS est un outil à usage interne. Néanmoins cette suggestion reste envisageable tant qu'elle se fasse à oral (partielle) et pas par écrit (rendez-vous, rencontres, etc.). Il est souligné qu'il est problématique de ne pas pouvoir échanger au sujet du jeune dans un cadre de collaboration.

- Proposition de CAP Formations : « faire une convention, avec le SEMO et d'autres partenaire éventuellement pour que l'information transmise soit claire et juridiquement acceptée ».

Il ne s'agit pas d'un accès direct au système informatique. Il avait été précisé lors de la réunion précédente que l'on pouvait appeler les interlocuteurs de CAP Formations en cas de besoin d'informations mais pas d'un accès direct. Ces éléments restent à clarifier quant aux modalités concrètes et au type d'information pouvant être échangé.

- Une personne souligne le besoin d'un retour du travail réalisé avec le jeune, afin de connaître ce qui a été fait. Il s'agit d'un suivi longitudinal du parcours du jeune à long terme. Ce problème n'existe pas avec le SEMO parce qu'ils reçoivent ces informations à par l'intermédiaire de l'OSEO.

- Statistique à long termes, avec une évaluation de la mise en œuvre de la formation obligatoire et de la pertinence du suivi effectué.
- Il a été relevé que la collaboration varie en fonction de la personne avec laquelle se fait le contact.
- « En termes de bonnes pratiques, l'idéal est de se rencontrer de façon tripartite, avec le jeune et la famille ». Cela évite de répéter l'information et les parents sont au courant de ce qui se dit. Mais pour l'instant cette collaboration tripartite (avec CAP Formations et le SEL) ne se fait pas.
- Le problème de l'absentéisme de certains jeunes inscrits à CAP Formation sont absentéistes.
  - Proposition : établir un système institutionnel de suivi des jeunes (communément appelé « fiches de signalement »)
- Depuis juin 2019, tous les jeunes passent en premier lieu par CAP Formations. Il est souligné dans la pratique cela ne fonctionne pas toujours. En principe tous les jeunes ont un référent CAP Formations. On les renvoie à CAP Formations mais on ne peut pas leur refuser de venir dans une structure si le jeune veut venir. Rappel que selon la loi, le souci du jeune doit être cantonal.
- Le travail dans le cadre de collaboration doit s'appuyer sur la manière dont les dispositifs vont travailler ensemble : quelles sont les procédures à mettre en place pour pouvoir accompagner le jeune au mieux en fonction de leur situation et de leurs besoins.
- Rappel de Carouge d'une bonne collaboration avec CAP Formations dans le cadre des échanges au sujet des jeunes. Le temps ne doit pas être notre préoccupation, dans l'intérêt du jeune. Il est souligné que ceci est difficile à mettre en œuvre en début d'année.
- L'idée d'une cartographie est toujours acceptée. Il a été souligné la possibilité d'avoir accès aussi aux caractéristiques de chaque structure pour que les autres puissent réfléchir afin de trouver l'accompagnement qui correspond le mieux aux particularités des jeunes.
  - CAP Formations dispose d'un catalogue d'offres de formation qui pourrait être partager avec les structures de FO18.
  - Besoin d'une culture de l'interconnaissance.
- Croiser les listes de jeunes pour savoir où ils sont, ferait gagner du temps (exemple de Point Jeunes). Le parcours des jeunes est influencé par leur environnement. De sorte à améliorer leur prise en charge, une meilleure connaissance des quartiers et des territoires

semble importante et échanger les informations permettrait de mieux connaître leur situation.

- La collaboration avec la famille est considérée comme importante et pertinente lorsque qu'il existe un travail plus personnel avec le jeune. Dans la formation « pure », la famille ne fait pas partie forcément du réseau.
- Proposition : créer un groupe spécifique, notamment des conseillers, spécialistes dans la prise en charge des jeunes bénéficiaires de la norme FO18 qui présentent des situations particulières. Les membres de ce groupe pourraient se réunir une fois par an pour faire le lien avec toutes les structures.
- Donner la possibilité aux jeunes d'être actifs, occupés, et pas dans le vide.
- Ateliers de ma confiance en soi. Il a été relevé le besoin d'intégrer un professionnel dans le médical, par exemple, pour soutenir psychologiquement certains jeunes qui sont avec un blocage assez important, des pensées négatifs, etc.
- Il a été souligné aussi l'idée d'un PRF.

### **Programmation du travail du second semestre**

- Rencontre des jeunes : un ou deux jeunes de chaque structure de manière individuelle. Puis, dans un deuxième temps, une rencontre avec les familles. Il s'agit de contacter les structures, éventuellement faire une présentation de l'objectif de la rencontre avec les jeunes prises en charge par la norme FO18. Concernant le lieu de la rencontre, on s'adaptera toujours à l'interlocuteur.
- La réunion datée pour le mois novembre est annulée car l'ensemble des participants est d'accord sur le besoin d'espacer les rencontres. La prochaine rencontre aura lieu le 17 décembre prochain.
- Les rendez-vous avec les structures « Ateliers ABX, Astural » et « SEMO – Croix Rouge ont été fixés. Il reste à préciser la date de la visite à CAP Formations ainsi que celle de « BAB VIA ».



## ***SYNTHESE DE LA REUNION FO18 DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2019 (13H15-15H30)***

**Personnes présentes :** Di Peri Magali (CAP Emploi) ; Bommarito Tamara (Association Pacifique) ; Novel Francine (Service Élèves, DGES II) ; Chezeau Sophie (Cap Formation) ; Corthay Véronique (Ateliers FOJ) ; Bon Luc (Ateliers ABX Astural) ; Di Bernardino Magali (SEMO OSEO) ; Garcia Sandra (Centre de Chevrens Astural) ; Julie Peradotto (Association la Barje) ; Ferrier Sandrine (Inserres) ; Mazzocut - Meyer Katia (Projets Emploi - Jeunes – ville de Carouge) ; Jaffré Franck (TSHM - Fase) ; Matthey Christophe (Association BAB VIA) ; Catherine Blaya (HEP Vaud) ; Iman Ben Lakhthar (Université de Nice Côte d'Azur) ; Omara Sansegundo Moreno (HEP Vaud).

**Excusé :** Keller Jacques (SEMO, Croix-Rouge G.)

### **Ordre du jour**

1. Bilan. Tour de table.
2. Présentation du rapport intermédiaire.
3. Divers.

### **Tour de table**

Ils ont été partagés les situations suivantes :

- **Retour de Ateliers ABX :** la liste de toutes les personnes qui ont été inscrits dans leur structure a été envoyé à M. Di Palma. À travers se croisement d'information ils ont pu vérifier qu'il y avait un tiers des jeunes du *Secondaire II* qui sortaient du radar du SEL et que les autres étaient suivis par un conseiller de CAP Formations mais qu'ils avaient perdu le lien avec eux.

Il paraît que cette idée a été soulevée dans la réunion avec EQIP et qu'effectivement il semble nécessaire d'avoir un maillage interinstitutionnel pour le suivi des jeunes.

Proposition : tracer la dernière scolarité et voir les mesures qui ont été prises dans l'établissement pour comprendre le niveau de leur décrochage. Il faut préciser que quand un dossier AI s'ouvre il est considéré comme une perte de scolarité. Donc c'est aussi pour ces situations-là qu'il faut renforcer le passage d'information.

Il a été relevé à nouveau la création d'une plateforme inter-institutionnelle (Cap Formations, DIP, les différents dispositifs, les communes, etc) du suivi des élèves à géométrie variable, articulée avec la cartographie qui permettra de voir leurs disponibilités.

Il a été confirmé que la cartographie est en route. Elle sera interactive et montrera quelles sont les places vacantes, les possibilités de formation et d'accueil. Dans cette cartographie, chaque dispositif gèrera leur propre institution. Au même temps, à travers « *Cher Point* » (espace d'échange de documents), les différents dispositifs pourront partager les informations en termes de capacité d'accueil. À réfléchir sur comme cette plateforme d'échange va s'articuler avec la cartographie.

- **Situation soulignée par Cap Emploi** : des difficultés avec un jeune inscrit à CFPP. Ils ont fait une réunion avec les enseignants, les parents et l'élève par rapport aux difficultés du jeune (y compris des difficultés d'apprentissage) et qu'avant la rentrée au CFPP n'existaient pas. Dans ces échanges ils n'ont pas senti la collaboration, les parents n'ont pas été entendus, et les arguments étaient très dévalorisants pour le jeune. Cap Emploi est arrivé avec des proposition mais la seule proposition qu'ils l'ont donné c'est que le jeune reste au CFPP même s'il était motivé à faire autre chose, faisant valoir que de toute façon « *s'il n'est pas motivé là, il n'est pas motivé ailleurs* ». La situation s'est détériorée et le dialogue était bien compliqué. À cet effet, les parents ont été informé que la situation de leur enfant sera proposée dans la réunion FO18 afin de trouver d'autres possibilités pour le bénéfice du jeune.

La proposition qui a été fait dans la réunion c'est que le CFPP fasse un signalement au SEL, de manière à pouvoir organiser une séance du réseau avec le SEL, avec Cap Emploi et quelqu'un du CFPP. En attendant, il faut faire patienter le jeune et lui dire qu'on va trouver une solution.

- **Situation soulignée par Ass. Pacifique** : une jeune qui a été à Pacifique et qui a retenté une scolarité préparatoire d'ECG, mais qu'elle commence à avoir beaucoup d'absentéisme et qu'il y a des indicateurs qui montrent qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Il a été souligné la manière dont l'ECG retenait la jeune fille. Elle est toujours inscrite là-bas et donc depuis l'Association Pacifique il avait été proposé de lancer une réorientation et de lui accompagner dans ces démarches. Cependant, étant donné qu'elle est encore inscrite à l'école, c'est l'école qui doit faire ces démarches, mais le problème c'est que « *si elle ne va pas à l'école, ne va pas y aller non plus voir le conseiller de l'école* ».

Proposition : rencontrer le conseiller de l'établissement en dehors de l'école.

Il a été souligné qu'au niveau des écoles le retour qu'ils ont eu après les avoir rencontrés c'est qu'il y a une certaine crainte et qu'ils ont l'impression qu'on lui dit qu'ils ne font pas bien leur travail. Ils se sentent attaqués et ils sont beaucoup sur la défensive.

L'une des questions qui a été ressortie est de savoir **à quel moment il doit se faire le signalement** ? car cela n'est pas encore très claire. Effectivement, ils existent des écoles qui ne signalent jamais, d'autres qui signalent trop tôt, d'autres qui signalent au bon moment, etc. Mais ça veut dire quoi le « bon moment » ? Au même temps, les écoles vont demander des indicateurs précis auxquels ils doivent faire attention pour faire leur signalement.

Proposition : ritualiser des espaces de rencontre pour sortir du cadre d'urgence, en créant une culture commune inter-métier, fait sur le moyen et le long terme, avec un langage commun. Au même temps il faut que le discours soit clair en disant qu'on est là pour travailler pour le jeune et pas pour dire que le travail de l'autre n'est pas bien fait et que nous savons le faire mieux.

Donc, il faudra travailler sur des différents niveaux : la posture, la procédure, le manque de culture commune et la volonté de chacun.

Au niveau des propositions de formation faites aux jeunes, le retour que les structures ont eu aussi c'est que d'abord il faut essayer toutes les propositions du FO18 avant proposer aux jeunes une autre mesure. Donc, le fait de voir le SEMO par exemple comme quelque chose de dernière chance, est une idée qui n'a pas beaucoup de sens si on est dans un cadre de collaboration.

Proposition : Il faudra faire passer le discours que le dispositif externe doit être vu comme une offre supplémentaire dans le cadre de la norme FO18, donc une alternative proposée avant que tout soit fichu. Dans ce sens, les jeunes pourraient voir que leur situation est connue par d'autres structures et ils vont percevoir ce fil de sécurité qui doit est au tour d'eux.

En outre il a été précisé que les TSHM ont été en contact avec le ECG Jean-Piaget pour leur demander la liste des références FO18 mais cela n'a pas été possible. Cette situation semble un frein car le fait de pouvoir bénéficier de la liste des références FO18 des différents établissements peut favoriser la communication avec tous les TSHM de manière à pouvoir se mettre en lien pour le bénéfice du jeune.

Précision : le référent FO18 n'est pas forcément la personne qui va suivre le jeune. Ils ont été instaurés des références FO18 plus pour l'interphase entre l'école et la DG. Il s'agit donc d'un travail assez administratif et donc, effectivement c'est un terme qui prête à confusion. Il a été suggéré de parler plutôt d'« administrateurs FO18 ».

Un autre point mentionné c'est que le cahier de charge des personnes référents FO18 n'est pas toujours clair, en tout cas pour les professionnels externes à l'école. En outre, il a été évoqué un cas auquel à l'interne de l'école ils ne savent même pas qu'il y a une référence FO18.

En lien avec ça, il a été souligné la nécessité d'offrir aux parents un espace où ils peuvent se renseigner.

Proposition : avoir un site avec les questions des parents qui reviennent le plus souvent.

## **Discussion du rapport intermédiaire**

Dans un premier temps, une copie du rapport a été distribuée à chaque structure faisant valoir qu'il s'agit d'une version provisoire qui doit rester pour l'instant dans la confidentialité.

Dans un deuxième temps, les idées principales de ce rapport ont été mise en commun, s'appuyant sur une présentation Power Point. Les réflexions qui ont émergé :

1. Rectification du nombre des certaines structures dans le tableau des entretiens.
2. Localisation des structures sur le canton de Genève. Modification des termes « Genève » par « Ville de Genève » et « hors Genève » par « hors ville de Genève ».
3. Clarification en termes du nombre des jeunes accueillis annuellement par structure, faisant la différence entre l'ensemble des jeunes accueillis et de ceux qui font partie de la norme FO18. À cet effet, les structures vont être sollicitées par mail pour clarifier cette différence.

4. En relation aux **familles**, il a été précisé qu'ils sont soit trop présentes soit pas assez. Il reste toutefois plus fréquent les familles en retrait.
5. Lié au format, jugé conventionnel, du **Modulo III**, il a été précisé qu'il s'agit de son ancienne version. La nouvelle version sera fournie par Madame Novel puis transmise à toutes les structures.
6. Faisant appel à l'**intervention sur la transition** entre deux mesures, il a été précisé qu'il s'agit d'être plus réactif dans cette transition pour éviter que le jeune reste deux ou trois mois sans être occupé. C'est la collaboration inter-structures. Dans ce sens, Madame Novel a mentionné que au sein de la DG elle avait aussi signalé la nécessité de travailler à l'interphase entre les services. Il est important donc de rendre visible sur ce qui va se faire, prendre le temps de définir les différents procès et en suit les décrire et les partager. Il s'agit donc de travailler en temporalité.
7. L'idée d'avoir une **attestation** qui valide et valorise chaque étape du jeune semble complexe dans le sens qu'on ne peut pas reconnaître ces compétences sans respecter le cadre qui permet l'obtention d'un titre (*« on ne peut pas défendre ces exigences-là sans risquer de décrédibiliser le titre »*)  
 Inspiré du RAP (Reconnaitances d'Attitudes Professionnelles), Cap Formation est en train de mettre en place un *Projet de référentiel de compétences*, un portfolio qui accompagnera chaque jeune durant tout son parcours dans le but de pouvoir récolter toute la somme des expériences du jeune et des compétences clés acquise. Cela pourrait être un support où les différentes structures puissent envoyer leur évaluation. Ensuite il pourrait avoir des indicateurs communs d'amélioration et d'évaluation du savoir-être, par exemple. Cela pourrait aussi faire l'objet d'un groupe de travail de mise en commun des indicateurs qui pourrait permettre leur évaluation.
8. En termes des freins dans le cadre de collaboration, il semble important de préciser ce que le **DIP** propose dans le cadre de la collaboration FO18 et ce que les jeunes font. L'une des structures avait proposé de visiter le DIP afin de mieux connaître le travail en cours. De même, il a été demandé de clarifier le processus de communication avec le DIP car pour certaines structures l'information transmise n'est pas toujours claire.
9. Quand on parle de l'**opacité de la norme FO18**, ce n'est pas forcément une opacité, c'est-à-dire que parfois il y a une mauvaise compréhension de la norme et de sa mise en œuvre dans sa globalité ainsi que du rôle de chacun.
10. Concernant le **signalement des situations exceptionnelles**, il a été mentionné qu'il y a deux rencontres qui se font chaque année (mai et aout), et qu'actuellement ils ont ajouté une troisième rencontre (en janvier), pour les jeunes qui sont signalés directement au CFPP.
11. À préciser qu'il n'y a pas un Service Social à Cap Formations mais des assistants sociaux de l'Hospice Général, et qu'effectivement tous les jeunes qui sont à Cap Formation ne sont pas suivis par les assistants sociaux.
12. Étant donné que la plate-forme *Slack* créée ne peut pas être utilisée par l'ensemble des structures, il a été décidé de cesser de l'utiliser. Dorénavant, les échanges se feront par email.

Pour finir, il a été proposé que les jeunes puissent visiter le programme, donc les différentes structures qui font partie de FO18. Cependant, cette proposition semble compliquée car le fait d'offrir la possibilité à toutes les personnes intéressées d'aller visiter, peut entraîner le risque que les écoles inscrivent directement (faire courir le risque du *gré à gré*), quelque chose ils veulent éviter. Par contre pour les conseillers en formation oui, mais pas forcément pour une accessibilité aussi large.

En outre, il a été mentionné la possibilité d'avoir une « inter-vision » entre les différentes structures ; à travers des « inter-visites » une fois par mois par exemple. Ces visites pourraient être aussi ouvertes aux conseillers de formation.

## **Tour de table**

- La Barje : les activités ne se sont pas arrêtées. Il y a eu un creux puis beaucoup de demandes tout d'un coup dès la réouverture des buvettes ce qui a généré la création d'une liste d'attente pour la première fois mais pas de changement relatif au nombre de jeunes accueillis.
- Association Pacifique : le problème était la fermeture des frontières. Le bateau était à l'arrêt. Concentration sur le suivi des jeunes qui auraient dû partir. Création d'une petite liste d'attente les premiers jours. Places disponibles actuellement.
- Ateliers ABX : Période durant laquelle les jeunes n'ont pas été accueillis puis ensuite soumis aux règlements pour les apprentis. Le redémarrage des activités s'est fait en alternance en accueillant un jeune le lundi, un autre le mardi...ce qui a permis le maintien d'un contact jusqu'à la fin de l'année. Interrogation quant au fait qu'il y avait beaucoup de jeunes le 24 août (19) ce qui est inhabituel à cette période (habituellement 5/6). Liste d'attente actuellement.
- Ateliers FOJ : faire marcher l'accueil d'urgence pour ne pas perdre complètement les jeunes, pour garder un lien. Échanges téléphoniques avec les familles et les jeunes chaque semaine pour les inscrire à la journée ou demi-journée selon leurs envies. Très bien fonctionné (seulement 2 qui ne se sont jamais présentés mais suivis autrement). Redémarrage à 50% le 11 mai. Accompagnements totalement arrêtés pour 3 jeunes. Peu d'inscrits pour la rentrée ce qui est habituel (attente des jeunes qui décrochent). Places disponibles actuellement (9 places prises sur un total de 15).
- PEJ ville de Carouge : ouvert mais à distance pour garder le contact avec les jeunes déjà pris en charge. Mise en ligne des cours. Pas de nouvelles sollicitations pendant le semi-confinement. Les jeunes qui étaient prêts à entrer en formation ont tous trouvé un apprentissage. Pas de nouvelles arrivées de mineurs ni de sollicitations de CAP Formations mais de jeunes diplômés qui cherchent un premier emploi.

- Centre de Chevrens : période difficile notamment pour les jeunes vivant au foyer. Communication chaotique mais tentative de mobiliser les jeunes internes ou externes au maximum. Trois jeunes (internes) inscrits pour le moment, une demande du CFFP pour un jeune en externe alors qu'il y a 16 places au foyer, 12 places en formation et ouverture de 2 places d'apprentis : AFP cuisinier et un AFP jardin option paysagisme + engagement d'un MSP socio-professionnel cuisinier.
- SEMO OSEO : nécessité de fermer les locaux, suivi à distance avec les conseillers sociaux et pour les cours mise en place de Classroom. Beaucoup de décrochage. Réouverture en présentiel le 8 juin. Pas de liste d'attente contrairement aux années précédentes, environ 25 places de libres.
- SEMO Croix-Rouge : suivi à distance, mise en place d'activités structurées, certains jeunes étaient preneurs (ceux qui étaient bien préparés), plus compliqués pour les jeunes qui venaient de débiter. Première période : mi-distance, mi plein-temps puis ouverture à plein-temps mi-juin. Places disponibles : 22% sur une totalité de 48 jeunes pouvant être accueillis. Peu de mineurs accueillis pour cette nouvelle rentrée par rapport aux autres années. Discussion en cours entre le DIP et le Chômage pour savoir qui prend en charge qui ? Le SPMI n'envoie plus les jeunes directement au SEMO mais passe par le DIP puis CAP Formations qui les oriente vers la structure. Si un jeune est envoyé par le juge, signalement à CAP Formations.
- CapEmploi : suivi à distance via Whatsapp, certains jeunes ont été perdus de vue. Préparation des jeunes pour les entretiens d'embauche pour les mieux préparés. Un bon nombre a été placé, le taux d'insertion est identique à celui des années précédentes. Difficulté à mettre en place la remise à niveau, les jeunes n'étaient pas preneurs. Très bonne collaboration avec le CFPP duale à Châtelaine (surtout la doyenne). Un mineur actuellement pris en charge.
- BAB VIA : missions annulées, suspensions de permanences d'inscriptions, remplacées par des permanences d'information. Importance du maintien du lien avec les jeunes et les employeurs. Occasion d'expérimenter et de revisiter d'autres façons de communiquer, de travailler. Pas tellement perdus de jeunes, pas de retour massif des jeunes lors de la réouverture.

## Points nécessitant d'être clarifiés

### **Q1 : Où se situent les responsabilités ?**

Problème de fluidité entre le DIP, le SEL et les écoles. Qui a la responsabilité de la scolarité pour les 15-18 ans ?

- Si c'est l'assistant du SPMI ou de l'UAP, contrainte de la présence du juge.
- Quand les parents et le jeune adhère à un projet et que l'école freine, qui a la responsabilité de quoi ? Est-ce que l'école peut aller à l'encontre de la décision d'un parent et de son enfant ? La structure d'accueil se sent prise entre deux feux car ne sait pas comment se situer, sensation d'être sollicité comme arbitre.
- Professeurs qui envoient des élèves. La Direction répond que le jeune doit aller au CFPP. En tant que structure, on fait quoi ?
- Cas concret : Jeune fille déscolarisée depuis 3 mois mais inscrite par le doyen à l'ECG. Son assistante sociale n'a rien pu faire et propose de recontacter la structure en septembre quand la situation se sera dégradée. Idée d'attendre que la jeune échoue avec le risque de la perdre complètement.

Les jeunes sont malgré tout accueillis dans la structure et une liste est envoyée à CAP Formations et au SEL. Les informations sont recoupées et les décisions sont prises.

### **Q2 : Serait-il possible d'organiser une réunion rassemblant les membres du groupe EQIP et ceux du groupe de terrain ?**

### **Q3 : Quelle collaboration/reconnaissance/financement pour les structures externes au DIP après la phase pilote ?**

Normal qu'il y ait une centralisation due à la norme constitutionnelle FO18 mais les structures composent avec une temporalité qui est assez réactive. L'adaptation à une réalité administrative peut être bloquante pour la structure et le jeune. Volonté de garder cette identité réactive. Plus facile pour les jeunes de ne pas ressentir cette lourdeur institutionnelle.

**Q4 : Le faible nombre de jeunes mineurs signifie-t-il qu'il y a un *statu quo* ? Quelque chose a-t-il été décidé (= pas d'orientation de mineurs vers les structures hors DIP) ?** Impression que les jeunes mineurs sont d'abord inscrits dans l'une des offres FO18 et si ça ne marche pas, on verra...pas de réflexion sur quelle est la structure la plus appropriée.



## II- Calendrier prévisionnel

- Suite à la présentation de la phase II du rapport, les structures nous feront parvenir leurs recommandations le **20 septembre au plus tard**.
- Deuxième rencontre avec les professionnels des structures externes au DIP pour faire un bilan sur le cadre de collaboration.